

# RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2021 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité détaille les actions de l'année 2021.

A travers la somme de ces réalisations, se dessinent on ne peut plus clairement les grands axes de notre politique communautaire. Ce rapport note aussi, bien évidemment, la particularité de cette année en raison de la poursuite de la crise sanitaire.

En plus d'être une photographie de nos actions, ce document est un outil. Car si la vocation première de ce rapport est d'établir un bilan d'activité de notre collectivité, elle est aussi de vous livrer une information factuelle sur son fonctionnement. Ce rapport d'activité vous présente également, en toute transparence, les éléments comptables et budgétaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Patrice LAURENT**  
**Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez**

## SOMMAIRE

### 1 - Pôle Développement économique

|  |    |
|--|----|
| 1. Une stratégie globale de reconversion industrielle vers la transition énergétique ..... | 4  |
| 2. L'animation et les aides aux entreprises .....  | 5  |
| 3. La politique foncière.....  | 13 |
| 4. L'agriculture.....  | 16 |
| 5. Le commerce et l'artisanat.....   | 16 |
| 6. La contribution à la dynamique locale.....  | 17 |
| 7. Le tourisme .....   | 20 |

### 2 - Pôle Aménagement du territoire

|   |    |
|---|----|
| 1. La voirie .....                          | 27 |
| 2. L'éclairage public.....                  | 29 |
| 3. Le parc routier et moyens matériels..... | 40 |
| 4. Les marchés à bons de commande .....     | 41 |
| 5. Les espaces verts .....                  | 42 |
| 6. Les bâtiments .....                      | 44 |
| 7. L'urbanisme.....                         | 54 |

### 3 - Pôle Environnement

|   |    |
|---|----|
| 1. La production photovoltaïque .....   | 62 |
| 2. Le fonds dédié à l'agriculture .....   | 62 |
| 3. Animations dans le cadre du PCAET .....  | 62 |
| 4. Le déchet tertiaire .....  | 62 |
| 5. La gestion des déchets .....   | 63 |
| 6. Les risques technologiques et naturels .....                                   | 64 |
| 7. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ..... | 65 |
| 8. La Trame verte et bleue .....  | 67 |
| 9. Le rapport développement durable .....   | 68 |

### 4 - Pôle Animation du territoire

|  |    |
|--|----|
| 1. L'enfance – L'enseignement .....    | 69 |
| 2. L'habitat.....                      | 74 |
| 3. Mobilités.....                      | 77 |
| 4. La culture .....                    | 79 |
| 5. Les politiques contractuelles ..... | 85 |

### 5 - Pôle Ressources

|   |     |
|---|-----|
| 1. Les finances.....                            | 89  |
| 2. L'informatique.....                          | 94  |
| 3. Le service SIG.....                          | 98  |
| 4. Le service marchés publics / juridique ..... | 99  |
| 5. Le personnel .....                           | 100 |

### 6 - Cabinet du Président

|  |     |
|--|-----|
| 1. La communication et Relations-presse..... | 104 |
| 2. La vie associative .....                  | 106 |

# **1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Agricole dans ses paysages, le territoire de Lacq-Orthez est connu depuis soixante ans pour son bassin industriel majeur en Europe, historiquement lié aux énergies. Cette double et forte identité implique pour la CCLo de mener une ambitieuse politique économique. Pourvoyeuse d'emplois, de solutions aux défis climatiques, mais aussi de recettes fiscales redistribuées à travers nos services à la population, l'économie doit concilier croissance et respect environnemental pour se réconcilier avec les attentes de notre société. Préservation des ressources naturelles, sobriété foncière, diminution des gaz à effet de serre et santé environnementale doivent désormais faire partie intégrante d'un développement économique se voulant responsable.

Dans cette optique, les actions et réalisations sont développées au travers des sept chapitres suivants :

- 1 - Une stratégie globale de reconversion industrielle vers la transition énergétique
- 2 - L'animation et les aides aux entreprises
- 3 - La politique foncière
- 4 - L'agriculture
- 5 - Le commerce et l'artisanat
- 6 - La contribution à la dynamique locale
- 7 - Le tourisme

## **1. UNE STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Depuis bientôt dix ans, la communauté de communes de Lacq-Orthez et Chemparc œuvrent ensemble à la reconversion du bassin de Lacq. Au cœur de leur stratégie, priorité est donnée aux projets à haute valeur ajoutée, autour d'une conviction forte : pas de transition environnementale sans chimie. Une chimie responsable, capable de développer des solutions pour remplacer les énergies fossiles, construire des matériaux recyclables ou biosourcés, tendre vers la réduction des phytosanitaires, etc.

Cette stratégie est rendue possible grâce aux actions mises en place en matière d'accueil et d'accompagnement des entreprises développées ci-après (foncier et immobilier d'entreprises, soutien financier, mise en réseau, etc.).

Dans cette optique, plusieurs opérateurs sont approchés et de nombreux échanges sont menés pour attirer sur le territoire des investissements lourds, générateurs de nouveaux emplois et compétences. Ainsi, plusieurs projets industriels significatifs et exemplaires en matière d'économie circulaire et de transition énergétique sont en cours d'études en vue d'implantations sur la plateforme Mourenx Pardies Noguères Bésingrand, en particulier. Les programmes France Relance, France 2030 et territoire d'industrie ont sans aucun doute contribué à faire identifier le bassin de Lacq comme territoire d'accueil favorable pour des projets répondant à des enjeux de souveraineté nationale et de réindustrialisation. Les investissements envisagés sont conséquents et relèvent de plusieurs niveaux de décisions. Les réalisations s'inscriront dans le temps long. Toutefois, l'écosystème local existant concourt à l'attractivité du territoire et l'écologie industrielle et territoriale (EIT) se révèle au cœur des implantations futures.

Dans cette même optique, la communauté de communes de Lacq-Orthez avait décidé par délibération du 23/04/2020 de lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la 3<sup>ème</sup> extension immobilière de Chemstart'up afin de recevoir les développements industriels de CANOE, ARKEMA, et M2I.

Le permis a été déposé le 21/01/2021.

La consultation des entreprises a été lancée le 14/04/2021.

Les ordres de service de démarrage des travaux sont datés du 07/07/2021.



3<sup>ème</sup> extension de Chemstart'up - 2020 Phase esquisse

## 2. L'ANIMATION ET LES AIDES AUX ENTREPRISES

### 2.1. Aides à l'immobilier d'entreprise

| 2021                            | Investissement immobilier total (€ HT) | Enveloppe de dépenses retenue / éligibles (€ HT) | Taux  | Montant subvention délibéré (€) | Date délibération | Investissements complémentaires connus (€ HT)                |
|---------------------------------|--|--|-------|---------------------------------|-------------------|--|
| SARL SPEM via la SCI COH INVEST | 436 169,00                             | 370 169,00                                       | 10%   | 37 169,00                       | 28/06/2021        | Projet de transformation numérique : 35 135 €                |
| ESAT BELLEVUE Via l'ADAPEI 64   | 3 761 190,39                           | 3724477,86                                       | 2,68% | 100 000,00                      | 28/06/2021        | Matériel et équipement professionnel : 541 612 €             |
| SARL LAFONT (projet Demeter)    | 698 657,00                             | 661 493,00                                       | 13%   | 85 994,09                       | 10/12/2021        | Matériel industriel 629 150 € + matériel roulant 1 237 124 € |
| ATOUT VERT                      | 260 421,00                             | 260 421,00                                       | 12%   | 31 250,52                       | 10/12/2021        |  |
| AQUITAINE ISOL                  | 150 000,00                             | 150 000,00                                       | 12%   | 18 000,00                       | 10/12/2021        |  |
| <b>TOTAUX 2021</b>              | <b>5 306 437,39 €</b>                  | <b>5 166 560,86 €</b>                            |       | <b>272 413,61 €</b>             |                   | <b>2 443 021,00 €</b>  |

En 2021, 272 413,61 € ont été alloués aux investissements d'immobilier d'entreprises éligibles au règlement d'intervention de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour 272 413,61 € affectés, 5 306 4037,39 € ont été investis dans l'immobilier d'entreprise.

Pour 1 € injecté, 19,5 fois plus sont investis sur les bâtiments.

Le plus souvent, ces bâtiments sont réalisés pour recevoir de nouveaux investissements machines, venant augmenter encore ce rapport et des embauches viennent conforter le développement des activités.

**a) Soutien à l'investissement immobilier pour la SARL SPEM via la SCI COH INVEST**

L'entreprise Société Péruilhé Entretien Maintenance (SPEM) a été créée en novembre 1992, il y a donc 29 ans, par M. Gilbert PERUILHE pour répondre à la demande de ses clients (particuliers et professionnels) pour des prestations de plomberie – chauffage ainsi que pour divers travaux de second œuvre.

En mars 2008, elle a été reprise une première fois avant d'être revendue en mars 2017 à la SAS AMH (Adour Maintenance Habitat), détenue à 100 % par M. David COHEN. Le nom de l'entreprise a alors changé pour Société Plomberie Équipement et Maintenance (SPEM). L'activité porte aujourd'hui sur la plomberie, le chauffage, la ventilation, la climatisation, le réseau incendie, la maintenance multitechnique.

M. COHEN a développé l'entreprise en réorganisant l'activité et en créant un service de maintenance et dépannage tourné vers les professionnels, ce qui lui a permis de doubler le chiffre d'affaires depuis la reprise.

Le marché qu'aborde la SARL SPEM est un marché régional existant. Sa clientèle est principalement constituée de professionnels, organismes publics et industries. Le service aux particuliers est existant mais minoritaire.

La société possède plusieurs certifications, ce qui lui permet d'intervenir sur ces différents marchés mais également de se différencier de ses concurrents.

A l'horizon 2021, la SPEM, d'un effectif de 19 personnes à Pardies, envisageait 2 embauches supplémentaires : un poste administratif et un technicien SAV.

Le projet de la SPEM répondait à un besoin de locaux plus fonctionnels et adaptés pour recevoir un effectif salarié croissant. Ceux-ci sont construits par la SCI COH INVEST, détenue à 95 % par AMH et à 5 % par M. David COHEN, qui a acquis pour cela le lot 6 C de la zone Eurolacq 2 à Artix. L'opération immobilière est estimée à 436 169 € HT. L'enveloppe de dépenses éligibles est de 370 169 € HT.

Parallèlement, la SPEM a conduit un projet de transformation numérique de son entreprise pour favoriser la sortie des pièces sur chantier, la réalisation des devis et la gestion des stocks en temps réel pour 35 135 € HT.

Le conseil communautaire réuni le 28 juin 2021 a décidé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SCI COH INVEST au profit du développement de la SARL SPEM d'un montant plafonné à 37 169 €, soit un taux d'intervention de 10 %.

**b) Soutien à l'immobilier d'entreprise pour l'ESAT BELLEVUE via l'ADAPEI 64**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'investissement immobilier nécessaire au développement de l'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) Bellevue à Baigts-de-Béarn via l'ADAPEI 64 (Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales), association dont il dépend.

L'ESAT Bellevue est une association portant une activité ESS (Economie sociale et solidaire) créatrice d'emplois, elle a une activité d'aide par le travail et réalise une activité de production agroalimentaire.

L'établissement est spécialisé dans l'abattage, conserverie, découpe, conditionnement, stockage et commercialisation de volailles. L'ESAT se diversifie également avec des préparations à base de légumes.

L'établissement a pour vocation de faire accéder des personnes handicapées à une vie sociale et professionnelle, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées.

- 90 travailleurs handicapés sont insérés dans le monde du travail au sein de l'ESAT Bellevue,
- 20 personnels encadrants et soignants accompagnent les travailleurs handicapés.

L'ESAT Bellevue a ouvert ses portes en 1976 à Baigts-de-Béarn et a lancé l'activité de conserverie en 1982. Depuis 1992, aucun investissement n'a été réalisé. Le site de production, devenu trop petit et les équipements, aujourd'hui vétustes, freinent la croissance de l'ESAT, mise à mal par une concurrence accrue.

L'ADAPEI 64 soutient l'ESAT Bellevue dans son projet et va l'accompagner dans un investissement d'environ 4,3 M d'euros afin de lui permettre de moderniser son site et dynamiser son activité. Cet investissement sera initié par l'ADAPEI 64 puis répercute sur l'ESAT Bellevue, qui devra rembourser mensuellement l'ADAPEI 64 de l'ensemble du coût du projet.

Le projet d'investissement de l'ESAT Bellevue permettra à la structure de se moderniser et d'améliorer de façon très significative sa productivité et sa compétitivité. La surface de production sera doublée grâce à la construction d'un bâtiment neuf, moderne, aux nouvelles normes, sécurisé, et moins énergivore.

L'opération est estimée à 3 544 303,39 € HT pour la construction et l'aménagement du bâtiment, 541 612,00 € de matériel et équipements de production et 216 887 € de frais de maîtrise d'œuvre et études réglementaires, soit un total de 4 302 802,39 € HT.

L'ADAPEI 64 sollicite une aide de 430 280,24 €. La communauté de communes de Lacq-Orthez n'est cependant pas en mesure d'attribuer une aide de ce niveau. Elle sollicite toutefois le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD 64) pour intervenir à ses côtés.

Le conseil communautaire réuni le 28 juin 2021 a décidé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à l'ADAPEI 64 au profit du développement de l'ESAT BELLEVUE d'un montant plafonné à 100 000 €, soit un taux d'intervention de 2,68 %.

Le Département est venu doubler cette subvention par une délibération prise en 2022.

### **c) Soutien à l'immobilier d'entreprise pour la SARL LAFONT (projet Demeter)**

L'entreprise LAFONT a été fondée par André LAFONT en 1970 afin de répondre à une forte demande du secteur du BTP avec le développement du bassin de Lacq.

Le projet présenté aujourd'hui, nommé DEMETER, est porté par David LAFONT représentant la 3<sup>ème</sup> génération dans l'entreprise.

Le projet DEMETER est le développement d'une nouvelle activité de recyclage dans une optique de développement durable.

Deux activités se côtoieront : la revalorisation des terres de chantier, avec réception de terres, mise en stock, traitement (tri des matériaux ou amélioration de leurs caractéristiques par traitement à la chaux ou au liant) puis revente à des entreprises de BTP, et le tri et la revalorisation de Déchets Industriels Bruts (DIB) de professionnels.

Ces deux nouveaux services sont aujourd'hui absents sur Orthez et pourront permettre le détournement de milliers de tonnes par an de déchets professionnels destinés à l'enfouissement.

L'entreprise possède déjà une autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour le recyclage des gravats et plateforme de transit bois sur leur site principal, zone Louis à Orthez. Le projet DEMETER va permettre de développer un site de traitement des terres et de tri des DIB, sur un site annexe de type ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Ce site se trouve au niveau du boulevard Charles de Gaulle à Orthez, à 3 km du siège et possède à ce jour toutes les autorisations réglementaires pour un début d'exploitation. Cette activité permettra, de plus, la réhabilitation de la friche industrielle laissée par la Carmeuse sur le site dit Lameignère à Orthez.

Son objectif est de couvrir le besoin de collecte et de traitement des déchets inertes et des DIB dans un secteur d'environ 40 km. Les terres pourront être stockées, mais surtout traitées afin d'améliorer leurs caractéristiques techniques et donc de les réemployer sur de nouveaux chantiers.

Au niveau des DIB, l'entreprise aura la capacité de les regrouper en gros volumes, de les trier, de les compacter et de les renvoyer vers les filières de valorisation les plus proches, les plus compétitives et les plus nobles.

Environ 10 emplois en CDI (dont certains destinés à des personnes éloignées de l'emploi) seront créés avec pas moins de 2,6 millions d'euros d'investissements décomposés comme suit : 629 150 € de matériel industriel, 1 237 124 € de matériel roulant, 698 657 € d'investissement immobilier.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que ce projet participe à la fois à la résorption d'une friche industrielle et à la création d'une dizaine d'emplois notamment non qualifiés, le conseil communautaire réuni le 10 décembre 2021 a décidé de porter le taux d'intervention à 13 %, ce qui représente une aide de 85 994 € sur l'enveloppe de dépenses éligible retenue à hauteur de 661 493 €.

#### **d) Soutien à l'immobilier d'entreprise pour la SARL ATOUT VERT**

L'entreprise ATOUT VERT intervient dans les métiers liés au paysage et espaces extérieurs. Elle a été créée en 1996 à Argagnon et a fait l'objet d'une reprise familiale par Stéphane REY en 2000. Depuis, Stéphane REY n'a cessé de développer l'entreprise en termes d'effectifs et de développer l'activité en créant des établissements secondaires ou agences à Toulouse et Noé (31), Belin-Beliet (33), Biscarrosse, Peyrehorade et Mont-de-Marsan (40) et Ibos (65). Le siège social reste basé à Argagnon. Il a également créé ALTER-EV, entreprise adaptée spécialisée dans l'entretien des espaces verts créée en 2012 (dont 80 % du personnel de production est recruté parmi un public handicapé) et ATOUT VERT TRANSPORT en 2016 sur une activité de collecte de déchets, et ce dans le cadre d'une structuration de ses activités, l'activité existant déjà auparavant.

En 2017, la SARL ATOUT VERT construit de nouveaux locaux plus fonctionnels sur la zone Eurolacq 2 à Artix et y installe l'équipe basée à Argagnon. Cette construction a bénéficié d'un soutien à l'immobilier d'entreprise de la part de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour un montant de 33 274,30 € HT.

Cette même année, elle acquiert l'entreprise Cadillon à Pontonx (40).

En 2019, le groupe se structure avec la création d'ATOUT VERT DEVELOPPEMENT, société holding.

Aujourd'hui, la SARL ATOUT VERT emploie 70 personnes en CDI et 20 saisonniers, effectif qui a doublé depuis le déménagement en 2017.

Son activité ne cessant de croître, la société a décidé d'installer un secrétariat dans chaque agence. Pour ce qui concerne l'agence d'Artix, le projet consiste à agrandir le dépôt existant en créant un espace supplémentaire de 96 m<sup>2</sup> permettant l'agrandissement de la surface de travail, de locaux de vie pour le personnel visant à un plus grand bien-être au travail et à une amélioration de la cohésion des équipes.

L'objectif est ainsi de permettre le développement d'outils d'organisation plus performants et respectueux de l'environnement et du confort de travail : le projet comprend la création de bureau administratif pour accueillir un secrétariat et l'agrandissement de la salle de vie/réunion permettant l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés et les échanges avec les clients.

Cette extension favorise également le développement social de l'entreprise avec des recrutements complémentaires et une meilleure inclusion professionnelle de la diversité : personnels handicapés, personnels féminins, etc.

L'entreprise a inscrit ce projet dans sa stratégie RSE globale (certifiés AFNOR « Engagé RSE : Exemplaire). Ce projet va développer son ancrage territorial dans un métier qui n'est pas délocalisable et qui nécessite de s'adapter en permanence aux évolutions législatives, réglementaires et environnementales.

L'investissement total est estimé à 260 421 € HT, l'ensemble de ces dépenses sont éligibles.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que l'entreprise a une forte politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), le conseil communautaire du 10 décembre 2021 a décidé de porter le taux d'intervention à 12 %, ce qui représente une aide de 31 251 € sur l'enveloppe de dépenses éligible retenue à hauteur de 260 421 €.

**e) Soutien à l'immobilier d'entreprise pour la SA AQUITAINE ISOL ENTREPRISE**

AQUITAINE ISOL est installée à Lacq depuis 1985. L'entreprise emploie 90 personnes à Lacq, 135 au total avec les sites de Balma, Bordeaux et Bayonne.

Son développement est devenu impossible sur le site actuel. Aussi, l'entreprise prévoit de relocaliser son activité de plasturgie dans des locaux à aménager et à remettre en état, à Mourenx, au 1 chemin de campagne de bas (parcelle AH49).

Ce site, inoccupé depuis au moins 2015, comprend un bâtiment de bureaux et un bâtiment atelier.

AQUITAINE ISOL compte y faire des travaux pour y implanter, dès 2022, son activité de plasturgie.

L'investissement immobilier prévu sur cette friche à Mourenx est estimé à 150 000 € sans compter les travaux d'isolation qui seront assurés directement par l'entreprise.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que ce projet participe à la fois à la résorption d'une friche industrielle et à la création d'une dizaine d'emplois, le conseil communautaire réuni le 10 décembre 2021 a décidé de porter le taux d'intervention à 12 %, ce qui représente une aide de 18 000 € sur l'enveloppe de dépenses éligible retenue à hauteur de 150 000 €.

**2.2. Animation économique et accueil de jeunes entreprises**

Le service animation et aides aux entreprises, afin de dynamiser et de faire connaître le réseau de pépinières d'entreprises et l'offre de service communautaire en termes d'accueil et de développement d'activités, réalise un programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, ainsi que des animations / rencontres entre entreprises en pépinières et des actions de prospection.

**a) Le programme d'animations économiques**

Conformément à ses missions d'animation, le réseau de pépinières d'entreprises a organisé, sur l'année 2021, un programme d'animations thématiques en collaboration avec les entreprises en pépinières.

Face aux contraintes sanitaires liées au Covid-19, l'organisation de ces animations a été réadaptée pour être proposée dès le mois de janvier 2021 jusqu'à juillet 2021 en visioconférence et reprise en présentiel au mois de septembre 2021.

Temps d'informations organisées les vendredis matin :

| Nombre d'animations | Dont nombre d'animations en visio | Nombre d'intervenants sollicités | Nombre de participants | Dont d'entreprises en pépinières |
|---------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 14                  | 8                                 | 9                                | 87                     | 35                               |

Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021, 14 animations ont été organisées, dont 8 en visio, 2 à Artix, 2 à Biron, 1 à Monein, sans compter les journées portes ouvertes organisées pour les pépinières sur les 4 sites et pour les espaces de coworking sur les 2 sites.

Au total, 122 personnes ont participé à l'ensemble de ces évènements, hors intervenants.

| Date       | Lieux                       | Thème   |
|------------|-----------------------------|---|
| 22/01/2021 | En visio                    | Votre entreprise connaît des difficultés, les procédures collectives : mieux les connaître, pour mieux les utiliser |
| 26/02/2021 | En visio                    | Comment adapter sa démarche commerciale en période de crise   |
| 08/03/2021 | En visio                    | Oser entreprendre ! Témoignages d'entrepreneurs au féminin  |
| 19/03/2021 | En visio                    | TPE-PME, Comment se relancer en 2021  |
| 16/04/2021 | En visio                    | Lire et comprendre les grandes lignes de son bilan d'activité   |
| 21/05/2021 | En visio                    | Le droit à la formation pour les chefs d'entreprises  |
| 18/06/2021 | En visio                    | Votre site internet au cœur de la communication numérique de votre entreprise                                       |
| 16/07/2021 | En visio                    | Rencontre des entrepreneurs du territoire   |
| 17/09/2021 | Biron                       | La protection des données informatiques : éviter les piratages  |
| 08/10/2021 | Monein                      | Atelier éco-gestes numériques   |
| 21/10/2021 | Artix + Pôle I.Etech Orthez | Journées portes ouvertes coworking  |
| 05/11/2021 | Artix                       | Google My Business  |
| 16/11/2021 | Artix + Biron               | Journées portes ouvertes réseau des pépinières  |
| 10/12/2021 | Biron                       | Comment concilier le lâcher-prise et la direction de mon entreprise ?   |

#### ▪ Des rencontres d'entrepreneurs

Des rencontres d'entrepreneurs, ouvertes à tous, sont intégrées à ce programme pour permettre aux entreprises locales, en particulier celles en pépinières, de développer leur réseau professionnel. Avec le ralentissement du rythme des animations en période Covid, passé depuis 2020 de 2 par mois à 1 par mois, une seule rencontre des entrepreneurs a été organisée en 2021. Toutefois, le réseau Indico, réseau de TPE sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, né fin 2019, joue ce rôle sur le territoire.

#### ▪ Promotion de l'entrepreneuriat au féminin (8 mars 2021)

Avec un contexte sanitaire dégradé, cette animation a été maintenue et organisée en visioconférence. 19 participants (dirigeants, porteurs de projets, jeunes créateurs, partenaires) se sont connectés et ont écouté les témoignages des différents intervenants,

à savoir, 3 dirigeantes et 2 associations :

- Une jeune dirigeante implantée en pépinière d'entreprises (AL Evolution cabinet en conseil et formation RH),
- Deux dirigeantes plus aguerries au métier de cheffe d'entreprise et en plein développement (La Manufacture de Bérets, et la restauratrice Les Piétonnes, toutes deux implantées sur la commune d'Orthez).

Cette matinée s'est clôturée avec le témoignage de représentantes de deux associations locales :

- INDICO (collectif de dirigeants de TPE implantés sur le territoire de la communauté de communes – Une initiative impulsée suite à la 1ère journée organisée par le réseau de pépinières d'entreprises sur l'entrepreneuriat au féminin en 2019) ;
- Olympe, implantée sur la commune de Mourenx ayant pour mission d'agir et de réagir pour le droit des filles et des femmes.

#### **b) L'accueil en pépinières d'entreprises**

##### **▪ Le suivi des entreprises en pépinières**

Au cours de l'année 2021, le réseau de pépinières d'entreprises a accueilli 14 jeunes entreprises en 2021 et 35 rendez-vous de suivi ont été réalisés.

2 entreprises de plus de 5 ans, toujours hébergées en pépinières, ont bénéficié de conseils et d'orientation dans le cadre de leurs recrutements.

##### **▪ Les entreprises hébergées en pépinières**

Au 31/12/2021 :

- 9 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers)
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers)
- 4 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers)
- 1 entreprise hébergée à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).
- 1 entreprise hébergée au pôle I-Etech à Orthez, à sa demande, tout en bénéficiant des services et avantages du réseau de pépinières.

20 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), on compte 15 hommes, 5 femmes.

Les recettes s'élevaient à 171 073,86 € HT de loyers et 34 793,32 € HT de remboursement de charges pour 2021, soit un total de 205 867,18 €.

##### **▪ L'accueil de porteurs de projet**

Le réseau de pépinières d'entreprises est très souvent sollicité soit directement par les porteurs de projet, soit par les partenaires locaux (Pôle Emploi, PLIE, Conseil Départemental, Mission Locale, Acteurs du dispositif Activ Créa) pour recevoir et apporter un premier niveau d'informations sur la création / reprise d'entreprises, ou pour les orienter vers un interlocuteur spécifique technique.

En 2021 : 72 personnes ont été orientées vers le réseau de pépinière d'entreprises :

- dont 38 femmes et 34 hommes,
- dont 52 porteurs de projet et 20 travailleurs indépendants / entreprises.

### **c) L'accueil en espace de travail partagé et de coworking**

La communauté de communes de Lacq-Orthez compte deux espaces de travail partagé et de coworking, un à Orthez, au Pôle I.Étech depuis 2013, et un à Artix depuis 2018 à la pépinière d'entreprises.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en termes d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître notre offre d'immobilier d'entreprises.

L'utilisation se fait à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou une salle de réunion.

En 2021, 20 personnes ou structures avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière.

Cela représente :

- 323 réservations : 279 au Pôle I.Étech à Orthez et 44 à la pépinière d'entreprises à Artix,
- 470 h en 82 réservations en salle de réunion
- 620 h en 138 réservations d'occupation de bureaux individuels,
- 742 heures en 103 réservations d'occupation de bureaux partagés.

Cette activité a généré une recette de 6 895 € TTC.

### **d) Le test d'activité : l'accueil en coopérative d'activité et d'emploi**

Depuis avril 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité développer son offre de service en termes d'accompagnement à la création d'activité. Elle a conclu à cet effet un partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées, porteuse d'une coopérative d'activité et d'emploi. Cet outil complémentaire permet à des porteurs de projet de pouvoir tester en situation réelle une activité économique avant de se lancer seuls et de façon indépendante.

L'objectif pour le territoire : être en capacité de proposer des outils et dispositifs complémentaires pour accompagner au mieux l'initiative entrepreneuriale.

« A cet effet, 18 réunions d'informations collectives ont été organisées en 2021.

7 personnes ont été rencontrées (dont 5 femmes et 2 hommes) et 1 comité d'agrément s'est tenu en 2021.

6 personnes ont été suivies au cours de l'année :

- Un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) a été signé d'une durée de 12 mois et 2 contrats ont été renouvelés en 2021, le premier d'une durée de 6 mois et le second d'une durée de 12 mois.
- Une personne en contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) a développé suffisamment son activité et a souhaité devenir Entrepreneur Salarié Associé (ESA) au sein de la SCIC Pau Pyrénées.
- Enfin de deux personnes en CAPE depuis 2019 et 2020 ont achevé leur période de test d'activité et se sont immatriculées, pour créer leur propre activité. L'une d'entre elles a souhaité intégrer la pépinière d'entreprises.

## **2.3. Actions transversales de services aux entreprises**

### **a) Territoire d'industrie**

En 2019, Lacq-Orthez est l'un des 136 « Territoires d'industrie » labélisé en France, au sein d'un espace interrégional allant de Lacq à Pau et Tarbes, désormais intitulé LACQ – PAU – TARBES.

Le territoire d'industrie LACQ – PAU – TARBES fait partie des territoires pilotes, un des premiers à contractualiser avec l'Etat en juillet 2019.

Lancée le 20 septembre 2018, l'initiative « Territoire d'industrie » constitue le volet territorial de la politique industrielle du gouvernement.

Comme en 2020, Territoire d'industrie a constitué en 2021 un relai fort pour le plan de relance lancé par l'Etat.

Il a également constitué l'instance de conduite de nombreux groupes de travail notamment sur :

- La constitution d'un écosystème local sur le sujet du déploiement de solutions hydrogène qui a débouché sur la rédaction d'un livre blanc.
- La GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales),
- La data industrielle,
- La mise en place d'un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## **3. LA POLITIQUE FONCIERE**

Les sommes totales allouées à la politique foncière en 2021, hors budgets annexes, se sont élevées à 0 € en dépenses et à 1 342 913 € en recettes.

En intégrant les budgets annexes des zones d'activité, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 1 547 999 €.

### **3.1. Les dépenses**

En 2021, la communauté de communes n'a pas fait de dépenses pour des acquisitions foncières.

### **3.2. Les recettes - Budget principal**

#### **• Mourenx : vente d'un terrain à la société BIOBEARN**

Le projet de réalisation d'un méthaniseur sur la commune de Mourenx ayant reçu toutes les autorisations administratives nécessaires, la société BIOBEARN a procédé à l'acquisition de 7ha 82a 28ca situés sur les parcelles cadastrées AI 40 et AI 42, commune de Mourenx, pour un montant de 312 912 € HT.

#### **• Mourenx : vente d'un terrain à l'association CIEL**

Dans le cadre de son projet de garage solidaire, l'association CIEL a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez afin d'obtenir l'autorisation de réaliser, à ses frais, une extension sur le terrain dans le prolongement de son local. De même, elle demandait une cession à titre gracieux de l'emprise correspondant à cette extension. La collectivité a répondu favorablement à ces demandes, ce qui s'est traduit par la vente de 114 m<sup>2</sup> pour 1 €.

- **Mourenx : vente des lots n° 7 et 8 du centre Yves Dréau au CONSEIL DEPARTEMENTAL 64**

Dans le cadre du redéploiement de ses services sociaux sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a décidé de faire de Mourenx un de ses pôles principaux dans l'exercice de sa compétence sociale et de regrouper dans un seul lieu ses trois secteurs sociaux : publics en difficulté, enfance et vieillesse. Il a souhaité acquérir les lots n° 7 et 8 du centre Yves Dréau situés sur la parcelle cadastrée AP 376, sur la commune de Mourenx, d'une superficie d'environ 950 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 680 000 €.

- **Mont : vente du château de Mont**

Depuis février 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez était propriétaire du château de Mont. Cette propriété se composait d'une bâtie appelée « château de Mont » d'environ 770 m<sup>2</sup> sur plusieurs niveaux, de son annexe de 150 m<sup>2</sup>, d'une maison de gardien, le tout sur un parc d'environ 13ha ( cadastré BH 85p).

Le château a presque entièrement brûlé dans un incendie le 2 mai 2017, seuls les murs ont résisté aux flammes.

Lors du bureau communautaire du 12 juin 2017, il a été décidé d'engager des travaux de reconstruction pour mise hors d'air et hors d'eau du château. L'ensemble de ces travaux a été exécuté selon le principe de reconstruction à l'identique pour un montant de 1 806 000 € TTC, déblais et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

D'un point de vue budgétaire, une grande partie des frais engagés par la communauté de communes ont été couverts par la prime d'assurance. Par ailleurs, il restait tout le second œuvre à réaliser pour pouvoir à nouveau utiliser ce château qui n'était pas exploitable en l'état. Le coût de revient (achat, entretien, travaux) de ce château pour la communauté de communes de Lacq-Orthez s'élevait à 350 000 €. Compte tenu de ces éléments, le prix de vente proposé à la commune de Mont a été de 350 000 €.

### **3.3. Les zones d'activité**

#### **a) Zone EUROLACQ 2 - Artix, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau**

- **Société SPEM**

La société SPEM est une entreprise de plomberie, chauffagiste, ventilation et climatisation. Le lot 6C, d'une superficie de 23a 02ca, situé sur la commune d'Artix, a été acquis par la société SPEM au prix de 62 154 € HT.

- **Société CACHAU**

L'entreprise SARL CACHAU est spécialisée dans le chauffage, la climatisation, les énergies renouvelables et les salles de bains clé en main. Elle a souhaité s'implanter sur le lot 3A, à Labastide-Monréjeau, pour poursuivre son développement et se diversifier avec la vente de poêles à granulés ou à bois. Le lot fait 2 704 m<sup>2</sup> ; il a été acquis par la société CACHAU au prix de 75 712 € HT.

#### **b) Zone de la GEÜLE - Arthez-de-Béarn**

Il n'y a pas eu de vente de terrain sur cette zone en 2021.

### c) Zone de LOUPIEN - Monein

- **Société SKEP**

La société SKEP regroupe deux kinésithérapeutes. Ils ont souhaité acquérir la parcelle AH 615 d'une superficie de 1 559 m<sup>2</sup>. Le bâtiment abritera 4, voire 5 kinés et une secrétaire. Le prix de vente a été fixé à 20 €/m<sup>2</sup> HT, soit 31 180 € HT.

- **M. Pierre BERDOLOU**

M. Pierre BERDOLOU, charpentier couvreur, est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée AH 529, d'une superficie totale de 1 802 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 36 040 € HT.

### **3.4. Les bâtiments à vocation économique**

La communauté de communes de Lacq-Orthez est propriétaire de 21 bâtiments d'activité qui sont occupés par 65 locataires. Le montant total des loyers perçus, charges comprises, s'est élevé à 986 638 € en 2021.

### **3.5. Orthez : ancienne Papeterie des Gaves (Saïca)**

Pour rappel :

En 2017, l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a acquis pour le compte de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'ensemble immobilier Saïca pour un montant de 500 000 €. Une convention de portage financier de 8 ans a été signée entre l'EPFL et la communauté de communes.

En 2018 : l'ensemble des bâtiments du site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, a été démolie et une étude de programmation a permis de définir les grandes lignes du projet d'aménagement. Ce projet a été le point de départ pour la réalisation des dossiers de demande de subventions.

En 2019, la SEPA a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération pour un montant de 133 760 € HT.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a également été désignée pour réaliser les études urbaines paysagères et techniques ainsi que les études environnementales pour un montant de 18 984 € TTC. La procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez a été lancée.

D'un point de vue financier, une promesse de vente a été signée avec le Centre hospitalier des Pyrénées pour la vente d'une superficie d'environ 5 250 m<sup>2</sup> au prix de 294 000 € TTC. Le Département 64 et la Région Nouvelle-Aquitaine ont octroyé à la communauté de communes une subvention d'un montant de 950 000 € chacun pour l'ensemble du projet. Des demandes de subventions ont été faites au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du fonds Leader.

En 2020, la procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez pour la réalisation du projet de requalification de la friche a abouti en décembre 2020. Le dossier de demande de Permis d'aménager pour l'ensemble de la zone et la demande au titre de la loi sur l'eau ont été déposés en juillet 2020 pour instruction.

La société ACOGEC a été retenue en tant que maître d'œuvre pour la réhabilitation de la passerelle pour un montant de 78 400 € HT. Des études complémentaires ont permis de rédiger le dossier de consultation des entreprises.

Une subvention DETR d'un montant maximum de 420 000 € a été obtenue ainsi qu'une DSIL d'un montant maximum de 190 120 €.

## **En 2021 :**

L'année 2021 a été consacrée :

- d'une part, à la complétude des dossiers de demande d'autorisation administratives : permis d'aménager, dossier loi sur l'eau et dossier d'autorisation environnementale. Le permis d'aménager de la zone a été obtenu le 29 juin 2021 ;
- d'autre part, à la réhabilitation de la passerelle : demandes administratives puis travaux ; ceux-ci ont débuté le 2 juillet 2021.

## **4. L'AGRICULTURE**

### **4.1. Les marchés de producteurs de pays**

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes.

En 2021, en raison de la pandémie de Covid 19, il a été décidé conjointement avec les communes d'annuler ces manifestations.

### **4.2. Autres subventions octroyées**

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 2 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Enfin, le comice agricole de Lagor, ayant informé la collectivité qu'il n'avait pas utilisé la subvention octroyée en 2020, n'a pas formulé de demande pour 2021.

## **5. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT**

Dans le cadre de son règlement d'intervention en faveur des commerçants et des artisans, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu 20 entreprises commerciales et artisanales pour un montant d'aide cumulé de 72 121 €. En contrepartie, les dirigeants ont investi 1,174 million € HT dans l'aménagement de leurs locaux, la réfection de leurs façades ou l'acquisition de matériel professionnel.

Ce bilan représente plus du double d'entreprises soutenues qu'en 2020. Ceci peut s'expliquer par la relance économique qui a commencé durant la crise du covid pour certains secteurs et également par l'octroi des aides nationales qui ont abondé la trésorerie de certaines entreprises.

Parmi ces entreprises locales soutenues, 1 a bénéficié du dispositif de Transformation digitale lancé fin 2021 par la communauté de communes pour inciter les commerçants et artisans à développer leur visibilité numérique et pour les aider à investir dans des outils modernes et en adéquation avec les nouveaux modes de consommation intimement liés aux usages numériques.

Afin de compléter ces dispositifs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 7 500 € (contre 4 950 € en 2019). Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les actions du service commerce en matière d'événementiel ont été fortement perturbées par la crise sanitaire. En effet, la foire de Mourenx a été annulée, ainsi que le festival Terrasses en Scène.

3 marchés nocturnes sur Orthez ont pu être organisés pour un montant de 7 246 €. Toutefois, les contraintes sanitaires ont limité la fréquentation des chalands, notamment sur le 3<sup>ème</sup> marché.

Créés en 2020 pour compenser l'annulation des Terrasses en Scène et des marchés nocturnes sur Orthez, les Festi'marchés ont été maintenus en 2021 car ils se sont avérés adaptés aux contraintes d'une crise sanitaire encore bien présente. Le principe est d'animer les marchés hebdomadaires de notre territoire sur les mois de juillet et août, dans le respect des mesures de protection sanitaire. Pour un coût de 17 000 €, 25 marchés ont pu être animés sur les communes de Mourenx, Artix, Orthez, Puyoô, Arthez-de-Béarn et Monein.

La foire d'Artix a pu se tenir les 9 et 10 octobre, avec un nombre légèrement moins important de commerçants ambulants mais un afflux de chalands relativement plus important que les précédentes éditions. Le budget 2021 pour cette foire s'est élevé à 22 950 €.

Les animations de Noël se sont déroulées sous un format adapté à la crise sanitaire avec présentation obligatoire du passe sanitaire pour accéder au marché de Noël et au spectacle son et lumière à Artix et au spectacle à Mourenx. Le coût total de ces animations s'est élevé à 55 606 €. A ce budget, s'est ajoutée une enveloppe de 40 254 € (préalablement prévue pour la foire de Mourenx qui a été annulée) pour l'installation de structures lumineuses libres d'accès à Artix et à Mourenx. L'objectif était d'agrémenter l'environnement urbain et lui conférer une ambiance festive. Les marchés traditionnels hebdomadaires ont également été animés durant ce mois de décembre.

Le soutien aux offices de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et d'Orthez à hauteur de 55 000 € chacun a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaires des professionnels -180 adhérents à Orthez et 220 adhérents sur le bassin de Lacq-, guides thématiques, etc.), en créant des animations commerciales et en soutenant les commerçants et artisans en pleine crise sanitaire. Ces associations développent également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

## **6. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE**

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, en 2021, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire ainsi qu'à l'insertion économique.

Ainsi, le montant attribué en 2021 s'est élevé à 716 590 €, somme qui inclut les cotisations/participations statutaires et les subventions aux associations.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter, entre autres, pour les associations en charge de l'animation économique :

- **Pôle Avenia** : une subvention de 10 000 € lui a été octroyée.
- **Lacq Odyssée** : l'association a bénéficié d'une subvention de 61 100 €.
- **Lacq Plus** à qui une subvention de 12 825 € a été attribuée.
- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 80 000 €.

- **Plate-forme d'initiative locale (PFIL) Initiative Béarn** : l'association soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Une subvention de 6 300 € lui a été attribuée en 2021.
- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel** : une subvention globale de 12 825 € a été accordée aux trois organisations syndicales présentes sur le complexe industriel.
- **SCIC** (Société coopérative d'intérêt collectif) **Pau Pyrénées** : partenaire du réseau des pépinières d'entreprises pour la mise en place d'un maillon complémentaire dans la chaîne de la création d'activité, la SCIC a reçu une subvention de 3 000 €.

Quant aux associations œuvrant pour l'insertion économique, en ont été destinataires :

- **A Tout Service** : l'association ayant repris, en 2021, une grande partie du secteur couvert par Job Express, association dissoute en 2020 et pour laquelle la collectivité octroyait une subvention de 5 508 €, il lui a été alloué une subvention de 15 008 € (9 500 € de subvention annuelle + 5 508 € octroyés auparavant à Job Express).
- **Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance des Pyrénées-Atlantiques** : la subvention s'est élevée à 10 000 €.
- **Centre social Lo Solan** : il mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 927 € pour réaliser les actions suivantes :

- 19 227 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 071 € pour les ateliers de lutte contre l'illettrisme et de soutien à l'intégration, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 629 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE Ouest Béarn**

L'association TRANSITION, créée le 8 mars 2000, déclarée au Journal Officiel, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi. Pour ce faire, l'association porte plusieurs dispositifs :

- Le PLIE Ouest Béarn, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire : animation et ingénierie territoriale ; structuration et coordination des parcours ; intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Il apporte une plus-value aux dispositifs et outils existants. Il utilise la complémentarité des différents acteurs sur le territoire en reconnaissant le rôle de chacun. Il anticipe préventivement les interventions.

Les échanges abordent différents thèmes : le niveau d'activité économique, les solutions pour l'emploi des salariés (chômage partiel, télétravail, etc.), les enjeux financiers (les reports de charges, le besoin de financement), les mesures de sécurité et de prévention en cas de reprise d'activité.

- La Plateforme Mobilité Transition accompagne les demandeurs d'emploi du territoire dans le développement de leur autonomie de déplacement.
- La Clause sociale est destinée à favoriser l'inscription et la réalisation de clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés,
- Le dispositif RH TPE est un accompagnement de proximité gratuit, en ressources humaines, proposé aux Très Petites Entreprises du Territoire Lacq Orthez Béarn des Gaves, en matière d'aide, ingénierie, recrutement, formation et information sur des besoins identifiés.

Pour 2021, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 150 796 € avec comme axes d'intervention :

- Pour un montant de 126 185 € :
  - . Animation territoriale et ingénierie territoriale,
  - . Structuration et coordination des parcours,
  - . Intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Pour un montant de 14 611 € :
  - . Financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
- Pour un montant de 10 000 € :
  - . Financement de la plateforme mobilité.

#### ▪ **Mission Locale Jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- . de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- . d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- . de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- . de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- . d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- . de suivre l'accompagnement des jeunes en Emploi d'avenir,
- . d'organiser les rencontres de l'emploi,
- . de développer le plan d'actions de l'espace métier Aquitaine (EMA).

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est donc engagée en 2021 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre, à savoir l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 208 402,15 €.

## **7. LE TOURISME**

### **7.1. La promotion du tourisme - Office de tourisme Cœur de Béarn**

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec notamment la création d'un office de tourisme intercommunal. Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé ses statuts.

**Par délibération en date du 9 décembre 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 01/01/2020 au 31/12/2022.** La communauté de communes lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. **Pour l'année 2021, une subvention de 418 000 € lui a été attribuée.**

Le comité de direction est composé de 15 membres répartis en deux collèges : celui des élus de la communauté de communes (8 titulaires et autant de suppléants) et celui des professionnels (6 membres titulaires et 2 suppléants). **Un nouveau comité de direction a été élu le 21/09/2020 et approuvé par délibération le 28/09/2020. En 2021, 6 comités de direction ont eu lieu :** 21/01 (vote budget), 04/03 (vote DM), 27/05 (CA), 08/07, 21/10, 10/11 et 08/12.

Une nouvelle demande de **classement en deuxième catégorie** a été faite par délibération en date du 04/11/2019 et il a été obtenu par arrêté du 24/02/2020 pour 5 ans.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a financé en investissement **quatre bornes d'information touristiques** : Monein en 2014 (vitrine OT), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque), Mourenx en 2016 (Mix) et Orthez en 2018 (vitrine OT). Coût de fonctionnement 2021 : 5 042,40 €.

**Reversement en 2021 de la taxe de séjour collectée en 2020** : 25 490,30 €.

**Investissement 2021** : comptoir d'accueil à Monein pour 9 162 € TTC.

### **7.2. Les aides au classement touristique**

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez prévoit trois types d'aides au tourisme :

- aide au classement des hébergements touristiques,
- aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »,
- aide à l'obtention du label Cuisinerie gourmande.

L'aide accordée s'élève à 60 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC (coût de la visite d'accréditation) et à 40 % pour une demande de renouvellement. En contrepartie de l'aide allouée, l'hébergeur s'engage à être partenaire de l'Office de tourisme Cœur de Béarn pendant 5 ans.

**En 2021, 12 propriétaires ont été aidés** par la collectivité pour le classement de leurs hébergements touristiques **pour un montant total de 1 032 €.**

| TYPE D'AIDE                   | BÉNÉFICIAIRE                 | COMMUNE            | CLASSEMENT      | MONTANT  | AIDE       |
|-------------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------|----------|------------|
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme HIRTZ Julie              | SAULT-DE-NAVAILLES | 3*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. STAATH et Mme SIMON       | BONNUT             | 4*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. EATOUGH Martin            | MONEIN             | Gîte 2-3-5 : 4* | 330,00 € | 132,00 €   |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme LUBET Laurence           | BALANSUN           | 4*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. Mme KLEIN Aimé et Jeanine | ORTHEZ             | 3*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. DESPONTS Thierry          | MONEIN             | 4*              | 150,00 € | 60,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme et M. DARRACQ            | LABEYRIE           | 4*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme MAUNAS Sybille           | PARDIES            | 3*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. GUILMIN Romain            | BIRON              | 3*              | 150,00 € | 90,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. et Mme HAUTBOIS Gérard    | MASLACQ            | 4*              | 150,00 € | 60,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme GALIPIENZO Mireille      | BELLOCQ            | 2*              | 150,00 € | 60,00 €    |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme MOUTON Isabelle          | BAIGTS DE BEARN    | 3*              | 150,00 € | 90,00 €    |
|                               |                              |                    |                 |          | 1 032,00 € |

### 7.3. Taxes de séjour

#### a) Taxe de séjour récoltée

**Dernière délibération en vigueur : 28/09/2020.**

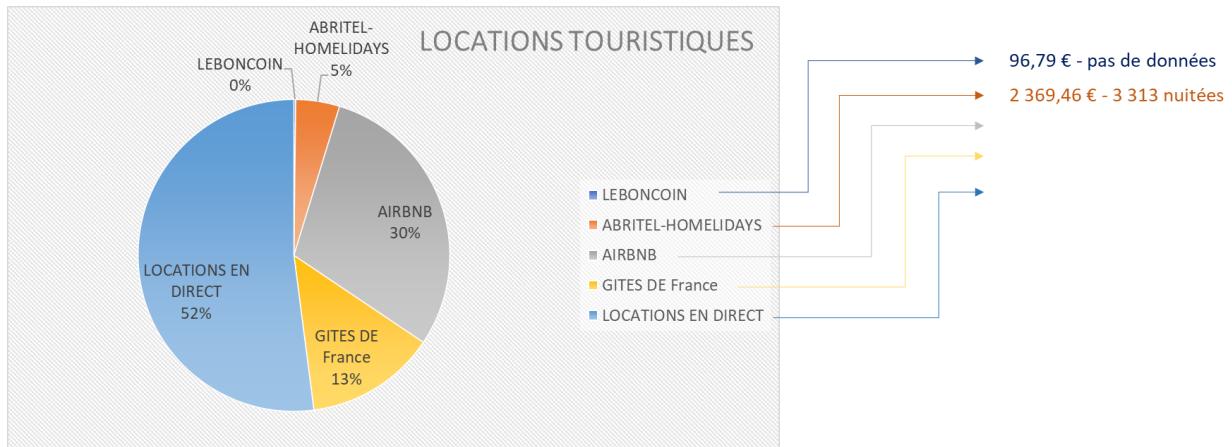
| Catégories d'hébergements   | Fourchette légale | Taxe CCLO * |
|---|-------------------|-------------|
| Palaces *   | 0,70 à 4,20 €     | 0,90 €      |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>5 étoiles</b>  | 0,70 à 3,00 €     | 0,90 €      |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>4 étoiles</b>  | 0,70 et 2,30 €    | 0,90 €      |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>3 étoiles</b>  | 0,50 et 1,50 €    | 0,70 €      |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>2 étoiles</b> , villages de vacances 4 et 5 étoiles  | 0,30 et 0,90 €    | 0,50 €      |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>1 étoile</b> , villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives  | 0,20 et 0,80 €    | 0,40 €      |
| Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h | 0,20 et 0,60 €    | 0,40 €      |
| Terrain de camping/caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance *  | 0,20 €            | 0,22 €      |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus  | 1% et 5%          | 5,5%        |

\* Comprend la taxe additionnelle départementale de 10%.

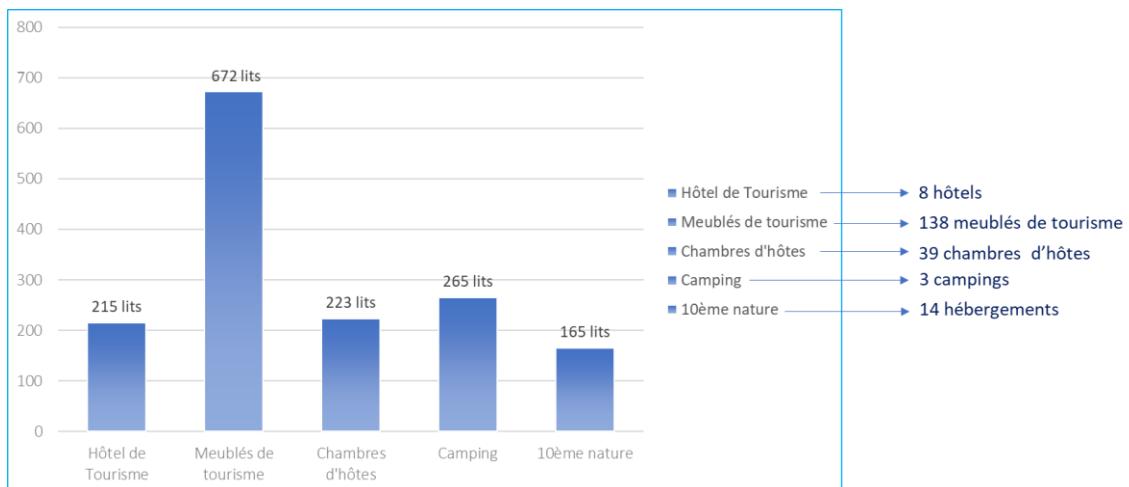
**La taxe de séjour est instituée au régime du réel pour l'ensemble des hébergements à titre onéreux proposés sur le territoire, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.**

**La taxe de séjour collectée en 2021** (plateforme communauté de communes de Lacq-Orthez et plateformes internet) **représente 87 027 nuitées** (payantes et non payantes) **pour un montant de 52 057,21 €** (+ 57,20 % par rapport à 2020 / collecte à l'année et non plus sur 8 mois + 2020 année Covid).

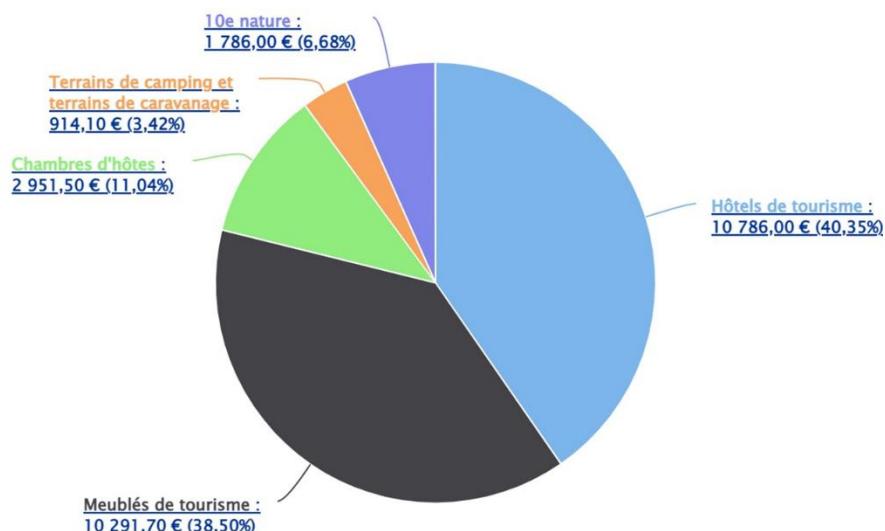
## Répartition du montant total collecté



## Hébergements par nature



## Taxe de séjour par nature d'hébergement pour la collecte en direct



## Taxe de séjour par commune

| Plus de 3 000 € :           | De 1 000 à 500 € :          | De 500 à 200 € :  | Moins de 200 € :    |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------|
| Monein                      | Argagnon                    | Arnos             | Abidos              |
| Orthez                      | Baigts-de-Béarn             | Artix             | Abos                |
|                             | Bellocq                     | Biron             | Besingrand          |
| <b>De 3 000 à 1 000 € :</b> | <b>Casteide-Cami</b>        | <b>Bonnut</b>     | <b>Boumourt</b>     |
| Arthez-de-Béarn             | Castetner                   | Casteide-Candau   | Cardesse            |
| Balansun                    | Doazon                      | Cescau            | Castétis            |
| Lacq                        | Lanneplaà                   | Hagetaubin        | Castillon d'Arthez  |
| Lagor                       | Maslacq                     | Laà-Mondrancs     | Cuqueron            |
| Loubieng                    | Mesplède                    | Labeyrie          | Labastide-Cézeracq  |
| Lucq-de-Béarn               | Mont-Arance-Gouze-Lendresse | Mourenx           | Labastide-Monréjeau |
| Ozenx-Montestrucq           | Saint-Médart                | Parbayse          | Lacacée             |
| Saint-Girons-en-Béarn       | Sault-de-Navailles          | Puyoô             | Lacommande          |
| Vielleségure                | Sauvelade                   | Salles-Mongiscard | Lahourcade          |
|                             |                             |                   | Viellenave d'Arthez |

### b) Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64)

La communauté de communes de Lacq-Orthez reverse 10 % de la taxe de séjour au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle. **TATS 2020 versée en 2021 : 4 622,73 €.**

### 7.4. Participation à l'Agence d'attractivité et de développement touristiques (AADT)

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques du Département 64 assure la promotion du Béarn et du Pays basque et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma touristique départemental.

**La participation 2021 à l'AADT s'est élevée à 9 163,00 €.**

### 7.5. Base de loisirs Orthez-Biron

#### a) Bilan de la saison 2021

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte du 03/07 au 29/08 tous les jours de 11h à 19h. La période d'ouverture comprenait 58 jours.

Les tarifs sont identiques depuis 2014 : adulte et à partir de 13 ans 3 €, enfant (2 à 12 ans inclus) 1,5 €, tarif réduit (groupes 10 personnes, étudiant, demandeur d'emploi, PMR sur présentation d'un justificatif) 2,5 €, abonnement adulte 30 €, abonnement famille 60 €, centres de loisirs CCLO gratuité, pédalos 1/2h 3€ les 2 places et 6 € les 5 places, paddle 9 € l'heure.

La plage bénéficie du label handiplage niveau 2.

Bilan de fréquentation :

|                        | 2019          |                  | 2020          |               | 2021          |               |
|------------------------|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                        | Nombre        | Montant          | Nombre        | Montant       | Nombre        | Montant       |
| <b>Adultes</b>         | 10 770        | 32 310           | 11 314        | 33 942        | 7 266         | 21 798        |
| <b>Enfants</b>         | 6 472         | 9 708            | 6 102         | 9 153         | 3 980         | 5 970         |
| <b>Tarif réduit</b>    | 1 493         | 3 732,50         | 1 160         | 2 900         | 652           | 1 630         |
| <b>Abt adulte</b>      | 46            | 1 380            | 30            | 900           | 23            | 690           |
| <b>Abt famille</b>     | 1             | 60               | 3             | 180           | 2             | 120           |
| <b>Pédalos paddles</b> | 995           | 2 865            | 1 814         | 5 442         | 1 179         | 3 537         |
| <b>Gratuits</b>        |               |                  |               |               | 278           |               |
| <b>TOTAL</b>           | <b>19 777</b> | <b>50 055,50</b> | <b>20 357</b> | <b>52 409</b> | <b>13 380</b> | <b>33 745</b> |

L'espace aquatique a été fréquenté par 13 380 personnes (5 911 en juillet et 7 469 en août) pour une recette totale de 33 745 €.

La fréquentation a diminué de 34 % par rapport à 2020 (- 6 977 personnes).

La fréquentation moyenne par jour est de 230 personnes (344 en 2020).

La fréquentation journalière maximale est de 899 personnes en juillet (1 087 en 2020).

Il y a eu 23 journées de moins de 100 personnes, 27 journées entre 100 et 500 personnes et 8 journées de plus de 500 personnes.

12 centres de loisirs hors du territoire sont venus sur la plage (8 en 2020), soit 185 enfants et 108 accompagnants.

134 personnes à mobilité réduite.

Du 22 au 28 juillet, 278 personnes ont été refusées pour absence de passe sanitaire. Ensuite, la communication a été suffisante et peu de personnes se sont présentées spontanément sans passe sanitaire.

Observations :

La base de loisirs a connu une saison 2021 très difficile sur la plage en raison du mauvais temps (30 jours de mauvais temps sur 58) et de la mise en place du passe sanitaire dès le 21 juillet.

Aucune fermeture de baignade n'est à noter.

**b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs**

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 93 505,25 € HT : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats (dont contrat de gardiennage renouvelé pour 4 ans le 30/04/2020), maintenance (équipements sportifs et jeux), entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, entretien du plan d'eau (épandage nautex, arrachage de la jussie, entretien roselière, piégeage ragondins, entretien sondes à ultra-sons, remise en fonctionnement de la zone de lagunage et de son canal, etc.).

Le label tourisme et handicap pour les pontons de pêche a été renouvelé pour 5 ans le 04/10/2018.

### **c) Investissements réalisés - Dépenses**

Investissements 2021 (39 470 € HT) :

- Passage à gué passerelle de la plage : 17 167 € HT,
- Garde-corps passerelle de la plage : 6 303 € HT,
- Passerelle du canal de la zone de lagunage : 16 000 € HT,
- Equipement pour piégeage : 870,83 € HT.

### **d) Loyers base de loisirs - Recettes**

- Ski nautique : 4 596,16 € TTC
- Buvette plage : 500 € TTC (exonération / Covid)
- Topwatt : 1 829,39 € TTC
- Fermages : 3 326,58 € TTC (régularisation 2018, 2019, 2020)
- Tir à l'arc : 300 € TTC
- Gaule orthézienne : 300 € TTC  
→ Total : 10 852,13 €.

### **e) Animations base de loisirs**

- **La fête du lac 2021 a été annulée à cause du Covid-19.**
- **Autres animations :**
  - Animation APSPG / Centre socio-culturel d'Orthez en juillet : permanences d'accueil tous les jours de 13h à 18h et animations le jeudi. Coût : 1 000 €.
  - Animations scolaires avec la FD des chasseurs : matin animation faune et flore à la Saligue et après-midi parcours d'orientation ou chasse au trésor à la base de loisirs. Aucune école en 2021 à cause du Covid 19.
- **Accueil de manifestations**
  - UNSS : 24/03, 26/05, 16/06.
  - ONCK : 22/05, 02/06, 04/06, 08/06, 14/07, 22/08.
  - Sport adapté : 16/03, 11/05.
  - Pompiers : manœuvres entre 24/05 et 04/06, du 20/09 au 01/10, du 15 au 19/11.
  - Sud-ouest relaxation : à partir du 19/05.
  - Elles marchent 64 : 08/06.
  - CD Nelson Paillou : volley 18/09.
  - Golf foot : 26/10.
  - Pau sud aquapalmes : entraînements mars à octobre.
  - OHC : sandball 16 au 19/06, initiation sur city stade samedis matin en été, animations 11 et 21/08.
  - Croix-Rouge : animation déchets 19/06.

## **7.6. Plan local de randonnées**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 650 km.

**Budget de fonctionnement réalisé en 2021 : 114 332,40 €.**

### **a) Entretien du PLR**

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique, balisage) : 94 545,77 €.
- Petits travaux, fournitures et équipements : 16 519,28 €.

### **b) Animations scolaires**

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse.

En projet : Orthez médiéval, le Laring à Monein, Labastide-Cézeracq.  
Aucune animation scolaire en 2021 à cause du Covid-19.

**c) Journée rando 2021**

La 14<sup>ème</sup> journée randonnée a été organisée à Baigts-de-Béarn le 26/09 en partenariat avec les associations de marcheurs (randonneurs de Maslacq, Mourenx évason, section marche du Foyer des Soarns).

Budget : 1 389,14 €.

**d) Labellisation FFRP**

Labellisation de 12 chemins : 1 250 € / an.

Boucles labellisées : 2 Orthez médiéval, 43 Sallespisso, 7 Monein, 15 Doazon, 28 Monein Laring, 30 Cuqueron, 35 Mesplède, 36 Abos, 37 Vielleségure, 46 Lanneplaà, 49 Crêtes Puyoô-Ramous, 51 St-Girons.

**e) Animations grand public**

4 géocaches : Monein (Castérasse), Arthez (fontaine des Cagots), Orthez (Laqueyre), Parbayse.

2 parcours Terra aventura :

- Orthez médiéval : « Via Lemovicensis » – Personnage : Zacquet.
- Monein : « Le Juranson du Succès » – Personnage : Zalambic.
- Coût 2021 : 628,22 € TTC.

**f) Investissements**

- Réfection RIS : 8 334 €.
- Sentier interprétation Labastide-Cézeracq : 6 092,70 €.
- Sentier interprétation Mourenx : 13 920 €.

**7.7. Stratégie tourisme 2022 - 2026**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a adopté une stratégie tourisme pour la période 2022 – 2026 (commission développement économique du 21/09, bureau du 11/10 et conseil du 09/11).

En effet, le code du tourisme demande aux collectivités qui détiennent la compétence tourisme d'élaborer une stratégie qui doit être ligne directrice du développement touristique du territoire.

La stratégie tourisme s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la révision de son projet de territoire à l'horizon 2030.

L'objectif de la stratégie de la communauté de communes est de faire du tourisme un levier de développement économique en s'appuyant sur l'attractivité de son patrimoine architectural et naturel ainsi que sur la notoriété de ses produits du terroir pour promouvoir un tourisme au caractère vert et social.

L'élaboration du diagnostic touristique du territoire a permis d'identifier les enjeux et de définir les axes stratégiques de la politique touristique de la communauté de communes.

Deux axes de développement ont été identifiés :

- Axe 1 : Développer le tourisme local en confortant et en augmentant l'offre.
- Axe 2 : Développer la notoriété du territoire par la communication, la promotion et la commercialisation.

## **2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'année 2021 se place dans la continuité de 2020, année de l'apparition et du développement de la pandémie de COVID-19 qui aura connu notamment 2 périodes de confinement ainsi que la mise en place du pass sanitaire avant l'été.

Du 03 avril au 03 mai 2021, une nouvelle période de confinement est venue troubler les organisations notamment pour prendre en compte les nécessités de garde d'enfants, de télétravail, de limitation et justification des déplacements professionnels.

Malgré l'application des gestes barrières, l'an passé aura connu des périodes de clusters conjoncturels à répétition, tout comme au niveau national, touchant parfois de manière importante des équipes opératives et perturbant de fait les missions et tâches des entités touchées.

Une fois encore, le pôle aménagement a pu vérifier l'agilité de son organisation.

Malgré ce contexte encore difficile, l'activité des entreprises a été en adéquation avec les engagements volontaristes des collectivités territoriales en général et de la CCLO en particulier.

Sur la section investissement, le résultat de l'exécution budgétaire est de l'ordre de 68 % sur l'exercice 2021 (dépenses de l'année et reports de crédits étant aux alentours de 8 800 000€ à l'origine et donc une dépense de l'ordre de 6 000 000 €). Ce faible taux de réalisation est conjoncturel et dû principalement au montant immobilisé pour la construction du centre technique d'Orthez ainsi qu'aux délais de livraisons des véhicules suite aux effets de la crise du COVID avec notamment les pénuries de matières associées.

Sur la section fonctionnement, sur environ 6 700 000 € de crédits votés, l'exécution budgétaire est stable et de l'ordre de 96 % témoignant d'une consommation optimisée.

### **1. LA VOIRIE**

#### **1.1. Les principaux investissements**

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2021 ont porté sur les opérations suivantes :

- Patrimoine : pérennisation des revêtements routiers.
- Aménagements de la rue Marca à Monein, deuxième tranche.
- Aménagement d'un carrefour giratoire avenue du Général de Gaulle à Orthez.
- Aménagement de la rue de l'église à Loubieng.
- Aménagement des chemins Ranquine et Darré lou Bourg à Bonnut (PVR).
- Confortement de l'ouvrage d'art du chemin Touzaa à Orthez.

Auxquels s'ajoutent les participations aux aménagements d'espaces publics dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes :

- Participation aux aménagements des espaces publics aux abords des commerces de Lacq, parking poids lourds, aménagements paysagers.
- Participation aux aménagements de la rue de l'église à Bésingrand.

#### **1.2. Recettes attendues**

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil départemental :

- Opérations au titre de l'aide aux demandes de tiers pour travaux sur routes départementales (ADTRD) : Orthez carrefour de Gaulle.
- Aide à la voirie communale.
- Commune de Bonnut : versement de la quote-part sur la PVR Ranquine.

### **1.3. Travaux d'entretien de la voirie**

#### Travaux externalisés aux entreprises

Ce programme comprend une diversification des techniques employées : grave émulsion (GE), béton bitumineux à froid (BBF), enduits superficiels d'usure (ESU), béton bitumineux semi-grenu (BBSG 0/10 ou 0/6), grave non traitée (GNT) :

| NATURE TRAVAUX     | Montant     | Linéaires en ml |
|--------------------|-------------|-----------------|
| Aménagement VRD    | 384 000 €   |                 |
| BBF                | 142 000 €   | 4 000           |
| BBSG 0/10          | 872 000 €   | 20 000          |
| Trottoirs BBSG 0/6 | 291 000 €   | 12 000          |
| GNT+ESU            | 451 250 €   | 22 000          |
| Grave émulsion     | 355 000 €   | 12 000          |
| Pluvial            | 42 950 €    |                 |
| Ouvrages d'art     | 63 000 €    |                 |
| Total général      | 2 601 200 € | 70 000          |

### **1.4. L'acquisition d'un enrobeur-projeteur**

Après des phases d'expérimentations de techniques permettant d'allonger les durées de vie des revêtements routiers, il a été décidé de réorienter les pratiques des équipes régie en charge des revêtements routiers.

Ce service était jusqu'à lors équipé d'un « pointe à temps automatique » (PATA) relativement ancien et d'un « répandeur gravillonneur synchrone » RGS beaucoup plus récent. Ces deux ateliers permettent de réaliser des réparations de surface, en vue d'éviter les infiltrations d'eau qui sont le pire ennemi des routes.

En parallèle, un blow-patcher était loué et utilisé par les agents de la collectivité afin de jauger leur capacité à utiliser un tel matériel.

Il a alors été décidé de l'arrêt de l'atelier PATA, et de l'acquisition d'un enrobeur projeteur neuf.

Il s'agit ni plus ni moins que d'une mini centrale à enrobé sur porteur qui fabrique en temps réel des enrobés. Les différents gravillons sont soufflés et pulvérisés d'émulsion de bitume au moment de leur projection. La machine permet de souffler de l'air pour nettoyer le support, de le laver, de réaliser une couche d'accrochage pour étancher les bords de la réparation et d'appliquer des matériaux enrobés sur des nids de poule ou autre déformation.

L'outil permet donc des réparations en épaisseur qui peuvent être réalisées en préparation du passage du RGS ; ce sont des outils complémentaires.

Pour rappel, la CCLLO est dotée à Mourenx d'un site pour stockage des gravillons et qui accueille une cuve à émulsion.

## 2. L'ECLAIRAGE PUBLIC

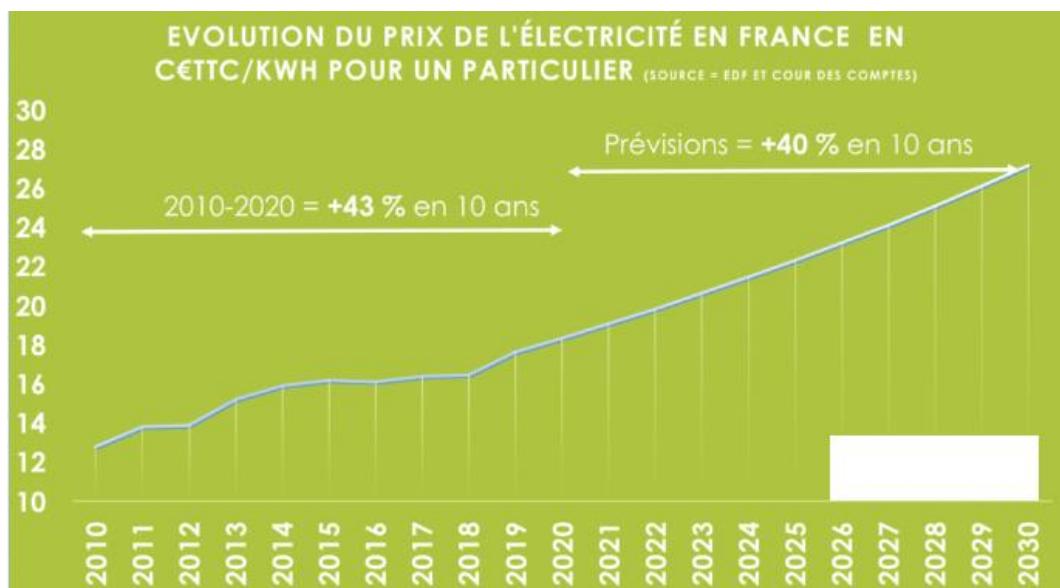


### 2.1. Rappel des objectifs

- Assurer une sécurité,

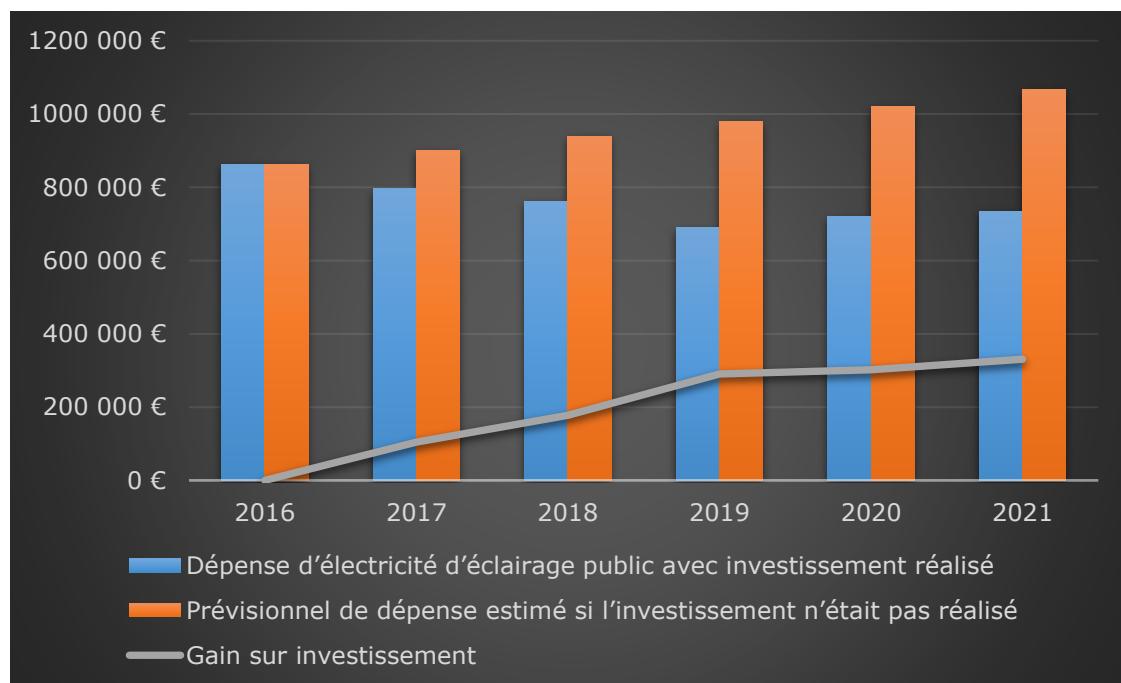
### 2.2. Energie

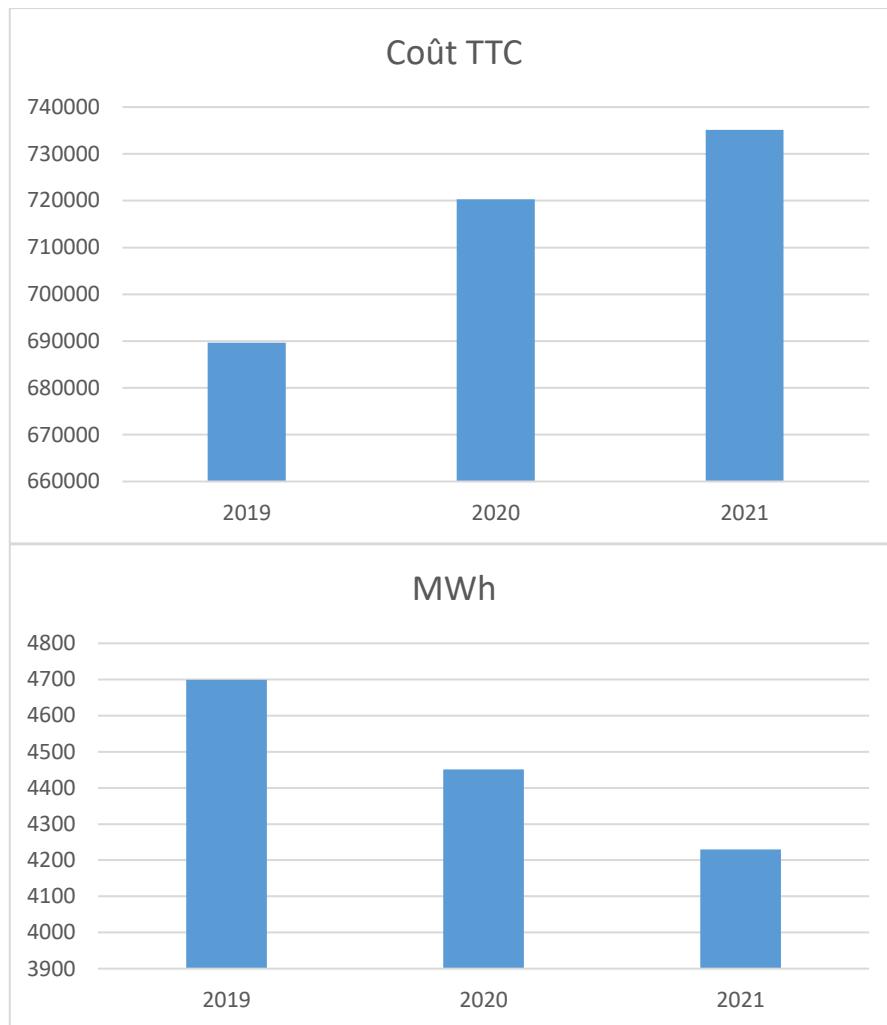
- Prévision d'évolution du prix de l'électricité en France



- **Bilan énergétique de l'éclairage public de la CCLLO**

| Année | Prix moyen du KWH | Dépense d'électricité d'éclairage public avec investissement réalisé | Prévisionnel de dépense estimé si l'investissement n'était pas réalisé |
|-------|-------------------|--|--|
| 2016  | 0,1503            | 863 620 €  | 863 620 €  |
| 2017  | 0,1466            | 796 343 €  | 900 755 €  |
| 2018  | 0,1450            | 761 775 €  | 939 488 €  |
| 2019  | 0,1841            | 689 650 €  | 979 886 €  |
| 2020  | 0,1893            | 720 308 €  | 1 022 021 €  |
| 2021  | 0,1821            | 735 140 €  | 1 065 968 €  |





Les efforts d'investissement sur les lanternes LED permettent une baisse de la puissance consommée par l'éclairage public.

L'augmentation conjoncturelle du coût de l'énergie ne permet plus d'établir de projection.

Il faut contenir cette augmentation par le relanternage, les abaissements de puissance et les rythmes d'éclairement des communes.

### 2.3. Recensement de l'éclairage par commune

| COMMUNES            | NOMBRE D'ARMOIRE DE COMMANDE | NOMBRE DE POINT LUMINEUX | PUISSEANCE TOTALE EN WATT | PUISSEANCE MOYENNE AU POINT LUMINEUX EN WATT | Nombre d'habitant (INSEE 2019) | Nombre de candélabre par habitant |
|---------------------|------------------------------|--------------------------|---------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| ABIDOS              | 7                            | 152                      | 12669                     | 83   | 214                            | 0,7                               |
| ABOS                | 8                            | 185                      | 22000                     | 119  | 544                            | 0,3                               |
| ARGAGNON            | 6                            | 105                      | 10829                     | 103  | 702                            | 0,1                               |
| ARNOS               | 1                            | 6                        | 196                       | 33   | 130                            | 0,0                               |
| ARTHEZ-DE-BÉARN     | 27                           | 418                      | 45340                     | 108  | 1835                           | 0,2                               |
| ARTIX               | 37                           | 1250                     | 110092                    | 88   | 3428                           | 0,4                               |
| BAIGTS-DE-BÉARN     | 6                            | 164                      | 15524                     | 95   | 865                            | 0,2                               |
| BALANSUN            | 2                            | 17                       | 1600                      | 94   | 299                            | 0,1                               |
| BELLOCQ             | 13                           | 232                      | 20604                     | 89   | 909                            | 0,3                               |
| BESINGRAND          | 2                            | 73                       | 7118                      | 98   | 145                            | 0,5                               |
| BIRON               | 13                           | 218                      | 18011                     | 83   | 637                            | 0,3                               |
| BONNUT              | 2                            | 46                       | 4448                      | 97   | 794                            | 0,1                               |
| BOUMOURT            | 1                            | 12                       | 1200                      | 100  | 165                            | 0,1                               |
| CARDESSE            | 3                            | 52                       | 6035                      | 116  | 300                            | 0,2                               |
| CASTEIDE-CAMI       | 9                            | 119                      | 7473                      | 63   | 260                            | 0,5                               |
| CASTEIDE-CANDAU     | 1                            | 9                        | 1350                      | 150  | 302                            | 0,0                               |
| CASTETIS            | 6                            | 73                       | 6545                      | 90   | 624                            | 0,1                               |
| CASTETNER           | 2                            | 11                       | 574                       | 52   | 133                            | 0,1                               |
| CASTILLON-D'ARTHEZ  | 2                            | 33                       | 3300                      | 100  | 330                            | 0,1                               |
| CESCAU              | 15                           | 180                      | 15381                     | 85   | 612                            | 0,3                               |
| CUQUERON            | 1                            | 19                       | 1030                      | 54   | 189                            | 0,1                               |
| DOAZON              | 1                            | 24                       | 1089                      | 45   | 182                            | 0,1                               |
| HAGETAUBIN          | 5                            | 49                       | 4390                      | 90   | 576                            | 0,1                               |
| LAÄ-MONDRANS        | 8                            | 108                      | 11490                     | 106  | 432                            | 0,3                               |
| LABASTIDE-CEZERACQ  | 8                            | 292                      | 28365                     | 97   | 556                            | 0,5                               |
| LABASTIDE-MONREJEAU | 14                           | 208                      | 16380                     | 79   | 604                            | 0,3                               |
| LACADEE             | 1                            | 11                       | 1040                      | 95   | 152                            | 0,1                               |
| LACOMMANDE          | 4                            | 42                       | 4470                      | 106  | 193                            | 0,2                               |
| LACQ                | 21                           | 690                      | 55046                     | 80   | 725                            | 1,0                               |
| LAGOR               | 11                           | 207                      | 19246                     | 93   | 1158                           | 0,2                               |
| LAHOURCADE          | 7                            | 116                      | 14632                     | 126  | 699                            | 0,2                               |
| LANNEPLAÀ           | 1                            | 21                       | 1770                      | 84   | 305                            | 0,1                               |
| LOUBIENG            | 3                            | 27                       | 2632                      | 97   | 503                            | 0,1                               |
| LUCQ-DE-BÉARN       | 4                            | 67                       | 8290                      | 124  | 919                            | 0,1                               |
| MASLACQ             | 12                           | 200                      | 20286                     | 101  | 882                            | 0,2                               |
| MESPLEDE            | 2                            | 27                       | 4025                      | 149  | 344                            | 0,1                               |
| MONEIN              | 26                           | 752                      | 66864                     | 89   | 4435                           | 0,2                               |
| MONT                | 26                           | 621                      | 53946                     | 87   | 1137                           | 0,5                               |
| MOURENX             | 55                           | 2501                     | 199316                    | 80   | 6122                           | 0,4                               |
| NOGUÈRES            | 7                            | 91                       | 11457                     | 126  | 138                            | 0,7                               |
| ORTHEZ              | 91                           | 2255                     | 280642                    | 124  | 10369                          | 0,2                               |
| OS-MARSILLON        | 14                           | 233                      | 19339                     | 83   | 536                            | 0,4                               |
| OZENX-MONTESTRUCQ   | 2                            | 11                       | 675                       | 61   | 388                            | 0,0                               |
| PARBAYSE            | 2                            | 25                       | 1872                      | 75   | 335                            | 0,1                               |
| PARDIES             | 21                           | 544                      | 53488                     | 98   | 860                            | 0,6                               |
| PUYOÔ               | 18                           | 278                      | 29222                     | 105  | 1125                           | 0,2                               |
| RAMOUS              | 5                            | 73                       | 6289                      | 86   | 494                            | 0,1                               |
| SAINT-BOES          | 7                            | 57                       | 5774                      | 101  | 361                            | 0,2                               |
| SAINT-GIRONS        | 3                            | 16                       | 1386                      | 87   | 163                            | 0,1                               |
| SAINT-MEDARD        | 1                            | 18                       | 1778                      | 99   | 202                            | 0,1                               |
| SALLES-MONGISCARD   | 4                            | 63                       | 5487                      | 87   | 297                            | 0,2                               |
| SALLESPISSÉ         | 6                            | 41                       | 3241                      | 79   | 571                            | 0,1                               |
| SARPOURENX          | 9                            | 149                      | 14612                     | 98   | 310                            | 0,5                               |
| SAULT-DE-NAVAILLES  | 13                           | 283                      | 25327                     | 89   | 941                            | 0,3                               |
| SAUVELADE           | 3                            | 58                       | 4969                      | 86   | 265                            | 0,2                               |
| SERRES-SAINTE-MARIE | 15                           | 158                      | 15262                     | 97   | 571                            | 0,3                               |
| TARSACQ             | 9                            | 114                      | 11900                     | 104  | 530                            | 0,2                               |
| URDES               | 6                            | 156                      | 15107                     | 97   | 310                            | 0,5                               |
| VIELLENAVE-D'ARTHEZ | 11                           | 97                       | 10170                     | 105  | 210                            | 0,5                               |
| VIELLESEGURE        | 3                            | 59                       | 4153                      | 70   | 385                            | 0,2                               |
| <b>CCLQ</b>         | 623                          | 14116                    | 1346745                   | 95   | 52702                          | 0,3                               |

## 2.4. Rythme d'éclairement des communes

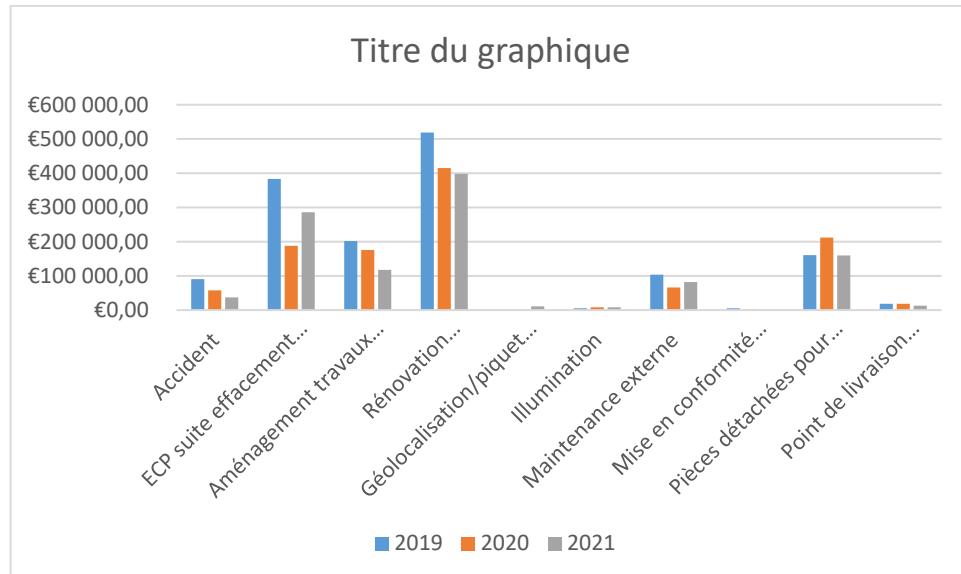
|                     | EXTINCTION |     |     |       |     |       |     |     | ABAISSEMENT<br>Pas de coupure<br>mais abaissement<br>de puissance<br>autorisé | ALLUMAGE |      |     |       |     | COUPURE D'ÉTÉ      |                   |                   |                       |
|---------------------|------------|-----|-----|-------|-----|-------|-----|-----|---|----------|------|-----|-------|-----|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
|                     | 19h        | 21h | 22h | 22h30 | 23h | 23h30 | 00h | 02h |   | 05h      | 5h30 | 06h | 06h30 | 07h | 01 juin<br>31 Août | 15 mai<br>15 Août | 01 mai<br>31 Août | 01 juillet<br>31 Août |
| ABIDOS              |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| ABOS                |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| ARGAGNON            |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| ARNOS               |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| ARTHEZ-DE-BÉARN     |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| ARTIX               |            |     |     |       |     |       |     |     |   |          |      |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| BAIGTS-DE-BÉARN     |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| BALANSUN            |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     | 1                  |                   |                   |                       |
| BELLOCQ             |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| BESINGRAND          |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| BIRON               |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| BONNUT              |            |     |     |       |     |       | 1   |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| BOUMOURT            |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| CARDESSE            |            |     |     |       |     |       | 1   |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| CASTEIDE-CAMI       |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     | 1                  |                   |                   |                       |
| CASTEIDE-CANDAU     |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| CASTETIS            |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| CASTETNER           |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| CASTILLON D'ARTHEZ  |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| CESCAU              |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     |       | 1   |                    |                   |                   |                       |
| CUQUERON            |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     | 1                  |                   |                   |                       |
| DOAZON              |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| HAGETAUBIN          |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LAÀ-MONDRANS        |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LABASTIDE-CEZERACQ  |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LABASTIDE-MONREJEAU | 1          | 1   |     |       |     |       |     |     |   |          |      |     |       | 1   |                    |                   |                   |                       |
| LACADEE             |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LACOMMANDE          |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    | 1                 |                   |                       |
| LACQ                |            |     |     |       |     |       |     |     | 1   |          |      |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LAGOR               |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          | 1    |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LAHOURCADE          |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| LANNEPLAÀ           |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     |       | 1   |                    |                   |                   |                       |
| LOUBIENG            |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   | 1                 |                       |
| LUCQ-DE-BEARN       |            |     |     |       |     |       | 1   |     |   |          |      |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| MASLACQ             |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     | 1                  |                   |                   |                       |
| MESPLEDE            |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| MONEIN              |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| MONT                |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| MOURENX             |            |     |     |       |     |       |     | 1   |   |          |      |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| NOGUÈRES            |            |     |     |       |     |       | 1   |     |   |          | 1    |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| ORTHEZ              |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| OS-MARSILLON        |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| OZENX-MONTESTRUCQ   |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    | 1                 |                   |                       |
| PARBAYSE            |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| PARDIES             |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| PUYOÖ               |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| RAMOUS              |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| SAINTE-BOES         |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| SAINTE-GIRONS       |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     |       |     | 1                  |                   |                   |                       |
| SAINTE-MEDARD       |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| SALLES-MONGISCARD   |            |     |     | 1     |     |       |     |     |   |          |      | 1   |       |     | 1                  |                   |                   |                       |
| SALLESPISSÉ         |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| SARPOURENX          |            |     |     |       |     |       | 1   |     |   |          |      | 1   |       |     |                    |                   |                   |                       |
| SAULT-DE-NAVAILLES  |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| SAUVELADE           |            |     |     |       |     |       | 1   | 1   |   |          | 1    |     |       |     |                    |                   |                   |                       |
| SERRES-SAINTE-MARIE |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| TARSACQ             |            |     |     |       |     |       | 1   |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| URDES               |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| VIELLENAVE D'ARTHEZ |            |     |     |       |     | 1     |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   |                       |
| VIELLESEGURE        |            |     |     |       | 1   |       |     |     |   |          |      |     | 1     |     |                    |                   |                   | 1                     |
|                     | 1          | 1   | 1   | 4     | 37  | 4     | 8   | 1   |   | 4        |      | 3   | 1     | 46  | 4                  | 1                 | 6                 | 1                     |

## 2.5. Indicateurs 2021 du Contrat d'Objectif Territorial (C.O.T.)

- Baisse du nombre d'heure d'éclairage : ... voir tableau « rythme d'éclairage »
- % de commune pratiquant l'extinction : ..... 93 %
- Puissance totale installée : ..... 1 346, 745 KWh
- Puissance consommée sur l'année : ..... 4 212 323 KWh
- Consommation en KWh par habitant (valeur cible=60KWh/hab.) ... 79,93 KWh/hab
- Coût total de la consommation de l'éclairage public : ..... 735 140 € TTC
- Coût rapporté à l'habitant : ..... 13,95 €
- Taux de remplacement LED : ..... 1000 lanternes / an

## 2.6. Coût par activité

| Étiquettes de lignes                            | 2019                  | 2020                  | 2021                  |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Accident  | 90 750,83 €           | 57 653,87 €           | 36 651,00 €           |
| ECP suite effacement des réseaux                | 383 358,43 €          | 187 259,25 €          | 286 119,00 €          |
| Aménagement travaux neuf                        | 201 700,05 €          | 175 640,24 €          | 117 831,00 €          |
| Rénovation patrimoine, optimisation énergétique | 518 867,00 €          | 414 863,82 €          | 398 549,00 €          |
| Géolocalisation/piquetage/traçage               | 878,40 €              | 0,00 €                | 10 565,00 €           |
| Illuminateur                                    | 5 610,78 €            | 8 011,86 €            | 7 662,00 €            |
| Maintenance externe                             | 103 842,39 €          | 66 268,03 €           | 82 097,00 €           |
| Mise en conformité électrique et contrôle       | 5 520,00 €            | 2 808,60 €            | 0,00 €                |
| Pièces détachées pour la régie                  | 160 853,56 €          | 212 114,67 €          | 159 752,00 €          |
| Point de livraison maillage réseau              | 17 930,27 €           | 17 990,84 €           | 12 903,00 €           |
| <b>Total général</b>                            | <b>1 489 311,71 €</b> | <b>1 142 611,18 €</b> | <b>1 112 129,00 €</b> |



## 2.7. Projets neufs

| Commune            | Désignation des travaux   | Montant TTC |
|--------------------|---|-------------|
| Sault-de-Navailles | Installation d'un mât solaire sur abri bus avenue Gaston Phoebus                  | 4 875 €     |
| Sault-de-Navailles | Prolongation de réseau d'éclairage public impasse des Terres                      | 5 904 €     |
| Orthez             | Giratoire Avenue du Général de Gaulle   | 11 177 €    |
| Orthez             | Création d'éclairage public Parc Gascoin  | 65 537 €    |
| Os-Marsillon       | Prolongation du réseau d'éclairage public Cami-Dou-Cor (Régie)                    | 3 082 €     |
| Mourenx            | Création d'éclairage public cheminement piéton cité scolaire Albert Camus (Régie) | 5 155 €     |
| Maslacq            | Création d'éclairage public place Marquitou (Régie)                               | 2 596 €     |
| Salles-Mongiscard  | Installation d'un mât solaire sur abri bus  | 4 875 €     |
| Bonnut             | Installation de 2 mâts solaires sur abri bus                                      | 9 751 €     |
| Ozenx-Montestrucq  | Installation d'un mât solaire sur abri bus  | 4 875 €     |

## 2.8. Enfouissement des réseaux

| Commune           | Désignation des travaux                                | Montant TTC |
|-------------------|--|-------------|
| Puyôo             | Enfouissement chemin de Coutrouilh                     | 63 806 €    |
| Bellocq           | Enfouissement place Marcadieu                          | 1 622 €     |
| Laà-Mondrans      | Enfouissement route d'Orthez                           | 63 890 €    |
| Sallespisse       | Enfouissement chemin du village et abords de la Mairie | 77 165 €    |
| Salles-Mongiscard | Enfouissement chemin Larrue                            | 22 241 €    |
| Mourenx           | Enfouissement chemin de Noguères                       | 25 076 €    |
| Lacq              | Enfouissement chemin du bois d'Herm                    | 29 650 €    |

## 2.9. Point de livraison et remaillage des réseaux

Le remaillage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer et de soulager les phases électriques. Cela permet également de diminuer les chutes de tension et le cumul des défauts d'isolement.

En 2021, création de 11 points de livraison. Coût 12 903 €.

## 2.10. Accidents -Vandalisme

En 2021 17 accidents pour un coût de 36 651 €.

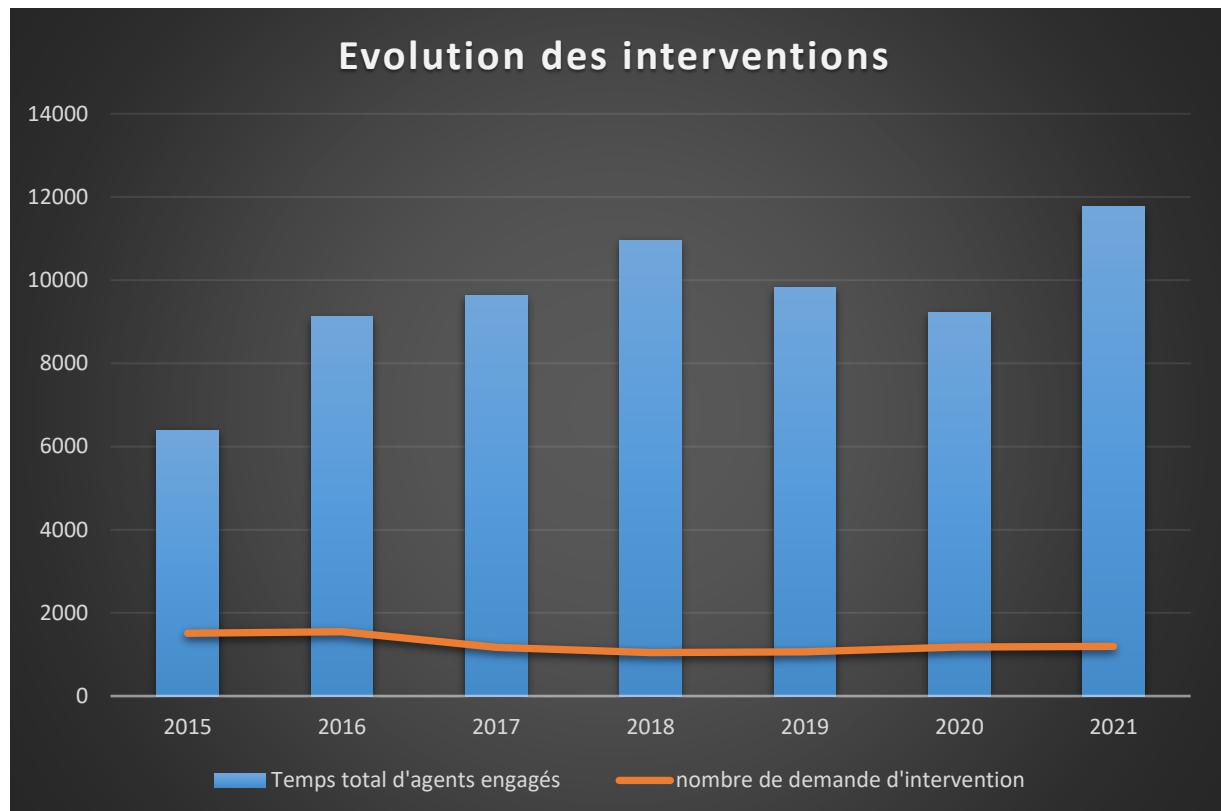
|           | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Accidents | 22   | 17   | 7    | 33   | 21   | 17   |

## 2.11. Maintenance externalisée

- 14 interventions externalisées sur le réseau éclairage public et feux tricolores.
  - Mise en sécurité, travaux de maintenance nécessitant une logistique lourde.
- Coût 82 097 €.

## 2.12. Maintenance réalisée « en interne »

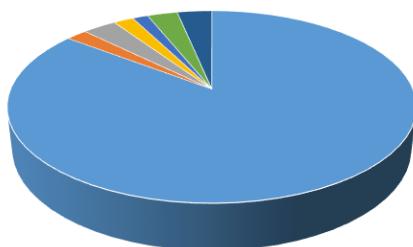
| Année | Nombre de demandes | Nombre d'interventions | Durée des interventions | Temps total d'agents engagés |
|-------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 2017  | 776                | 1171                   | 4409,5                  | 9670                         |
| 2018  | 652                | 1045                   | 5304                    | 10961                        |
| 2019  | 735                | 1063                   | 5175                    | 9848,5                       |
| 2020  | 765                | 1171                   | 4998,5                  | 9199                         |
| 2021  | 713                | 1190                   | 5736                    | 11755                        |



## Répartition par activité de la régie

| Activité                   | Nb interventions | Nb heures interventions | Répart. Nb heures interventions | Nb heures d'agents engagés | Répart. Nb heures d'agents engagés |
|----------------------------|------------------|-------------------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Curatif/dépannage          | 993              | 2881,5                  | 57,68 %                         | 6107,5                     | 66,44 %                            |
| Diagnostic                 | 2                | 11                      | 0,22 %                          | 22                         | 0,24 %                             |
| Entretien préventif        | 23               | 361,5                   | 7,24 %                          | 737                        | 8,02 %                             |
| Evénementiel               | 2                | 8                       | 0,16 %                          | 16                         | 0,17 %                             |
| Illuminateur               | 37               | 238                     | 4,76 %                          | 493                        | 5,36 %                             |
| Mise en sécurité           | 22               | 65,5                    | 1,31 %                          | 142                        | 1,54 %                             |
| Utilisation nacelle autre  | 3                | 5                       | 0,10 %                          | 10                         | 0,11 %                             |
| Feux tricolores            | 17               | 41                      | 0,82 %                          | 74.5                       | 0,81 %                             |
| Autres                     | 33               | 189                     | 3,78 %                          | 396                        | 4,31 %                             |
| Suivi des travaux externes | 38               | 1195                    | 23,92 %                         | 1195                       | 13 %                               |

répartition par type d' intervention



- Curatif/dépannage
- Entretien préventif
- Illumination
- Mise en sécurité
- Feux tricolores
- Autres
- Suivi des travaux externes

Remarque : Les travaux de rénovation du patrimoine ont commencé en mars 2021, les interventions sont incluses dans la rubrique curative.

Le service SIG va créer un nouvel onglet « rénovation » en 2022.

## 2.13. Traitement des DT, DICT et ATU

Sogelink - DICT.fr

| id. agences : [69520]               |             | Depuis le : 01-01-2021 inclus | Jusqu'au : 31-12-2021 inclus |                   |                    |                                   |               |
|-------------------------------------|-------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------------------|---------------|
| <b>SYNTHESE ACTIVITE EXPLOITANT</b> |             |                               |                              |                   |                    |                                   |               |
| <b>DOCUMENTS RECUS</b>              |             |                               |                              |                   |                    |                                   |               |
| Type documents                      | Site        | Manuel                        | Mail XML                     | Fax/Courrier/Mail | Total Docs reçus   |                                   |               |
| DT                                  | 434         | 257                           | 0                            | 0                 | 691                |                                   |               |
| DT-DICT                             | 808         | 312                           | 0                            | 0                 | 1120               |                                   |               |
| DICT                                | 335         | 184                           | 0                            | 0                 | 519                |                                   |               |
| ATU                                 | 82          | 101                           | 0                            | 0                 | 183                |                                   |               |
| LR                                  | 0           | 0                             | 0                            | 0                 | 0                  |                                   |               |
| AUTRE                               | 0           | 0                             | 0                            | 0                 | 0                  |                                   |               |
| <b>TOTAUX</b>                       | <b>1659</b> | <b>854</b>                    | <b>0</b>                     | <b>0</b>          | <b>2513</b>        |                                   |               |
| <b>REPONSES ENVOYEEES</b>           |             |                               |                              |                   |                    |                                   |               |
| Type documents                      | Concerné    | Demande incomplète            | Non concerné                 | ML En cours       | TOTAL Docs envoyés | Délai moyen de traitement (jours) | Nb Hors Délai |
| Récépissé DT                        | 583         | 2                             | 108                          | 0                 | 693                | 0,9                               | 4             |
| Récépissé DT-DICT                   | 933         | 1                             | 188                          | 0                 | 1122               | 1                                 | 0             |
| Récépissé DICT                      | 404         | 1                             | 118                          | 0                 | 523                | 0,7                               | 0             |
| Récépissé ATU                       | 169         | 0                             | 15                           | 0                 | 184                | 0,4                               | 0             |
| AUTRE                               | 0           | 0                             | 0                            | 0                 | 0                  | 0                                 | 0             |
| <b>TOTAUX</b>                       | <b>2089</b> | <b>4</b>                      | <b>429</b>                   | <b>0</b>          | <b>2522</b>        |                                   | <b>4</b>      |

## 2.14. Rénovation du patrimoine

### Adapter l'éclairage aux usages et aux besoins



Eclairer vers le sol et limiter la lumière intrusive      Eviter les lumières froides      Diminuer l'intensité      Optimiser la période d'éclairage

La communauté des communes de Lacq Orthez a mis en place un projet de rénovation du patrimoine d'éclairage public. Ce programme permet d'une part de faire des économies d'énergie en divisant par 2 la puissance des luminaires rénovés et d'autre part préserve la biodiversité.

En effet, nous appliquons l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Chaque rue rénovée fait l'objet d'une étude d'éclairage conforme à la norme 13201 (éclairer juste). La technologie LED est systématiquement mise en place lorsque l'on change les luminaires, permettant ainsi de faire des programmations d'abaissement de puissance et de flux lumineux.

- Les températures de couleur employées ne sont pas supérieures à 3 000 Kelvin (blanc chaud) et nous privilégions 2200K (couleur orangée).
- La détection sera privilégiée sur l'éclairage des futurs cheminements piétons et des parkings.
- Afin de diminuer l'ULOR (éclairage vers le ciel), l'angle des lanternes ne dépassera plus les 5° d'inclinaison et nous privilégions le montage à l'horizontale (0°)

Sur les routes qui ne coupent pas la nuit, tous les luminaires installés sont programmés avec un d'abaissement de puissance de 25 % minimum et jusqu'à 50 % de 22h00 à 06h00.

#### Rénovation sur l'année 2021

997 luminaires ont été changés par des lanternes LED divisant par 2 les consommations électriques. Cette opération a commencé en mars.

## Bilan du relanternage

|      | Nombre de lanternes changées | Puissance avant (en Watt) | Puissance après (en Watt) | Gain annuel €TTC |
|------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------|
| 2021 | 997                          | 166700                    | 77871                     | 50 042,57 €      |

Certificat d'économie d'énergie attendu en 2021 = 10 698 €

Aujourd'hui : 4309 lanternes de technologie LED sont installées, soit presque 1/3 du parc.

#### Carrefours à feux :

3 armoires de carrefours à feux ont été rénovées :

- CF St Pierre et Henri IV ORTHEZ,
- CF Gare d'ORTHEZ,
- CF BELLOCQ.

Les contrôleurs en place étaient vétustes (plus de pièces détachées).

Le changement des contrôleurs dans les armoires de commande permettra d'être informé en temps réel sur les pannes.

### **2.15. Trame noire**

La CCLO participe au groupe de travail avec le pays du Béarn en charge de la « Trame Noire » pour :

- Elaborer une méthode d'expertise du patrimoine sur la pollution lumineuse du territoire,
- Transmettre au Pays du Béarn le patrimoine à jour pour extrapolation des calculs de densité surfacique,
- Participer à la création d'une charte « Béarn » pour lutter contre les nuisances lumineuses,
- Participation à plusieurs réunions de sensibilisation des élus sur la trame noire.

## **2.16. Obligation réglementaire**

L'arrêté du 26 octobre 2018 (modifiant celui du 1er juillet 2012) impose à toutes les collectivités de réaliser un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'objectif de cette réforme : d'une part, améliorer la précision du repérage des réseaux et d'autre part, fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, exploitants de réseaux).

## **3. LE PARC ROUTIER ET MOYENS MATERIELS**

### **3.1. Acquisitions de matériels et véhicules**

Le budget investissement 2021 pour le pôle aménagement s'élève à 690 965,23 € pour l'acquisition, renouvellement et grosses réparations de véhicules ou matériels.

Ces acquisitions comprennent :

- Une mini-pelle 6T500 pour le service voirie de Mourenx en renouvellement d'un tractopelle TEREX (mise en circulation en 2007) : budget 85 560 €.
- Un camion poids lourds type polybenne 19 tonnes pour le service voirie Mourenx en renouvellement d'un poids lourds type Kerax (mise en circulation en 1998) : budget 123 000 €.
- Un caisson de travaux publics 9 m<sup>3</sup> pour le polybenne 19 tonnes : budget 8 976 €.
- Un tracteur agricole équipé d'une faucheuse débroussailleuse pour le service voirie d'Orthez en renouvellement d'un engin similaire (mise en circulation en 2002) : budget 117 486,59 €.
- Une faucheuse débroussailleuse en renouvellement d'un tondo-broyeur pour le service espaces verts Orthez : budget 49 014,29 €.
- 2 véhicules légers hybrides pour l'administration générale en renouvellement de 2 véhicules similaires diesel de 2010 : budget 47 995,99 €.
- Un véhicule utilitaire électrique en renouvellement d'un véhicule essence mis en circulation en 2002 (transféré au pôle aménagement pour les astreintes) pour le centre culturel : budget 16 267,49 €. Cet investissement a pu bénéficier des aides du département pour un montant de 4 747,50 €, d'une prime à la conversion de 2 500 € et d'un bonus écologique de 5 000 €.
- Une mini-pelle 2T500 mutualisée entre les services voirie et espaces verts Orthez : budget 35 760 €
- Un compresseur de chantier mobile pour le service voirie Orthez : budget 21 000 €.
- 2 plateaux MINOX pour polybenne 11 tonnes pour le transport d'engins, matériels. Affectation service espaces verts Mourenx et Orthez : budget 10 368 €.
- Renouvellement de petits matériels de taille et coupe pour le service espaces verts : budget 22 643,33 € dont 15 647,30 € ont été nécessaires pour le rachat des matériels volés suite au cambriolage avec effraction en date du 16/07/2021 dans la collectivité.
- 2 tondeuses autoportées largeur de coupe 180 en renouvellement de 2 tondeuses qui seront transférées à l'équipe voirie pour le désherbage de voirie : budget 44 558,40 €.
- Suite à l'extension de l'atelier de Mourenx, l'acquisition de gros outillages (colonnes de levage, crics de levage, pont de levage...) représente une dépense de 41 385,15 €.
- Les « grosses » réparations sur matériels représentent une dépense de 66 949,99 € pour la remise en état ou le remplacement d'organe tel que moteur, pont, bras télescopique ...

Le budget investissement 2021 pour le pôle environnement s'élève à 216 000,80 € pour l'acquisition ou renouvellement de véhicules.

- Une benne à ordures ménagères (BOM) 12 m<sup>3</sup> en renouvellement d'une BOM 11 m<sup>3</sup> mis en circulation 2011. Budget 172 200,80 €.
- Un véhicule léger utilitaire 3T500 avec hayon en renouvellement d'un véhicule similaire mis en circulation en 2010. Budget 43 800 €.

Ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes et qui concernent l'ensemble des services de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

### **3.2. Activité du service Parc routier**

L'activité atelier s'est soldée par 1784 prestations sur les matériels de la collectivité dont 120 interventions sur routes. 95 % des dépannages sont réalisés dans les 2 heures qui suivent l'appel.

68 % des heures des agents de l'atelier sont imputées sur les coûts de maintenance des véhicules ou matériels.

Budget principal : 1 426 bons de commande ont été rédigés pour le bon fonctionnement des services de la collectivité.

Budget annexe déchets : 256 bons de commandes pour le service déchets.

Facturation : près de 1 682 factures ont été traitées en 2021 par le service parc routier pour le compte du pôle aménagement et du pôle environnement.

Ventes aux enchères AGORASTORE : le montant des ventes s'élève 25 468 € grâce à des surenchères de 15,76 %.

Absentéisme du service parc routier : aucun absentéisme notable sur l'année 2021.

Formation : 2 agents du service parc routier, « formateurs » aux formations CACES, réalisent celle-ci pour l'ensemble des agents de la collectivité.

## **4. LES MARCHES A BONS DE COMMANDE**

Les marchés à commandes en cours sont les suivants :

- Maintenance des fosses septiques, séparateurs à hydrocarbures, réseaux assainissements et pluviaux,
- Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage des vitres,
- Fourniture d'équipements de protection individuelle protection du corps pour le personnel de la collectivité,
- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage,
- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier,
- Fournitures de pneumatiques pour les véhicules,
- Fournitures de balais de voirie,
- Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules du parc routier et prestations associées,
- Fournitures diverses (outillages électroportatifs, produits hygiéniques, consommables aciers et électricité),
- Marchés de prestations de réparations des véhicules routiers, engins agricoles,
- Marché des vérifications réglementaires sur les matériels roulants,

- Travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments intercommunaux,
- Travaux routiers sur différentes voies de la CCLO,
- Travaux de curage de fossés et d'entretien des réseaux pluviaux des voies sous gestion de la CCLO,
- Fourniture et transport d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid,
- Fourniture de lanternes éclairage public,
- Fourniture de matériaux d'aménagement.

## **5. LES ESPACES VERTS**

### **5.1. Evolutions du service au cours de l'année 2021**

Depuis 2020, le service espaces verts conserve ses effectifs par le recrutement d'agents en remplacement des départs à la retraite. Le service était doté en fin d'année de 86 agents : 69 titulaires, 4 contractuels et 13 apprentis. Ceci a permis de créer de nouveaux aménagements tout en maintenant un bon niveau d'entretien et en réalisant des restaurations du patrimoine à la suite de plusieurs événements climatiques.

### **5.2. Adaptation du service aux contraintes**

Dans la continuité des mesures d'organisation introduites en 2018 avec l'intention principale d'éviter les apparitions de troubles musculo-squelettiques par la répétition des tâches, les équipes techniques sont constituées de manière à alterner les activités par agent. Cette solution de constitution d'équipes réalisant les créations et l'entretien complet sur un secteur défini, implique les agents sur le territoire qui leur est confié.

La régie réalise l'entretien des dépendances vertes sur 13 communes, les plus proches des centres techniques. Deux équipes basées à Mourenx réalisent l'entretien courant sur 11 communes et deux équipes à Orthez sont réparties sur deux communes. Les équipes d'Orthez réalisent également les gros travaux d'entretien sur la base de loisirs. Une équipe spécialisée, basée à Mourenx, réalise l'entretien du patrimoine arboré, floral et végétal sur l'ensemble du territoire de la CCLO.

Les risques de transmission du virus Covid-19 toujours présents, le service s'est organisé en interne et avec les autres services afin de protéger les agents en limitant la proximité et le nombre dans des lieux sensibles comme les véhicules et les vestiaires par des décalages d'horaires de travail. Les agents ont poursuivi les activités en appliquant les mesures de protection sanitaire par la mise en place des gestes barrière et des mesures de protection individuelles conjoncturelles à la crise sanitaire.

Les locaux d'accueil des équipes techniques d'Orthez devenant insuffisants, en début d'année, un projet de création d'un nouveau centre technique adapté sur la zone industrielle Louis à Orthez est présenté aux responsables de services avec la sécurité en critère prioritaire. Malheureusement, la distance du centre-ville et la liaison par l'avenue François Mitterrand, route départementale étroite, sans bande multifonction, avec un relief en dos d'âne, ne permettait pas de mettre les agents circulant sur du matériel en sécurité. Il a été cherché un terrain plus proche du centre-ville pour les commodités d'exercice des équipes. Un terrain a été trouvé, aux abords du rond-point du Portugal, un défrichage a été réalisé à l'issue de l'acquisition.

Trois marchés d'entretien des espaces verts sur 48 communes arriveront à échéance en début 2022, les lots et secteurs sont répartis en 22 divisions. Un marché prenant la suite est à l'étude, il sera composé de lots et secteurs plus grands par comparaison au marché en cours.

### **5.3. Réalisations du service**

Soucieux de l'impact sur l'environnement, de la préservation de la faune et de la flore lors des activités d'entretien, le service espaces verts poursuit le développement de l'entretien plus extensif. Les fauches tardives permettent de revoir des fleurs oubliées sur les surfaces en gestion différenciée. L'emploi de produits de traitement est réduit aux strictes nécessités de lutte contre les parasites. Une surveillance permanente, la capture des parasites à l'aide de pièges à phéromones et autres pièges et le prélèvement de foyers permettent de limiter les traitements.

Les nouveaux aménagements prennent en compte les évolutions climatiques. Les végétaux sont sélectionnés pour leur rusticité, leur résistance aux étés chauds et secs en plus de leur intérêt esthétique. Une couverture systématique des massifs et des pieds d'arbres avec du paillis végétal ou minéral maintiendra le sol plus frais et limitera la pousse d'herbes indésirables. Les produits de taille d'arbres sont broyés puis installés en pied de haie et d'arbuste isolé. Grâce à ces techniques, l'apport hydrique est réalisé seulement l'année de plantation pour aider les plantes à la reprise.

Le désherbage des surfaces minérales de voirie est également limité en fréquence de passage. La population tolère la présence d'herbe sur les allées, trottoirs et pieds de murs tant qu'elle n'est pas trop abondante ni haute, d'autant plus qu'elle est, elle aussi, sous l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires traditionnels.

Le nettoyage et la mise en conformité des anciens sites industriels, Rio Tinto et Celanese, sont réalisés lors des périodes d'activités moins dépendantes du développement du végétal pour le service. Le service a également réalisé des interventions de nettoyage sur le site de la SAICA à Orthez.

### **5.4. Les principaux aménagements réalisés par la régie au cours de l'année**

- Abidos, rue Gave et Baïse : accompagnement d'une allée piétonne,
- Arnos : aménagement paysager d'une aire de jeu,
- Arthez-de-Béarn, route du Foirail : aménagement paysager,
- Base de loisirs : plantation de haies et d'arbres,
- Doazon, traversée du bourg : création de massifs,
- Hagetaubin, bibliothèque : plantation de haies et d'arbres,
- Laà-Mondranc, plaine des sports : plantation de haies et d'arbres,
- Labastide-Cézéracq, complexe sportif : aménagement paysager,
- Lacadée, chemin de l'église : aménagements paysagers,
- Serres-Sainte-Marie, mairie : réaménagement paysager des abords,
- Printemps et automne : remplacement des végétaux morts et ajout de vivaces dans les massifs.
- Lacq et Urdès : accompagnement pédagogique des enfants des écoles à la plantation d'arbres fruitiers.

### **5.5. Les marchés en cours**

- entretien des espaces verts (3 marchés, 48 communes), jusqu'en début 2022,
- entretien de la zone Eurolacq II, jusqu'au 21-01-2025,
- broyage de surfaces enherbées sur les communes en marché, jusqu'au 03-05-2024,
- entretien du patrimoine végétal, jusqu'au 14-10-2022,
- prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Est, jusqu'au 21-05-2022,
- prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Ouest, jusqu'au 24-06-2023,
- fourniture d'arbres et arbustes d'ornement, jusqu'au 11-06-2024,
- fourniture d'engrais et semences, jusqu'au 06-07-2024,
- fourniture de matériaux d'aménagement en 4 lots, jusqu'au 25-01-2025,
- collecte et valorisation des bois issus de l'abattage et de l'élagage, jusqu'en début 2025.

## **6. LES BATIMENTS**

### **6.1. L'équipe régie**

#### **a) Rappel des missions**

Les interventions de l'équipe régie s'articulent autour de métiers et d'activités précis.

| <b>METIERS</b>           | <b>ACTIVITES</b>  |
|--------------------------|---|
| Aide aux autres services | Aide aux autres services  |
| Bâtiments                | Bâtiments CCLO<br>Bâtiments communaux   |
| Evènementiel             | Affichage sucettes<br>Réparation sucettes<br>Logistique manifestation CCLO<br>Prêt matériel |
| Location chapiteau       | Location chapiteau  |

#### **b) Activités et temps passé**

Pour rappel : déduction faite de la 1/2 heure de pause méridienne et du 1/4h de débauche, l'activité d'un agent travaillant en journée continue (durée = 7 heures) ne peut excéder 6h15.

En 2021, la régie a effectué **1 130 interventions** (cf. annexe) dans le cadre de ses missions (*soit + 11,4 % par rapport à 2020*) pour une durée totale « agents » (durées interventions \* nombre agents mobilisés) de **6 277,05 heures** (*soit +14,1 % qu'en 2020*).

L'augmentation du nombre d'interventions s'explique par :

- La diminution du nombre de jours d'absences liées à la crise sanitaire (pas de confinement en 2021),
- La forte mobilisation sur le terrain du responsable d'équipe qui délaisse la gestion administrative de la régie pour pallier les absences, générant ainsi des heures supplémentaires,
- Un suivi rigoureux des demandes : enregistrement de toute demande d'intervention formulée par une personne n'utilisant pas ISIGEO,
- L'équipe a accueilli 3 stagiaires tout au long de l'année dont les 61 jours de présence ont été comptabilisés comme « travail fait ».

Cette année, on compte **305 jours d'absence** sur l'année :

- Les arrêts maladie : 270 jours décomposés comme suit,
  - . 254 jours relatifs à la prolongation de l'absence d'un agent : absent depuis le 8 juin 2020. Son absence toute l'année 2021 n'a pas fait l'objet d'un remplacement.
  - . 16 jours totalisés sur l'année par les autres agents.
- La crise sanitaire COVID19 : 19 jours au total liés aux périodes d'isolement (cas contacts et cas positifs).
- Les formations suivies par les agents : 16 jours au total sur l'année, recyclages et/obtentions de CACES, d'AIPR et d'habilitations électriques indispensables au bon fonctionnement de l'équipe.

- **Réactivité**

La clôture de :

- **25 %** des demandes se fait **dans la journée** (urgence notamment),
- **50 %** des demandes se fait **sous 3 jours**, comme en 2019 et contre 4 en 2018,

Ces délais de gestion ne prennent en compte que **les demandes relatives aux bâtiments et non à l'évènementiel** car ces dernières, formulées très tôt dans l'année pour des interventions en fin d'année, perturberaient les statistiques.

Les statistiques mettent en évidence cet objectif atteint car **80 %** (contre 79,2 % en 2020) **des interventions sont menées par un agent seul**.

- **Temps de trajet**

En faisant abstraction de l'année 2020 marquée par les confinements COVID19, **l'impact des trajets des interventions 2021 est similaire à celui de 2019**.

**La durée totale des trajets représente 6,9 % de la durée totale des interventions.**

|  | 2019   | 2020   | 2021   |
|--|--------|--------|--------|
| Temps total d'intervention                         | 6665 h | 5394 h | 6277 h |
| Durée totale des déplacements                      | 461 h  | 399 h  | 435 h  |
| Part des trajets sur le temps total d'intervention | 6,9 %  | 7,4 %  | 6,9 %  |

- **Nombre d'interventions par métiers**

| METIERS                  | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Aide aux autres services | 46           | 257,83 h               | 4,1 %            |
| Bâtiments                | 1019         | 5575,73 h              | 88,8 %           |
| Evènementiel             | 65           | 443,48 h               | 7,1 %            |
| Location chapiteau       | 0            | 0,00 h                 | 0,0 %            |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1130</b>  | <b>6277,05 h</b>       |                  |

**89 % des interventions sont menés dans les bâtiments** ⇒ 92 % en 2020, 89 % en 2019, 84 % en 2018, les interventions « bâtiments » sont en léger recul cette année pour 2 raisons essentielles :

- l'absence d'un plombier au sein de la régie compensée par l'externalisation,
- la reprise partielle des manifestations d'évènementiel.

- **Temps passés au Mix**

|                               | 2016     | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     | 2021     |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Nombre interventions</b>   | 64       | 57       | 73       | 75       | 70       | 68       |
| <b>Durée interv. (agents)</b> | 458,00 h | 158,50 h | 351,25 h | 262,50 h | 185,19 h | 288,67 h |

En 2021, la régie a effectué 9 % d'interventions en moins par rapport à 2019 (l'année 2020 n'est pas une référence puisque le bâtiment a été fermé plusieurs mois à cause du COVID19) pour une durée pratiquement similaire. A noter que la régie n'est pas intervenue à la cyberbase d'Orthez.

- **Temps passés sur les sites dédiés aux gens du voyage**

| Gens du voyage | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|----------------|--------------|------------------------|------------------|
| AGV Mourenx    | 8            | 11,83                  | 8,8 %            |
| TF Mourenx     | 8            | 17,25                  | 12,8 %           |
| AGP Orthez     | 5            | 11,00                  | 8,2 %            |
| TF Orthez      | 27           | 94,75                  | 70,3 %           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>48</b>    | <b>135 h</b>           |                  |

En 2021, l'équipe est intervenue **48 fois** (45 en 2020) sur les sites dédiés aux gens du voyage pour un total de **135 heures** (127 heures en 2020). L'année 2020 peut être prise comme année de référence puisque ces bâtiments d'habitation ont toujours été occupés. **2021 est relativement similaire à 2020 en termes de mobilisation de l'équipe.**

Néanmoins, il est à noter une forte hausse des interventions aux terrains familiaux d'Orthez (5 en 2020) liée à de mauvais usages : réparations serrurerie, débouchages de réseaux... La bonne utilisation des équipements par les locataires est à surveiller.

- **Temps passés dans les structures « petite enfance »**

| STRUCTURES PETITE ENFANCE | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|---------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Artix                     | 44           | 104 h                  | 10,6 %           |
| Baigts de Béarn           | 25           | 98 h                   | 10,0 %           |
| Lagor                     | 48           | 132 h                  | 13,4 %           |
| Monein                    | 29           | 106 h                  | 10,7 %           |
| MPE Mourenx               | 17           | 41 h                   | 4,2 %            |
| MPE Orthez                | 53           | 321 h                  | 32,6 %           |
| Sault de Navailles        | 13           | 183 h                  | 18,6 %           |
| <b>TOTAL</b>              | <b>229</b>   | <b>985 h</b>           |                  |
| Rappel 2020               | 178          | 891 h                  |                  |

En 2021, **+ 22,3 % d'interventions** et **+ 9,5 % de temps passé par rapport à 2020** ce qui est relativement normal, compte-tenu de la fermeture de plusieurs sites à cause de la crise sanitaire.

Même si **la régie parvient à traiter 25 % des demandes dans la journée** comme les années précédentes, **50 % en moyenne sont traitées sous 3 jours** (contre 3,7 en 2020) et **75 % des demandes sont traités sous 7 jours** (contre 9 en 2019 et 2020).

- **Temps passés dans les déchetteries**

| Sites          | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|----------------|--------------|------------------------|------------------|
| Arthez         | 6            | 27 h                   | 10,0 %           |
| Décharge Artix | 3            | 14 h                   | 5,1 %            |
| Lucq           | 4            | 49 h                   | 18,7 %           |
| Maslacq        | 6            | 11 h                   | 4,2 %            |
| Monein         | 5            | 17 h                   | 6,5 %            |
| Mourenx        | 0            | 0 h                    | 0,0 %            |
| Orthez         | 3            | 6 h                    | 2,3 %            |
| ISDND Orthez   | 17           | 126 h                  | 47,6 %           |
| Pardies        | 5            | 11 h                   | 4,2 %            |
| Ramous         | 2            | 4 h                    | 1,5 %            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>51</b>    | <b>264 h</b>           |                  |

La régie est intervenue moins qu'en 2020 dans les sites « déchets ». Elle a participé à la mise en service du nouveau local gardiens de la déchetterie de Lucq-de-Béarn.

- **Temps passés dans les bâtiments « développement économique »**

- **Les pépinières d'entreprises**

| Sites        | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------|--------------|------------------------|------------------|
| Arthez       | 20           | 116,7 h                | 18,9 %           |
| Artix        | 37           | 346,8 h                | 56,1 %           |
| Biron        | 19           | 92,1 h                 | 14,9 %           |
| Monein       | 14           | 62,2 h                 | 10,1 %           |
| <b>TOTAL</b> | <b>90</b>    | <b>617,7 h</b>         |                  |

- **Le reste du parc immobilier**

| Bâtiments Dév. Eco            | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|-------------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Bâtiment Lauilhé              | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| Base de loisirs               | 43           | 748,4 h                | 59,9 %           |
| Centre Maurice Faure          | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| Centre Michel Carval          | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| Centre Yves Dréau             | 12           | 18,4 h                 | 1,5 %            |
| Chemstart'Up 1                | 2            | 16,3 h                 | 1,3 %            |
| Chemstart'Up 2/3              | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| Chemstart'Up 4                | 3            | 4,7 h                  | 0,4 %            |
| CIEL                          | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| INETUM/AMS                    | 1            | 0,7 h                  | 0,1 %            |
| Hôtel entreprises Pesqué      | 8            | 65,0 h                 | 5,2 %            |
| Maison Fordin                 | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| OT Monein                     | 16           | 53,6 h                 | 4,3 %            |
| OT Orthez                     | 10           | 40,3 h                 | 3,2 %            |
| Pôle IeTech                   | 6            | 19,0 h                 | 1,5 %            |
| Pôle santé                    | 28           | 281,6 h                | 22,5 %           |
| Restaurant inter-ent. Pardies | 1            | 2,2 h                  | 0,2 %            |

⇒ En 2021, le nombre d'intervention est pratiquement similaire à 2020 (130 pour 136 en 2020) pour une durée totale de 1250,2 H contre 1060,1 H en 2020.

▪ **Temps passés dans l'entretien des espaces publics**

| DOMAINES PUBLIC<br>(hors sucettes) | Nbre interv.<br>2018 | Nbre interv.<br>2019 | Nbre interv.<br>2020 | Nbre interv.<br>2021 | Durée interv.<br>(agents)<br>2021 | Part temps passé<br>2021 |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Arbres urbains<br>P/M Curie MX     | 2                    | 0                    | 3                    | 0                    | 0 h                               | 0,0 %                    |
| Bassin McDo<br>Mourenx             | 2                    | 10                   | 19                   | 13                   | 7 h                               | 31,7 %                   |
| Bassin place FM<br>Mourenx         | 2                    | 4                    | 3                    | 2                    | 4 h                               | 19,0 %                   |
| Bassin St-Pierre<br>Orthez         | 0                    | 1                    | 2                    | 3                    | 11 h                              | 49,3 %                   |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>6</b>             | <b>15</b>            | <b>27</b>            | <b>18</b>            | <b>22 h</b>                       |                          |

Le nombre d'interventions et de temps passés à ces tâches sont en baisse du fait d'un meilleur entretien global des équipements.

- **Temps passés dans les bâtiments occupés et les installations utilisées par les services de la CCLO**

| <b>SITES</b>                 | <b>Nbre interv.</b> | <b>Durée interv.<br/>(agents)</b> | <b>Part temps passé</b> |
|------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Aire stockage infra Mourenx  | 0                   | 0 h                               | 0,0 %                   |
| Antenne CCLO                 | 44                  | 159 h                             | 8,6 %                   |
| Bâtiment Duclos Artix        | 4                   | 9 h                               | 0,5 %                   |
| Bâtiment Lagouardette        | 3                   | 36 h                              | 1,9 %                   |
| Blockhaus                    | 2                   | 5 h                               | 0,3 %                   |
| CT Mourenx                   | 103                 | 915 h                             | 49,6 %                  |
| CT Orthez                    | 29                  | 109 h                             | 5,9 %                   |
| Nouveau CT Orthez            | 1                   | 2 h                               | 0,1 %                   |
| Grange Durrey                | 0                   | 0 h                               | 0,0 %                   |
| Hôtel CCLO                   | 198                 | 524 h                             | 28,4 %                  |
| Maison Nédellec              | 16                  | 28 h                              | 1,5 %                   |
| Intercommunal (adoucisseurs) | 11                  | 58 h                              | 3,1 %                   |
| <b>TOTAL 2021</b>            | <b>411</b>          | <b>1845 h</b>                     |                         |
| TOTAL 2020                   | 314                 | 1268 h                            |                         |

En 2021, les bâtiments « administration générale » ont mobilisé la régie bien plus qu'en 2020 (année « COVID »). L'Hôtel de Mourenx représente 50 % des interventions.

- **Chantiers d'importance réalisés par la régie en 2021 (durée agents > 40 H)**

- Assembler une mezzanine de 50 m<sup>2</sup> dans le local de stockage de l'équipe bâtiments,
- Aménager des fourgons,
- Peindre le chalet de la billetterie de la plage de la base de loisirs,
- Peindre les poutres périphériques de la terrasse de la buvette de la plage de la base de loisirs,
- Réaliser des étagères à la maison de la petite enfance d'Orthez,
- Remplacer des luminaires usagés par des LED à l'antenne CCLO et au centre technique de Mourenx,
- Peindre les protections de bardage fabriquées pour l'ISDND et le centre technique de Mourenx,
- Créer un plancher pour stocker du matériel sous le plafond dans le local des agents techniques de la base de loisirs,
- Repeindre les grilles multicolores de la crèche de Sault-de-Navailles,
- Réaménager les locaux libérés par DARRITEK à la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Reprendre la peinture de sécurité des poteaux métalliques du centre technique de Mourenx se trouvant à proximité des voies de circulation et des espaces de stationnement,
- Remettre en état le local poubelle du restaurant du Mix suite à sinistre,
- Poncer et repeindre les poutres bois du centre technique de Mourenx,
- Nettoyer et traiter toutes les boiseries extérieures du pôle de santé d'Artix.

**c) Répartition des interventions dans les bâtiments selon les principales compétences de l'intercommunalité**

| <b>Répartition par compétences</b>                  | <b>Nbre interv.</b> | <b>Durée interv. (agents)</b> | <b>Part temps passé</b> |
|---|---------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Administration générale (dont tournée adoucisseurs) | 411                 | 1845,3 h                      | 34,1 %                  |
| Domaine public (hors sucette)                       | 18                  | 22,3 h                        | 0,4 %                   |
| Petite enfance                                      | 229                 | 985,0 h                       | 18,2 %                  |
| Mix / Cyberbase                                     | 68                  | 288,7 h                       | 5,3 %                   |
| Déchetteries  | 51                  | 264,3 h                       | 4,9 %                   |
| Gens du voyage                                      | 48                  | 134,8 h                       | 2,5 %                   |
| Pépinières d'entreprises                            | 90                  | 617,7 h                       | 11,4 %                  |
| Dév. Eco. (hors évènementiel)                       | 130                 | 1 250,2 h                     | 23,1 %                  |
| <b>TOTAL 2021</b>                                   | <b>1 045</b>        | <b>5 408,2 h</b>              |                         |
| <b>TOTAL 2020</b>                                   | 907                 | 4 674,4 h                     |                         |

**d) Evolution des interventions d'entretien des bâtiments communaux**

| <b>Communes</b>     | <b>Nbre interventions</b> |             |             |             |             |             |             |
|---------------------|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                     | <b>2015</b>               | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>2021</b> |
| Cardesse            | 4                         |             |             |             | 2           | 1           |             |
| Castetner           |                           |             | 1           |             |             |             |             |
| Cescau              | 1                         | 2           |             |             |             |             | 3           |
| Cuqueron            |                           | 2           | 2           | 3           | 2           | 1           | 4           |
| Labastide-Cézéracq  | 3                         |             |             |             | 1           |             |             |
| Labastide-Monréjeau | 2                         |             |             |             |             |             | 1           |
| Laccommade          | 1                         |             |             |             |             |             |             |
| Lagor               |                           |             |             | 5           | 4           |             |             |
| Lanneplaà           | 1                         |             | 2           |             |             |             |             |
| Noguères            | 2                         |             |             |             |             |             | 1           |
| Ramous              |                           |             |             |             | 1           |             |             |
| Serres Sainte Marie | 1                         |             |             |             | 1           |             | 6           |
| Urdès               | 15                        | 12          | 1           | 1           |             | 4           | 1           |
| <b>TOTAUX</b>       | <b>30</b>                 | <b>16</b>   | <b>6</b>    | <b>9</b>    | <b>11</b>   | <b>6</b>    | <b>16</b>   |

### e) Missions d'évènementiel

- Logistique manifestations organisées par la CCLo

| Logistique évènementielle                           | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|---|--------------|------------------------|------------------|
| Aménagement salles pour réunions                    | 20           | 34,7 h                 | 8,5 %            |
| Foire Artix   | 1            | 16,5 h                 | 4,0 %            |
| Foire Mourenx                                       | 0            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| Festimarché   | 1            | 1,5 h                  | 0,4 %            |
| Marchés de Noël Mourenx/Artix                       | 3            | 18,8 h                 | 4,6 %            |
| Service énergie (expositions)                       | 3            | 5,0 h                  | 1,2 %            |
| Manifestations portées par le service communication | 23           | 300,8 h                | 73,7 %           |
| PLR   | 5            | 31,1 h                 | 7,6 %            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>56</b>    | <b>408,3 h</b>         |                  |
| <b>TOTAL 2020</b>                                   | <b>31</b>    | <b>334,0 h</b>         |                  |

Bien que la Foire de Mourenx n'ait pu se tenir à cause de la crise sanitaire, de nombreux évènements ont animé le territoire cette année et mobilisés, entre autres, les agents de la régie bâtiments.

- Prêt de matériels aux communes

| Prêts de matériels | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Mourenx            | 1            | 0,0 h                  | 0,0 %            |
| Arnos              | 1            | 23,0 h                 | 79,8 %           |
| Ozenx-Montestrucq  | 2            | 4,0 h                  | 13,9 %           |
| Vielleségure       | 1            | 1,8 h                  | 6,4 %            |
| <b>TOTAL</b>       | <b>5</b>     | <b>28,8 h</b>          |                  |

⇒ 4 communes sur 61 ont sollicité l'intercommunalité pour prêter son matériel.

#### 6.2. Assistance à d'autres services

Comme chaque année, l'équipe régie bâtiments intervient en soutien à d'autres services de la collectivité (missions hors cadre habituel) :

- En **2020**, la régie avait effectué **34 interventions** d'une durée totale de **272 heures**.
- En **2021**, elle a réalisé **46 interventions** pour une durée totale de **257,8 heures**. Ci-après, un bilan de ces interventions.

### 6.3. Le suivi des travaux externalisés

| Comparatif 2018/2021  | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|
| Affaires clôturées    | 520        | 509        | 469        | 518        |
| Affaires en cours     | 7          | 90         | 51         | 139        |
| Affaires suspendues * | 9          | 19         | 6          | 7          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>536</b> | <b>618</b> | <b>526</b> | <b>664</b> |

\* les dépenses correspondantes étant imputées en investissement, elles sont inscrites dans le PPI du service et seront soumises au vote des élus ⇒ elles sont donc considérées comme « suspendues ».

#### - Constat par rapport à l'année dernière :

- Une stagnation des dossiers relatifs aux gens du voyage.
- + 28,3 % pour les bâtiments petite enfance.
- + 54,8 % pour les pépinières d'entreprises.
- 26,5 % pour les bâtiments développement économique (hors pépinières).
- + 24 % pour le Mix et la cyberbase d'Orthez.
- + 25,5 % pour les sites relatifs aux déchets.
- +22,2 % pour les équipements du domaine public.
- + 34,4 % pour les sites occupés par les agents de la CCLO (hors précédemment cités).

#### - Plus globalement :

- + 20,8 % de dossiers de dépannage et d'entretien gérés en plus par rapport à 2020**
- La moyenne du nombre d'affaires en cours suivies en même passe de 110 en 2020 à 130 en 2021.**
- Non comptabilisés dans ces chiffres : les marchés de travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments en 5 lots relancés à l'automne et mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Les marchés de maintenance, de vérification et d'entretien obligatoires en 7 lots ont été relancés et sont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

### 6.4. L'exécution du budget 2020

|                | 2018  | 2019              | 2020               | 2021               |                    |
|----------------|---|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Investissement | Budget disponible<br>dont reports, virements de crédits DM (1)      | 358 721,46        | 542 966,90 €       | 643 751,28 €       | 1 990 798,18 €     |
|                | Dépenses engagées et/ou mandatées                                   | 433 309,60        | 542 403,28 €       | 643 614,13 €       | 1 985 784,74 €     |
|                | <b>Taux d'exécution</b>   | <b>100,23 %</b>   | <b>99,90 %</b>     | <b>99,98 %</b>     | <b>99,75 %</b>     |
|                | <b>Solde</b>  | <b>- 975,84 €</b> | <b>443,62 €</b>    | <b>137,15 €</b>    | <b>5 013,44 €</b>  |
| Fonctionnement | Budget disponible<br>dont rattachements, virements de crédits et DM | 1 219 855,93 €    | 1 087 908,18 €     | 1 096 228,72 €     | 1 021 692,67 €     |
|                | Dépenses engagées et/ou mandatées                                   | 1 132 810,85 €    | 1 070 146,16 €     | 1 000 706,05 €     | 999 732,05 €       |
|                | <b>Taux d'exécution</b>   | <b>99,37 %</b>    | <b>98,41 %</b>     | <b>91,29 %</b>     | <b>97,85 %</b>     |
|                | <b>Solde</b>  | <b>7 138,46 €</b> | <b>17 762,02 €</b> | <b>95 522,67 €</b> | <b>21 960,62 €</b> |

(1) Virements de crédits / DM : + 1 555 779,13 € dont 1 331 881,61 € pour la construction d'un nouveau centre technique intercommunal à Orthez

Analyse sur le déroulement de l'année 2021 :

▪ **Fonctionnement : le budget a été exécuté à hauteur de 97,85 %.**

- L'année 2020 n'est pas une référence car fortement marquée par la crise sanitaire.
- En 2021 et avec l'arrivée d'un agent, le suivi des travaux d'entretien et de dépannage a pris de l'ampleur.
- La clôture des comptes par la Trésorerie plus tôt qu'habituellement engendre un décalage à 2022 des dernières factures fluides de novembre/décembre 2021. A ce jour, 13 857,32 € de consommations 2021 sont engagées en 2022 (ce chiffre reste provisoire car au 31/12/2021, toutes les factures n'étaient pas encore arrivées).
- Si ces factures avaient pu être mandatées en 2021, **le résultat 2021 serait de + 8 103,30 € soit une exécution de 99,21 % des crédits votés.**

▪ **Investissement : le budget a été exécuté à hauteur de 99,25 %.**

Il n'y a pas de report en mobilier (2184) et il reste :

- 94,95 € en outillage (2188).
- 4 917,50 € relatifs à la TVA des travaux base de loisirs.

▪ **Explication sur les reports 2021/2022 :**

- Les opérations non terminées :

- **1 331 857,61 €** relatifs à l'opération de centre technique d'Orthez.
- **18 307,98 €** pour remplacer le TGBT de l'Hôtel CCLO : matériels commandés mais l'entreprise a des difficultés à se fournir – intervention espérée en janvier 2022.
- **11 329,44 €** pour remplacer les colonnes de douches des vestiaires de l'Hôtel CCLO par des équipements réglables par l'agent : matériels commandés mais l'entreprise a des difficultés à se fournir – intervention espérée en janvier 2022.
- **15 135,60 €** pour remplacer l'installation intrusion du Mix : l'entreprise a tout le matériel depuis le 15/12/2021 mais ne reçoit pas les 6 claviers, le chantier n'a donc pas démarré.
- **14 731,20 €** pour modifier et compléter l'installation de vidéoprotection du site CCLO de Mourenx : l'entreprise a tout le matériel depuis la mi-août 2021 sauf les caméras, le chantier n'a donc pas démarré.

- Les opérations non réalisées :

- **4 442,45 €** pour remplacer 2 châssis fixes du Mix par des ouvrants : votée à la DM du 10/12/2021, ces travaux ont été commandés et seront réalisés fin janvier 2022.
- **11 081,44 €** pour remplacer les menuiseries de l'accueil de la pépinière d'entreprises d'Artix : votée au BS du 28/16/2021, l'entreprise est confrontée à de longs délais de livraison pour l'alu, ces travaux seront réalisés début février 2022.

- Les opérations terminées/non facturées :

- **3 144,84 €** relatif à l'installation d'un adoucisseur en décembre sur le réseau eau froide des vestiaires de l'Hôtel CCLO.
- **495 €** pour le diagnostic avant travaux du restaurant de la base de loisirs (prélèvements réalisés le 20/12/2021).
- **955 €** pour un complément de signalétique posé en décembre au pôle médical d'Artix.

## **6.5. Opérations externalisées**

- Lancement de la 3<sup>ème</sup> extension de Chemstart'Up : consultation travaux, lancement des travaux,
- Remplacement de la couverture de l'Hôtel d'entreprises du Pesqué (contentieux),
- Fin des travaux de création de nouveaux ateliers garage/bâtiments au centre technique de Mourenx,
- Réalisation de vestiaires mixtes dans les déchetteries de Monein et Pardies,
- Réalisation d'un nouveau local gardiens à la déchetterie de Lucq,
- Lancement des études pour la création d'un nouveau centre technique à Orthez,
- Remplacement des luminaires de la salle du Conseil par des LED,
- Remplacement de l'armoire de gestion de l'installation de récupération des eaux pluviales de l'Hôtel CCLO,
- Remplacement de toutes les colonnes de douche des vestiaires de l'Hôtel CCLO,
- Complément en vidéoprotection du site CCLO Mourenx,
- Remplacement des installations de douche des terrains familiaux de Mourenx afin de permettre aux occupants de régler eux-mêmes la température,
- Remplacement des menuiseries extérieures côté accueil de la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Réfection du sol souple extérieur de la crèche d'Artix,
- Mise en place d'onduleurs sur les CTA des crèches de Baigts et Sault,
- Ravalement des façades de l'Antenne CCLO,
- Réfection de l'étanchéité d'une des terrasses techniques de l'Antenne CCLO,
- Sécurisation des toitures du centre technique de Mourenx (compris accès),
- Remplacement de la couverture (compris isolation) du restaurant inter-entreprises de Pardies,
- Remise en état de la rampe PMR de la crèche de Monein,
- Remise en peinture des façades du centre technique de Mourenx,
- Mise en place d'arceaux de protection des façades du centre technique de Mourenx et de l'ISDND,
- Remplacement de deux portes métalliques aux terrains familiaux d'Orthez,
- Remise en état après sinistre du bassin du McDonald's de Mourenx,
- Remise en état d'une noue en zinc en toiture de l'office du tourisme de Monein,
- Remplacement de la centrale double flux du bâtiment INETUM,
- Remise en peinture intérieure des crèches de Mourenx, Baigts et Sault,
- Démoussage des toitures des crèches de Baigts et Sault,
- Remplacement d'anti-pince-doigts à la crèche de Lagor,
- Remplacement de vitrages vandalisés au Mix,
- Réparations d'infiltrations suite à expertises dommages ouvrages au Mix.

## **7. L'URBANISME**

### **7.1. Organisation du service**

L'année 2021 a été marquée par la mise en place du télétravail dans des conditions adaptées (choix du jour du télétravail par l'agent instructeur et mise à disposition d'un ordinateur portable pour chaque agent instructeur). Une mission a été confiée à l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques pour une assistance technique et administrative pour l'instruction des autorisations du droit des sols en renfort de l'équipe du service instruction de la collectivité (convention de 6 mois, du 14 juin 2021 au 14 décembre 2021).

En effet, durant toute l'année, la complexification et l'accroissement significatifs de la charge de travail du service urbanisme, se sont plus que jamais confirmés comme déjà évoqué en 2018, 2019 et 2020.

L'arrivée en 2020 d'un agent instructeur supplémentaire, a permis de renforcer l'équipe et de palier pour partie à la surcharge d'activité. Mais l'année 2021 a révélé et confirmé le besoin d'un recrutement supplémentaire pour l'instruction ADS, notamment dans la perspective d'une démarche de réflexion vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à laquelle les agents instructeurs seront associés (partie règlement écrit).

L'organisation interne de l'instruction par secteur géographique (6 secteurs) et en binôme (2 référents instructeurs par secteur) mise en place en 2020 a montré son efficacité en 2021. Pour rappel, cela permet aux binômes d'intervenir sur les dossiers instruits sur les secteurs géographiques concernés et d'assurer une continuité du suivi des dossiers et de répondre voire de suppléer aux éventuelles absences (congés, maladie, etc.) ou charge de travail, en garantissant une qualité de service rendu.

Le chantier de la dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols a été lancé dès le mois de juin 2021, en prévision d'une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> novembre 2021 et un déploiement à l'ensemble des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

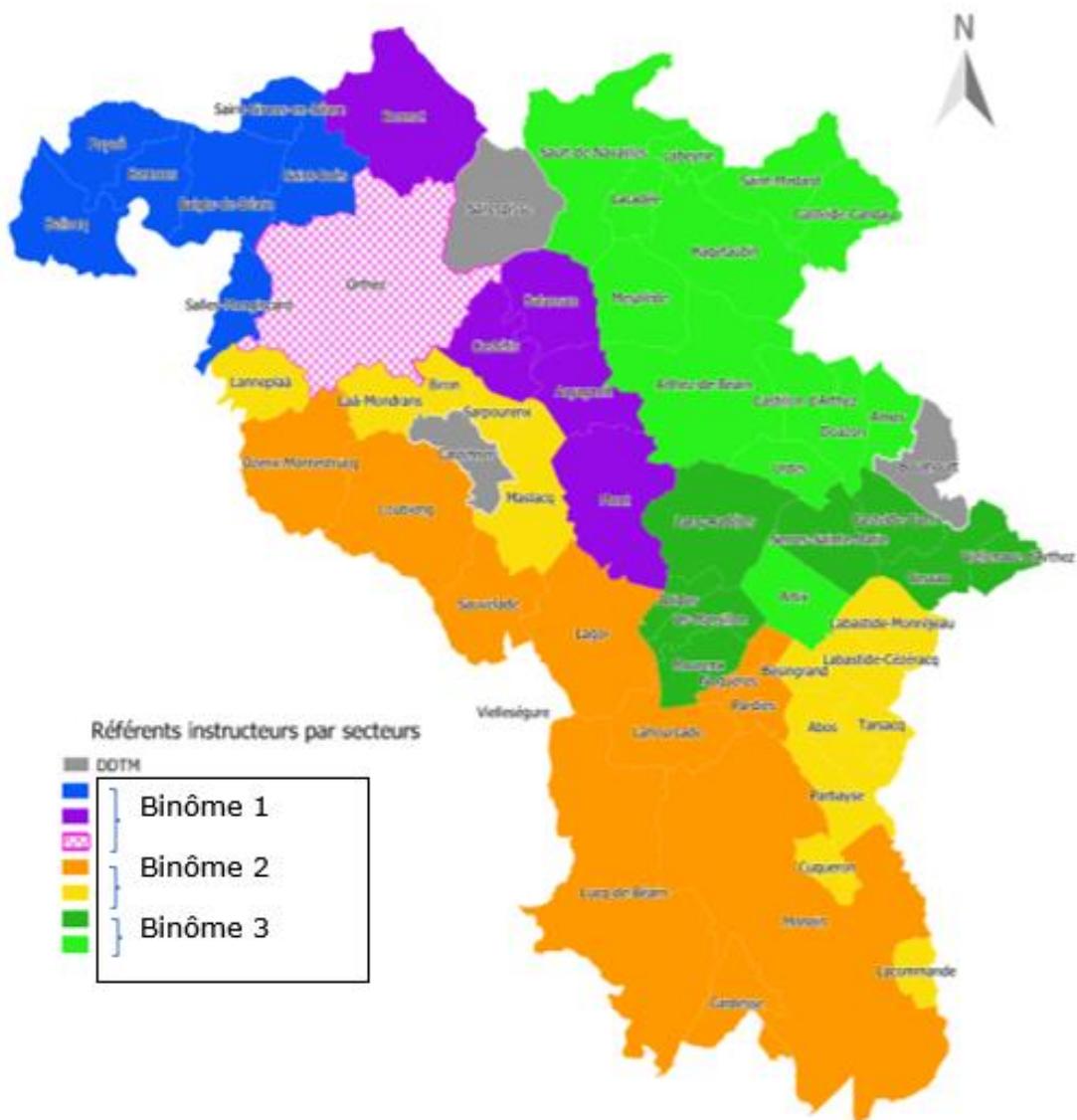
La Société IF TECHNOLOGIES a été retenue pour développer et mener cette transition. En effet, les communes de plus de 3 500 habitants auront l'obligation de pouvoir, de façon dématérialisée, recevoir toutes demandes d'autorisations d'urbanisme et les instruire en ligne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La CCLO a fait le choix d'ouvrir cette possibilité à l'ensemble des communes membres du territoire.

L'outil a été mis à disposition du service urbanisme dès le mois de novembre 2021 (récupération des données et archives) et sera mis à disposition des 60 communes (1 commune sous RNU) dès le mois de janvier 2022.

Une demande de financement au titre de la « Transformation Numérique des collectivités territoriales - Programme Démat.ADS » du plan France Relance a été effectuée en octobre 2021 pour un montant de 16 000 €. Ce financement permet de soutenir et d'accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs de solutions permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN (réception et instruction dématérialisée).

En parallèle, un travail important a été mené en collaboration avec le Pôle Archives du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, pour le classement (tri et conservation) et l'élimination des archives du service urbanisme de 1994 à 2020. Un bordereau d'élimination a été rédigé mentionnant un total de 52,55 mètres linéaire destinés à la destruction. Ce travail sera renouvelé chaque année.



## 7.2. Planification

En 2021, ont été finalisées des procédures engagées ou reprises, avec l'approbation au 1<sup>er</sup> semestre du PLU de Lacadée et de la carte communale de Sallespisse.

En lien avec un bureau d'étude, l'élaboration du PLU de Labastide-Monréjeau s'est poursuivie.

Les travaux sur la carte communale de Boumourt ont été avancés.

Le service a finalisé en régie :

- la procédure de modification simplifiée du PLU de Castétis, afin de :
  - modifier les règlements de la zone classée en UY ; la lecture de certains de ses articles montraient que les prescriptions architecturales ne correspondent pas à l'accueil d'activités économiques, ces évolutions ne remettant pas en cause l'économie générale du PLU,
  - balayer de nouveau l'ensemble du règlement, de manière à corriger, le cas échéant, quelques erreurs ou incohérences sans remettre en cause sur le fond l'ensemble des règles édictées par le règlement actuel.
- la procédure de modification simplifiée du PLU de Pardies, afin de faciliter la reconversion économique de la plateforme industrielle anciennement occupée par les sociétés Rio Tinto, Péchiney et Célanès et de faire évoluer le règlement écrit du PLU pour pouvoir autoriser sur la zone d'activités classée UY1, outre l'industrie, les bureaux et les entrepôts.

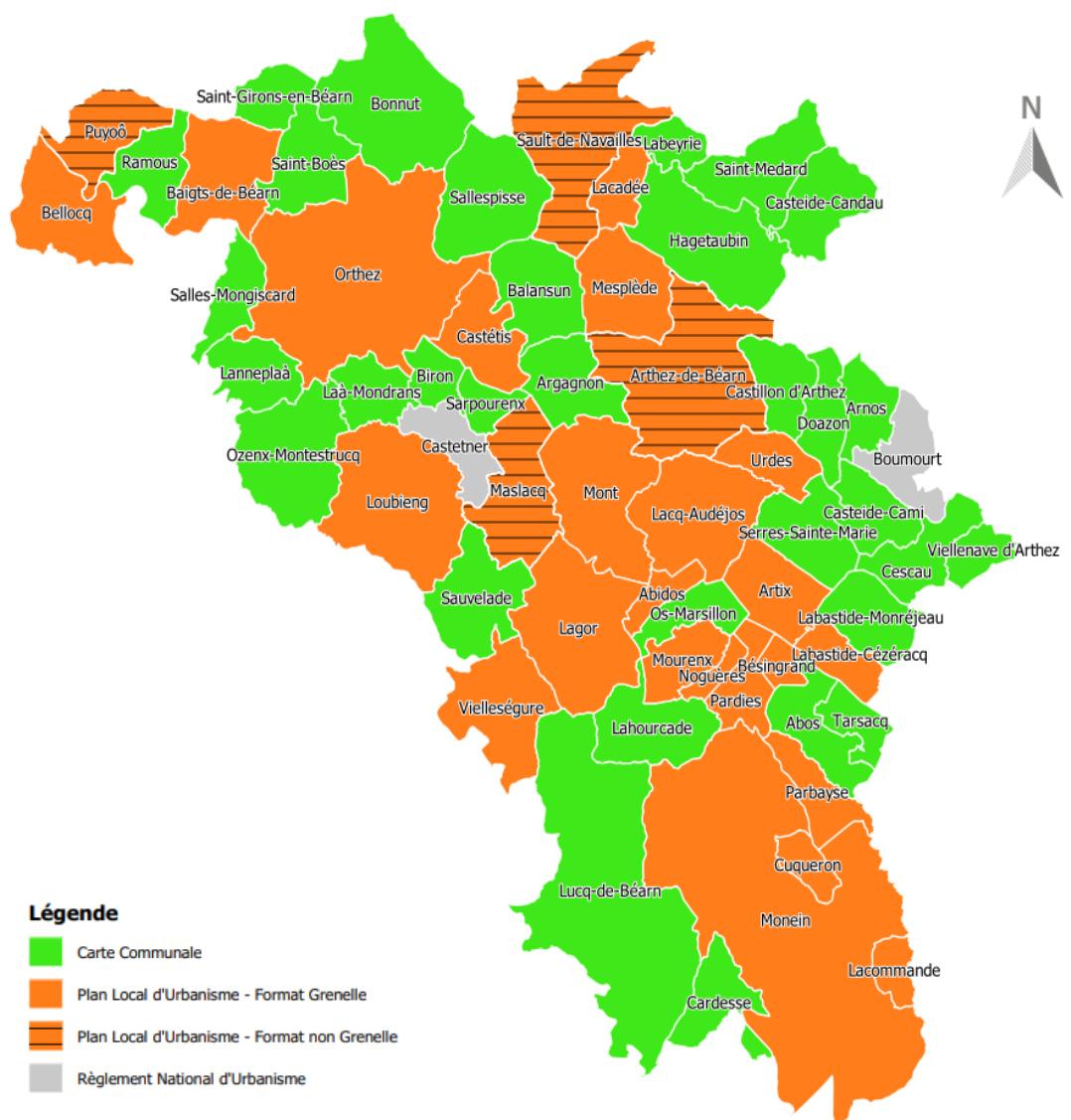
Le service a poursuivi l'accompagnement en lien avec le bureau d'étude sur les communes de :

- Pardies : pour une modification de droit commun du PLU,
- Lacq : pour une révision allégée et une modification de droit commun du PLU.

A ce jour, un seul agent est affecté au suivi du volet planification (les agents instructeurs sont associés pour mener les évolutions de documents d'urbanisme). Les demandes d'évolution de documents exprimées par plusieurs communes, reflètent des problématiques ayant vocation à s'inscrire dans une réflexion à plus large échelle que les seuls territoires communaux.

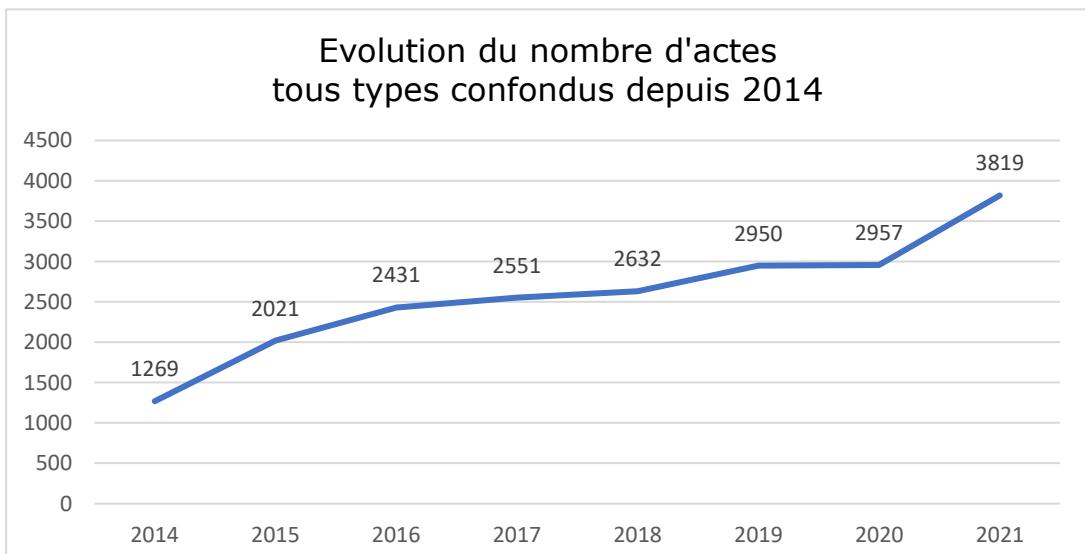
| <b>PROCÉDURES MENÉES EN 2021</b>                      | <b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b> | <b>PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------------|
| Elaboration PLU de LACADEE (depuis 2013)              | CCLO + bureau d'étude       | CCLO                              |
| Elaboration PLU de LABASTIDE-MONREJEAU                | CCLO + bureau d'étude       | COMMUNE                           |
| Modification simplifiée du PLU de CASTETIS (en régie) | CCLO                        | COMMUNE                           |
| Elaboration Carte Communale BOUMOURT                  | CCLO + bureau d'étude       | CCLO                              |
| Elaboration Carte Communale SALLESPISSE               | CCLO + bureau d'étude       | CCLO                              |
| Modification simplifiée du PLU de PARDIES (en régie)  | CCLO                        | CCLO                              |
| Modification de droit commun du PLU de PARDIES        | CCLO + bureau d'étude       | COMMUNE                           |
| Révision allégée du PLU de LACQ                       | CCLO + bureau d'étude       | COMMUNE                           |
| Modification de droit commun du PLU de LACQ           | CCLO + bureau d'étude       | COMMUNE                           |

## Nature des documents d'urbanisme applicables sur la CCLLO

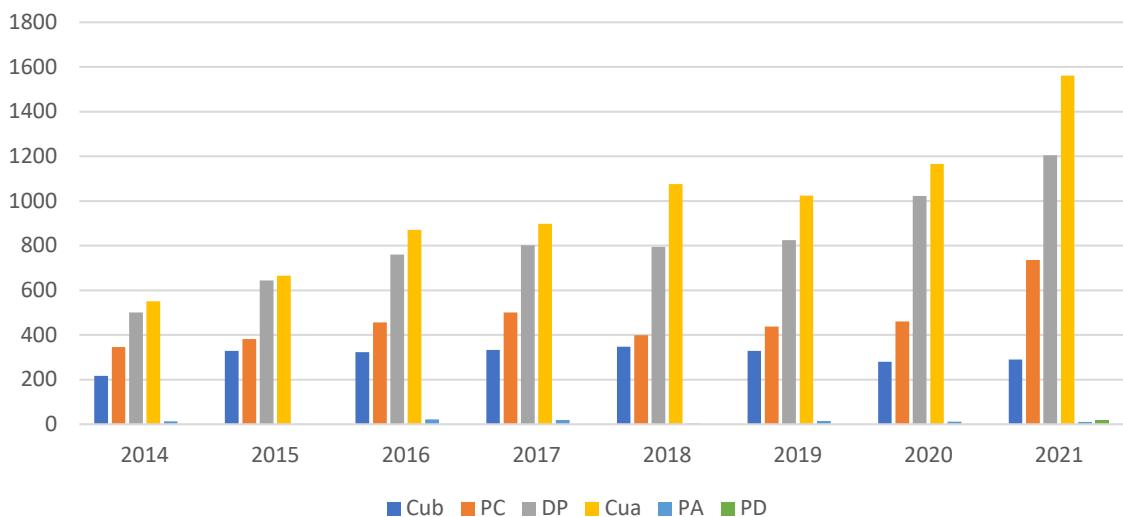


### 7.3. Application du droit des sols

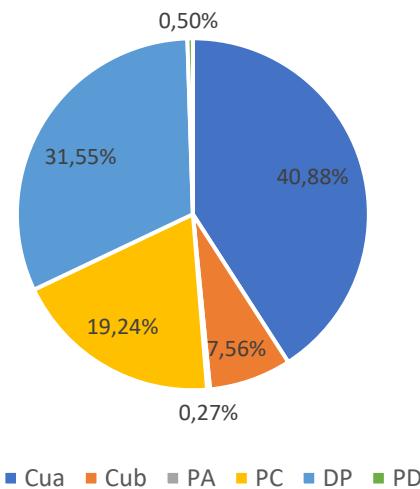
En 2021, le service a traité **3 819** dossiers d'urbanisme, tous actes confondus, soit **862** actes de plus que l'an passé confirmant le besoin d'un recrutement supplémentaire.



### Evolution du nombre d'actes par principaux types depuis 2014



### Répartition des types d'actes instruits en 2021



La part des types d'actes instruits en 2021 est en nette évolution pour les PC, DP et CU par rapport à 2020. Le nombre de PD est en progression par rapport aux années précédentes.

On observe une augmentation de la part des déclarations préalables ainsi que de la part des permis de construire, correspondant à la création de logements neufs.

Concernant la part des changements de destination pour les logements, on constate une augmentation qui se poursuit en référence à 2020.

**Proportion des Permis de Construire correspondant  
à la création de logements neufs**

| <b>Années</b>     | Nb de PC délivrés | Pour maisons individuelles | Pour logements collectifs ou intermédiaires | Total pour logements neufs | <b>Part des PC pour logements neufs</b> |
|-------------------|-------------------|----------------------------|---|----------------------------|---|
| <b>2015</b>       | 382               | 113                        | 10  | 123                        | <b>35 %</b>                             |
| <b>2016</b>       | 456               | 143                        | 8   | 151                        | <b>33 %</b>                             |
| <b>2017</b>       | 500               | 168                        | 7   | 175                        | <b>35 %</b>                             |
| <b>2018</b>       | 399               | 118                        | 5   | 123                        | <b>30 %</b>                             |
| <b>20/11/2019</b> | 408               | 116                        | 8   | 124                        | <b>28 %</b>                             |
| <b>2020</b>       | 427               | 151*                       | 3**   | 154                        | <b>36 %</b>                             |
| <b>2021</b>       | 739               | 318*                       | 7**   | 325                        | <b>43,97 %</b>                          |

\* 11 permis concernent des maisons jumelées (par 2 ou 3 maisons jumelées).

\*\* 7 permis pour 1 bâtiment de 6 logements collectifs et un groupement de 4 pavillons accolés, 1 bâtiment de 10 logements (avec 2 ailes de 5 logements chacune), 1 bâtiment de 22 logements collectifs, 1 bâtiment de 4 logements collectifs, 2 bâtiments (un de 6 logements et un de 2 logements), 1 bâtiment de 4 logements collectifs, 1 bâtiment de 2 logements.

| <b>Années</b> | <b>Changement destination pour logements</b> | <b>Part des PC</b> |
|---------------|--|--------------------|
| 2015          | 5  | 1,30%              |
| 2016          | 9  | 1,97%              |
| 2017          | 9  | 1,80%              |
| 2018          | 7  | 1,75%              |
| 2019          | 6  | 1,47%              |
| 2020          | 17   | 3,98%              |
| 2021          | 28   | 3,78%              |

En juillet 2021, la démarche de réflexion vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancée.

Cette démarche de réflexion sera le prochain chantier pour l'année 2022, avec dans un premier temps, une proposition de transfert de compétence de la planification urbaine selon les modalités de la loi ALUR du 24 mars 2014 ; puis dans un second temps une démarche de réflexion vers un PLUi répondant ainsi aux nombreuses demandes d'évolution de documents exprimées par plusieurs communes, qui reflètent des problématiques s'inscrivant dans une plus large échelle que les territoires communaux.

## **CONCLUSION**

2021 a donc été, dans une moindre mesure que 2020, impactée par la pandémie COVID vérifiant ainsi l'agilité des services du pôle aménagement.

Comme présenté dans le propos introductif, l'exécution budgétaire a donc été affectée notamment en section investissement.

Comme pour 2020, toutefois, les crédits consommés ont permis de maintenir une commande publique de bon niveau au bénéfice des usagers et du tissu économique local en s'inscrivant dans la ligne étatique au travers de son plan de relance.

L'année écoulée a confirmé l'émergence de nouvelles méthodes de travail dont le télétravail.

Enfin, l'année 2021 aura été pour le nouveau directeur du pôle un temps d'état des lieux et d'analyse du pôle.

### **3 - PÔLE ENVIRONNEMENT**

#### **1. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE**

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez facturée en recette en mars 2021 est de 9 274 kWh. La recette associée est de 4 785,01 €.

#### **2. LE FONDS DEDIE A L'AGRICULTURE**

Le fonds Energie à l'agriculture a été transformé en 2018 en fonds Climat Air Energie3 à l'agriculture. Le montant du fonds est de 12 059,94€. Les actions de l'année 2020 ont été payées en 2021 et concernent :

- Acclimaterra : 1 328 ,39 €,
- Earl Ferme de Ménaut : 1 000 €,
- Soutien MAEC pour 65 agriculteurs : 9 750 €,
- Reversement à la CC des Luys en Béarn : 2 246 €,
- Earl castéra : 1 000 €.

#### **3. LES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PCAET**

Dans le cadre des animations du PCAET, le programme scolaire « l'école de l'énergie » a été reconduit. Ce sont des animations faites par l'association Ecocène. C'est un parcours pédagogique d'éducation à l'environnement à destination des élèves de cycle 3.

9 classes ont participé, soit le maximum prévu dans la convention pour 8 communes et 8 écoles différentes : 216 élèves bénéficiaires. Les interventions se sont déroulées de novembre 2020 à mars 2021.

| <b>Commune</b>      | <b>Etablissement</b> | <b>Niveau engagé</b> | <b>Classe</b> |
|---------------------|----------------------|----------------------|---------------|
| Artix               | Ecole Jean Moulin    | 29 CM2               | 1 classe      |
| Arthez-de-Béarn     | Ecole Saint-Joseph   | 23 CE-CM             | 1 classe      |
| Hagetaubin          | Ecole du Hêtre blanc | 27 CM                | 1 classe      |
| Ramous              | Ecole primaire       | 45 CE2 – CM          | 2 classes     |
| Castillon-d'Arthez  | Ecole primaire       | 27 CM1 – CM2         | 1 classe      |
| Mourenx             | Ecole Charles Moureu | 17 CM                | 1 classe      |
| Labastide-Monréjeau | Ecole primaire       | 27 CM1-CM2           | 1 classe      |
| Castéide-Candau     | Ecole primaire       | 26 CE2-CM1           | 1 classe      |

Une présentation des travaux réalisés par les élèves a été faite en amont du conseil communautaire de juin 2021.

#### **4. LE DECRET TERTIAIRE**

Le décret tertiaire s'applique aux bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de la collectivité. Un travail préparatoire est à effectuer en amont de la première obligation en septembre 2022 de leur inscription sur le site OPERAT de l'Adème. Il s'agit en effet de lister les bâtiments concernés, de définir une année de référence et la consommation énergétique associée.

Dans un premier temps, la liste des bâtiments et leur superficie a été effectuée. Les bâtiments concernés et un premier recensement de leurs caractéristiques sont :

| Bâtiment                    | Commune | Statut                |
|-----------------------------|---------|-----------------------|
| Hôtel de la CCLO            | Mourenx | Propriétaire Occupant |
| Yves Dréau                  | Mourenx | Copropriété           |
| Maison de la petite Enfance | Orthez  | Propriétaire Occupant |
| Laboratoire des Pyrénées    | Pardies | Crédit-bail           |
| Maison Médicale             | Artix   | Crédit-bail           |
| Relais Naude                | Orthez  | Locataires            |
| Hôtel d'entreprises         | Orthez  | Locataires            |
| Pépinière                   | Artix   | Locataires            |
| Mix                         | Mourenx | Division en volume    |

## 5. **LA GESTION DES DECHETS**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2021 a été adopté le 27 juin 2022. Il reprend donc de façon très détaillée les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute cette compétence obligatoire.

Certains travaux ou réflexions sont cependant à mettre en exergue.

Ainsi, dès le mois d'avril 2021, une réflexion a été lancée sur l'optimisation des modes de collecte, ceci faisant suite à la décision des élus de ne pas poursuivre la tarification incitative en raison de l'impossibilité réglementaire d'intégrer un critère social.

Divers échanges et constats de terrain ont abouti à une adaptation de la collecte des ordures ménagères en la ramenant à un passage tous les 15 jours en milieu rural et à 1 voire 2 passages/semaine sur les centre-villes, centre-bourgs, habitat vertical, cantines, salles, établissements scolaires, maisons de retraite, etc. Cette décision s'est accompagnée d'une baisse du taux de TEOM de 11 % (taux voté en mars 2022). Egalement, la collecte des encombrants et des déchets verts à domicile est réservée aux plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, afin d'optimiser les circuits de collecte en régie, d'améliorer la réactivité et la précision dans la réponse à l'usager et à l'équipage, de guider ce dernier sur le terrain, le service déchets s'est équipé d'un outil de digitalisation des tournées et d'un système de guidage dans chacun des véhicules de collecte.

Comme chaque année, et en conformité avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, plusieurs animations organisées en interne ou via des prestataires privés tel qu'Ecocène ont eu lieu lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, de la quinzaine « Tous au compost », de la Journée des Familles du centre socioculturel d'Orthez, du départ du Tour de France à Mourenx. Ainsi, sur l'année, ce sont 182 élèves, 551 personnes et plus de 100 professionnels qui ont été sensibilisés aux enjeux de la réduction/prévention déchets et au compostage.

Enfin, suite à des retours de riverains du site sur la présence d'odeurs, un audit de l'installation de stockage des déchets non dangereux d'Orthez et plus précisément sur le biogaz, a été réalisé par le bureau d'études SAGE, pour un montant global de 40 000 € TTC. Celui-ci a conclu au besoin de rénover le réseau de biogaz et d'installer une torchère dimensionnée à la faible production biogaz.

## **6. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS**

### **6.1. Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)**

Le territoire de la CCLLO est couvert par 4 PPI dont la révision a été finalisée en mars 2021 :

- Le Plan particulier d'intervention d'Air Liquide France Industrie de Pardies,
- Le Plan particulier d'intervention d'Arkéma Mont,
- Le Plan particulier d'intervention de la plateforme Induslacq,
- Le Plan particulier d'intervention Chem'pôle 64.

Ces PPI concernent 11 établissements Seveso « seuil haut » et 3 « seuil bas » pour un total de 10 rayons de référence, allant de 516 à 10 000 m.

Ils ont une double utilité : ils permettent d'une part, aux acteurs impliqués dans la gestion de crise en cas d'accident technologique, de prendre connaissance des informations générales permettant de maîtriser la complexité des enjeux et d'autre part, ils constituent des documents opérationnels et rapidement utilisables en cas d'accident avéré.

Le PPI doit également permettre la protection des populations, des biens et de l'environnement par la transmission de l'alerte aux populations pour qu'elles se confinent et par l'isolement de la zone de danger en mettant notamment en place des interruptions de circulation et donc des déviations dans la mesure du possible.

Tous les habitants concernés ont été informés de la conduite à tenir en cas d'accident grâce à l'envoi par les industriels d'une plaquette dédiée puisque c'est une obligation réglementaire. Des affiches ont également été envoyées à toutes les mairies concernées pour les apposer sur les lieux publics.

### **6.2. Activités de la commission de Suivi de Site du bassin de Lacq**

La Commission de Suivi de Site (CSS) du Bassin de Lacq a été créée en septembre 2016 par arrêté préfectoral. Cette instance d'échanges et de concertation entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations examine tous les dossiers relatifs à l'activité des installations classées.

2 séances plénières ont été organisées en 2021.

Lors de la séance plénière du 19 mai, Monsieur Christian Lombart a été élu Président de la CSS puis d'autres points ont été inscrits à l'ordre du jour : le processus de concertation concernant la mise à jour des PPI, la présentation des projets industriels portés par les sociétés LIDL à Pardies et Alpha CHITIN à Lacq, et enfin la présentation de l'étude de santé déclarée par l'Agence Régionale de Santé.

Le 14 septembre, Total Energie a présenté les projets de développement de la production photovoltaïque sur le bassin. Santé Publique France a fait un point sur les études épidémiologiques de mortalité et morbidité, Atmo NA sur la campagne en cours sur l'amélioration de la connaissance de la qualité de l'air et la DREAL sur les résultats des mesures d'amélioration de la connaissance des rejets prescrits aux industriels.

Les comptes rendus de ces séances sont consultables sur le site de la Préfecture [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr).

A noter qu'en ce qui concerne la problématique des nuisances olfactives, les industriels de la plateforme Induslacq communiquent à travers un bulletin hebdomadaire téléchargeable sur le site [www.universlacq.fr](http://www.universlacq.fr), qui comprend des informations sur les signalements, les relevés de stations de mesures de polluants d'Atmo Nouvelle Aquitaine et les éléments marquants de fonctionnement de la plateforme.

Après demande du Président de la CSS et concertation avec les maires des communes concernées par les sites industriels, Universlacq publie également à destination des élus, un tableau de bord reprenant de façon synthétique des informations utiles aux maires sur la vie du bassin en termes de qualité de l'air et de sécurité. Le numéro est sorti en octobre 2021 et devrait paraître tous les semestres.

### **6.3. Moyens d'alerte des populations : système d'appels en masse « Téléalerte »**

Le dispositif d'appel en masse est opérationnel depuis le 31 mars 2016.

Il permet d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un évènement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement (accidents industriels, phénomènes climatiques, accidents de transports de matières dangereuses).

Une nouvelle campagne de communication a été menée en 2021, via le magazine, le site internet et extranet mais également via les mairies pour diffusion dans leur support d'information communale. Cette nouvelle campagne a généré 397 nouvelles inscriptions sachant que le nombre de contacts sur inscription volontaire s'élève désormais à 1 747.

La CCLO a testé le dispositif à 2 reprises, les 24 mars et 25 novembre pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil d'alerte.

### **6.4. Surveillance de la qualité de l'air par Atmo Nouvelle-Aquitaine**

Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021. La collectivité adhère à cette association par le versement d'une cotisation fixée en fonction du nombre d'habitants.

Atmo Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau de 70 stations fixes et mobiles et plus de 250 analyseurs, pour mener à bien ses missions de surveillance en Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif sur le bassin de Lacq est composé de 4 stations de proximité (Lacq, Lagor, Maslacq, Mourenx-bourg) mesurant le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> et d'une station rurale (Labastide-Cézeracq) mesurant les PM10, l'O<sub>3</sub>, le SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub>. A cela s'ajoutent 3 stations météorologiques situées sur les communes de Lacq, Lagor et Lendresse.

Le bilan de la qualité de l'air pour l'année 2021 est consultable sur le site internet d'Atmo Nouvelle Aquitaine ([www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)).

Atmo Nouvelle Aquitaine assure la formation au Langage des Nez® du jury de nez de riverains et de nez industriels constitués pour suivre les nuisances olfactives sur le bassin de Lacq. Les signalements faits par les riverains de la plateforme sont recueillis via une plateforme dédiée ODO Public, exploitée par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

## **7. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

La compétence GEMAPI a été transférée à 4 syndicats.

La CCLO leur verse une participation financière qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement de l'année. Le budget de chaque syndicat est constitué des participations de tous les EPCI qui les composent par application de critères définis dans les statuts des syndicats ; ces critères étant variables d'un syndicat à l'autre (population carroyée, linéaire de berges, superficie du bassin versant, etc.).

Ces participations proviennent de la taxe gemapi perçue par la CCLO.

Le produit de la taxe gemapi est resté en 2021, identique à celui de 2020, à savoir 800 000 euros. En application de la réforme des valeurs locatives des établissement industriels, une partie de ce produit est pris en charge par l'Etat sous la forme d'une dotation de 151 782 €. Après déduction de ce montant, le produit de la taxe gemapi faisant l'objet d'une fiscalisation s'élève à 648 218 € qui se traduit après calcul par les services fiscaux par l'application des taux additionnels suivants : TH 0,917 %, TFB 0,427 %, TFNB 1,13 %, CFE : 0,677 %.

Les orientations budgétaires ainsi que toutes les décisions prises par le syndicat le sont par les élus représentant chaque EPCI : 9 titulaires CCLO et 9 suppléants pour le SMBGP, 4 titulaires et 1 suppléant pour le SBVL, 2 titulaires et 2 suppléants respectivement pour le SIGOM et le SMGOAO.

- **Le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)**

La participation de la CCLO pour l'année 2021 s'élève à 582 500 €.

On distingue pour ce syndicat, le gave de Pau et ses affluents :

- Les affluents du gave de Pau sont gérés par bassin versant ; 6 concernent le territoire de la CCLO : Juscles-Hies, Agle et Aulouze, Baïse et Luzoué, Geule-Henx et Clamondé, Laà-Geu, et affluents du gave de Pau aval (rive droite et rive gauche).  
Pour chacun d'entre eux, et dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques (GEMA), l'élaboration du plan pluriannuel de gestion est en cours ou déjà validé. Cette validation est nécessaire pour solliciter auprès de la DDTM l'instruction du dossier qui permettra après enquête publique d'obtenir l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général (DIG), autorisation indispensable, pour démarrer les travaux sur les cours d'eau.  
Pour autant, quelques travaux d'entretien ont été menés en 2021 sur l'Agle et Aulouze pour 9000 €, Baise et Luzoué pour 35 000€, Geule-Henx et Clamondé pour 12 500 €, affluents du gave de Pau pour 46 000 € essentiellement sur le Saubagnac à Puyoô et Ramous.  
Au-delà, des élus représentants la CCLO au sein du conseil syndical, les maires des communes concernées sont systématiquement associés à toutes les réunions de travail et des comptes-rendus sont transmis ensuite en mairies.  
Pour le volet Prévention des Inondations (PI), plusieurs études ou expertises hydrauliques sont en cours ou terminées sur la Baïse et Luzoué, l'Henx et Geule, le Lagnerot, le Laà, et le Saubagnac. Les études de régularisation des différents ouvrages de protection sont également en cours.
- Le gave de Pau : le programme de gestion du Domaine Public Fluvial s'est poursuivi en 2021 pour un montant de 400 à 500 000 € sur la totalité du tracé (enlèvement d'embâcles, gestion des atterrissements et de la ripisylve, etc.).  
L'étude hydraulique sur la partie concernant la CCLO a été restituée en décembre 2021 ; des aménagements de réduction du risque d'inondation ont été proposés et chiffrés.  
En complément une étude spécifique sur le transport sédimentaire a été lancée ainsi qu'une réflexion sur les espaces de divagation admissibles qui seront à valider par les communes directement concernées.
- L'année 2021 a également permis de finaliser le programme d'études préalable au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et de le remettre aux services de l'Etat pour instruction. Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations à travers une approche globale du risque ; il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat. Il se déroulera de 2021 à 2024, pour ensuite poursuivre en 2025 sur un programme d'actions.

- **Le syndicat du bassin versant des Luys (SBVL)**

La participation de la CCLO pour l'année 2021 s'élève à 57 942 €, qui se répartissent de la façon suivante : 43 792 € pour les travaux d'intérêt général (restauration, réouverture de chenaux, protections de berges, etc.), 6 074 € pour les travaux d'entretien ponctuels et 8 076 € pour le fonctionnement du syndicat.

Les élus avaient souhaité que la participation soit lissée sur plusieurs années, ce qui explique une participation identique chaque année. Pour autant, les actions réalisées fluctuent d'une année sur l'autre. Ainsi, le programme de travaux 2021, s'élève à environ 138 000 €, par conséquent les travaux en 2022 seront moindres pour équilibrer.

- **le syndicat Mixte des gaves d'Oloron et Mauléon (SIGOM)**

La participation de la CCLO pour l'année 2021 s'élève à 10 575 €.

Il n'y a pas eu de travaux réalisés sur les 5 communes CCLO du SIGOM en 2021.

Par contre, une étude hydraulique a été lancée sur l'ensemble du bassin du Saleys qui concerne le territoire de la CCLO. Un rapport provisoire a été remis en mai 2021 qui reprend la phase 1 de l'étude « Connaissance et caractérisation du risque inondation sur le bassin du Saleys ». Entre octobre 2021 et janvier 2022, 5 ateliers de dialogue territorial ont été organisés ; les maires concernés ont été systématiquement associés.

- **le Syndicat Mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO)**

La participation de la CCLO pour l'année 2021 s'élève à 6 500 €. Seule la commune de Lucq-de-Béarn est concernée par ce syndicat. Il n'y a pas eu de travaux en 2021. Par contre, une étude hydraulique des affluents du gave d'Oloron a été initiée en 2021 et la commune de Lucq-de-Béarn est concernée par le Layous, cours d'eau qui se trouve en tête de ce bassin versant.

## **8. LA TRAME VERTE ET BLEUE**

Le diagnostic trame verte et bleue a été présenté aux nouveaux élus en conférence des maires le 18 janvier 2021.

Afin de définir la stratégie et créer un réel projet partagé autour de la biodiversité, toutes les communes ont fortement été impliquées dans la réflexion.

Ainsi, un questionnaire a été transmis en avril aux 61 communes pour faciliter l'appropriation de cette thématique nouvelle et recueillir les besoins et attentes des élus. Le taux de réponses au questionnaire de 82 % témoigne de l'intérêt porté au projet et à la protection des milieux naturels.

Les élus ont ensuite été conviés à participer à 3 ateliers qui se sont déroulés le 2 juin à Labastide-Cézéracq, le 3 juin à Monein et le 4 juin à Balansun. Ces ateliers ont été l'occasion de travailler en petits groupes sur 3 grands axes découlant de l'analyse des questionnaires : l'amélioration de la connaissance, la préservation et restauration de la biodiversité et la communication/sensibilisation et mise en valeur de la biodiversité.

Le plan d'actions regroupe donc les propositions issues du questionnaire et des ateliers de travail. Les 20 actions proposées ont été présentées en conférence des maires le 15 novembre et validées en conseil communautaire le 10 décembre. Elles seront menées de façon échelonnée dans le temps en fonction de leur priorité et des moyens humains et financiers disponibles pour les réaliser.

Le conservatoire des espaces naturels Nouvelle Aquitaine a accompagné la collectivité dans toutes les étapes du projet. Un avenant 2021 d'un montant de 11 000 € a été signé pour compléter les 15 000 € de prestations initialement prévues.

La Région Nouvelle Aquitaine sollicitée dans le cadre de la poursuite de l'AMI territoire vert et bleu qui s'était engagée sur une subvention de 30 000 € a versé un acompte de 50 % en juillet et le solde en début d'année 2022.

## **9. LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le rapport développement durable de l'année 2020 a été présenté en conseil communautaire le 8 novembre 2021 préalablement aux débats sur le projet de budget.

A la fois interne et territoriale, l'analyse menée dans ce rapport passe en revue les pratiques de ses services et l'impact local de ses politiques publiques, au regard des grands objectifs transversaux du développement durable, sociaux, économiques, environnementaux, à concilier dans chacune de ses actions.

Conçu comme un outil d'information et de mobilisation à destination des élus, des services et forces vives du territoire, le rapport de la CCLO a pour but :

- de proposer une lecture de tous ses domaines d'intervention sous l'angle du développement durable, dans un document synthétique et transversal pour améliorer la connaissance et la sensibilisation de tous en la matière,
- de valoriser les actions réalisées pour inviter à s'engager toujours plus, dans un processus continu d'amélioration,
- de montrer de façon concrète et chiffrée l'engagement de la CCLO, en cohérence avec ses grands projets transversaux (projet de territoire, plan climat...),
- et enfin et surtout, d'être utile et prospectif, en cernant les principaux points de réussite, défis prioritaires et axes de progrès à envisager.

## 4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

### 1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Enfance

Une 2<sup>ème</sup> année de gestion de crise sanitaire qui a encore des répercussions sur la fréquentation, le fonctionnement et l'activité des établissements mais qui a mis en avant le fonctionnement solidaire et efficace du service ainsi que l'engagement de tout le personnel.

En 2021, les équipes s'adaptent encore à chaque nouveau protocole.

De nouvelles mesures de restriction sont annoncées le 31 mars 2021 et les établissements scolaires et les crèches doivent fermer pour 3 semaines à compter du 6 avril.

Le 6 avril, les crèches d'Orthez, d'Artix et de Lagor restent ouvertes pour accueillir des enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie.

Les équipes des petites crèches (Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles) interviennent à Orthez.

Le service petite enfance gère 5 crèches intercommunales, le RAM et le LAEP labellisé sur Orthez.

Les structures intercommunales ont leurs particularités mais avec un socle commun, un accompagnement et un soutien identiques et des moyens humains et financiers importants.

La CCLO soutient également financièrement :

- Le RAM Amayra dont le siège est situé à Artix,
- Le LAEP géré par le centre social Lo Solan à Mourenx,
- Les crèches associatives de Mourenx et Monein.

#### a) **Financement de deux RAM et de deux LAEP**

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP « Lo Petit e tots ».

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financée par la CAF à hauteur de 30 852 € avec une baisse de 10 284 € cette année),
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 27 133 € (financée par la CAF à hauteur de 10 412,13 € avec une baisse de 1 716 € cette année).

En 2019, le renforcement du LAEP existant « Lo petit e tots » sur Mourenx et Artix s'est traduit par une subvention supplémentaire de la CCLO de 6 050 € ; la CAF a également augmenté sa participation de 5 827 €.

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement :

- le RAM d'Orthez (2 RAM couvrent donc l'ensemble du territoire) : 92 289,67 € (financé par la CAF, la MSA et le Département à hauteur de 71 376 €) – 1,8 ETP
- Depuis janvier 2018, elle gère également un LAEP à Orthez (2 LAEP couvrent l'ensemble du territoire). Après une phase d'expérimentation, le LAEP d'Orthez a été labellisé le 5 novembre 2018 avec l'ouverture de la maison de la petite enfance. Une réorganisation du service, sans crédit supplémentaire, a permis cette création : 11 584 € qui correspond à des charges de personnel affecté (financée par la CAF à hauteur de 6 700 €).

En 2021, le territoire compte 208 assistantes maternelles agréées en activité (capacité d'accueil théorique : 832 places). 89 ont fréquenté les RAM soit 42,8 %.

Les 2 LAEP ont accueilli 1 045 enfants et 1 035 accompagnants sur 227 séances (20 % de fréquentation en plus par rapport à 2020 et 45 % de séances supplémentaires).

Le travail de collecte et de synthèse de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2021, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de **l'observatoire de l'enfance** sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, les LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La restitution orale des données 2020 a eu lieu le 25 juin 2021.

Unique sur le département, outil de positionnement politique, jugé comme un modèle par la CAF. 84 % de taux de couverture des besoins sur la CCLO.

### **b) Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce cette compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement, depuis 2014, les crèches publiques d'Orthez, de Lagor. Les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles ont ouvert en janvier 2015.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix.

Elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de **Monein**, 24 places (20 956 € en 2021), et de **Mourenx**, 49 places (12 825 €), et elle les aide financièrement (80 000 € + 292 531 €) ; la CCLO perçoit des aides de la CAF (respectivement : 27 510 € et 107 515 €).

Une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'un psychologue et d'un médecin référent, intervient dans chaque crèche.

Un pool de remplacement, composé de 3 agents, pallie les absences.

Démarche "manger bio et local" avec les 5 crèches intercommunales pour une alimentation saine et de qualité.

Passage au niveau 2 du label d'ECOCERT "En cuisine" le 20 octobre 2021 pour toutes les crèches.

Action de sensibilisation à la langue béarnaise en crèche avec le Département et OCBI : 15 livres avec CD remis à chaque structure.

135 places dans les structures publiques ont permis l'accueil de 246 enfants en 2021.

73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 187 enfants en 2021.

- **La crèche « les Magnolias » d'Orthez - 50 places depuis le 5 novembre 2018**

Déménagement en novembre 2013 dans les Algecos : solution temporaire choisie par l'ex CCCO, le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Avec la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

Le 5 novembre 2018 : ouverture de la Maison de la petite enfance rue Darget, autorisée par la PMI, avec une capacité de 50 places.

Le bâtiment est également composé d'un RAM et d'un LAEP agréé et répond parfaitement aux besoins.

Réorganisation du service restauration d'Orthez en 2021 :

Le 8 janvier 2021, résiliation de la convention de prestations de services par la ville d'Orthez pour la fabrication et la distribution des repas des crèches d'Orthez, de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles.

Le 8 février 2021, nouveau service en régie : recrutement d'une cuisinière à temps complet et d'une aide cuisinière à mi-temps (livraison des repas également) = 2 contractuelles qui ont été ensuite stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Initialement la structure était composée de 3 groupes d'enfants : 2 groupes de 15 et un groupe de 20 enfants. Après réflexion, un travail en équipe et les locaux le permettant, séparation du groupe de 20 en 2 groupes de 10 enfants. Ces petits groupes permettent une meilleure prise en compte des besoins de chacun.

Après 2 années sans accueil d'enfant en situation de handicap, la crèche accueille en 2021 1 enfant diagnostiqué et 1 enfant en cours de diagnostic.

- 21 agents + 2 cuisinières + 1 secrétaire soit 18,8 ETC,
- CA 2021 : 989 092 € dont 88 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 82 %.

Meilleur service rendu aux familles avec le RAM, la crèche et le LAEP sur un même lieu : accès plus facile aux informations pour les familles.

- **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY**  
(partenaire privé qui a participé à hauteur de 41 614 € en 2021)

- 12 agents dont une infirmière (12h/semaine) – 10,15 ETC,
- CA 2021 : 465 827 € dont 84,58 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 77 %.

Prix de revient à nouveau à la baisse avec une augmentation du nombre d'heures réalisées. Dans un souci d'offrir aux enfants une alimentation saine et de qualité, les crèches d'Artix et de Lagor participent depuis 2019 au dispositif « Manger Bio et local » initié par le Département.

- **La crèche « L'ilot P'tits Pieds » d'Artix – 30 places**

Cette structure a été transférée à la CCLO au 1<sup>er</sup> janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 (stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes, apports et soutien du service petite enfance : réunions, journée annuelle pédagogique).

- 12 agents soit 11 ETP,
- CA 2021 : 538 774 € dont 89,42 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 67 %.

Gestion des absences difficile encore en 2021 avec notamment les absences liées à la crise sanitaire : 2 agents vulnérables absents et placés en isolement plusieurs mois, des agents absents pour garde d'enfants, 2 auxiliaires de puériculture quittent la crèche, etc. Baisse également des effectifs enfants, etc.

La CCLO gère également les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015.

▪ **La crèche « graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 6 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5,95 ETP,
- CA 2021 : 303 470 € dont 81,90 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 81,90 %.

Bonne fréquentation et pas d'absentéisme.

▪ **La crèche « les mini pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5,85 ETP,
- CA 2021 : 312 717 € dont 85,43 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 76 %.

Effectif complet cette année (personnel et enfants).

**La communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.**

Pour exercer cette compétence dont les dépenses se sont élevées à 3 283 080 € (frais de bâtiments compris), l'intercommunalité a été aidée en 2021 à hauteur de 57,8 % (soit 1 898 102 €).

Le reste à charge pour la CCLO en 2021, déduction faite de la participation des partenaires institutionnels - essentiellement la CAF - et des usagers, est de 1 384 978 € pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RAM + 2 LAEP).

Soit, malgré des charges générales de fonctionnement maintenues à l'identique, une augmentation de la participation de la CCLO de 280 212 €, par rapport à 2020, due à la baisse de recettes (moins de fréquentation et d'aides exceptionnelles) et des dépenses supplémentaires de bâtiments notamment.

## 1.2. Enseignement

### a) **Les aides aux collèges et lycées**

La communauté de communes de Lacq-Orthez octroie des subventions aux établissements scolaires (collèges d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs ..... 2 518 €
- Subventions aux associations sportives ..... 3 150 €
- Aides aux projets et voyages pédagogiques ..... 11 250 €

**Total : ..... 16 918 €**

## b) Aides financières diverses

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx et Collège Daniel Argote d'Orthez : ..... **12 000 €**
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique :

### Schéma d'aménagement linguistique

|  |          |
|--|----------|
| · Association Oc per tots .....  | 19 600 € |
| · Association Cultura de Noste .....   | 16 200 € |
| · Coopérative scolaire de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa) .....                   | 300 €    |
| · Association « Les Petits Vendangeurs » de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa) ..... | 600 €    |
| · Ecole de Lagor (politique linguistique Iniciativa) .....   | 300 €    |

**Total : 37 000 €**

En raison du COVID, il n'y a pas eu de carrefour des métiers en 2021.

## c) Les aides financières aux étudiants (65 000 € inscrits au budget)

### - Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 150 à 400 € par personne et par an. Depuis septembre 2021, les demandes peuvent se faire en ligne sur une plateforme de démarches simplifiées.

**56 600 €** d'aides aux études supérieures ont été attribuées à **228** étudiants, se répartissant de la manière suivante :

| <b>Montant octroyé</b> | <b>Nombre de bénéficiaires</b> | <b>Budget par montant octroyé</b> |
|------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| 150 €                  | 53                             | 7 950 €                           |
| 200 €                  | 30                             | 6 000 €                           |
| 250 €                  | 86                             | 21 500 €                          |
| 300 €                  | 21                             | 6 300 €                           |
| 350 €                  | 7                              | 2 450 €                           |
| 400 €                  | 31                             | 12 400 €                          |

### - Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stages obligatoires : **8 193,14 €** ont été attribués à **43** étudiants.

**Total des aides versées : 64 793,14 €**

#### **d) Aide aux devoirs dans les écoles primaires (bilan 2021)**

39 écoles ont bénéficié de ce service et 43 communes étaient concernées. 103 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 719 enfants inscrits.

Au total, 7650,98 heures sur 34 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez, soit 225 heures en moyenne/semaine et 6,5 équivalents temps plein.

#### **e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires**

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn et Salies-de-Béarn accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transports + frais d'entrées : 64 466,72 €

En 2021, l'activité piscine a été interrompue du fait du contexte COVID.

## **2. L'HABITAT**

### **2.1. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Guichet Habitat/Energie**

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de son Guichet Habitat-Énergie qui a fortement évolué en 2021.

En effet, dans le cadre du déploiement du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) confié par l'Etat aux Régions, le guichet Habitat-Énergie de la CCLO a été labellisé FAIRE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 après validation de la candidature de la CCLO lors d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avec cette labellisation, le rôle du guichet Habitat-Énergie n'a pas fondamentalement évolué puisque sa mission première est toujours d'apporter un renseignement technique, juridique et financier entièrement neutre à tout porteur de projet.

Il peut s'agir d'une information de premier niveau mais aussi d'un conseil personnalisé plus complet au travers d'un rendez-vous physique. La nouveauté est que les conseillères du guichet peuvent désormais réaliser des accompagnements avec des visites de logements dans certaines conditions. Les missions de sensibilisation et d'animations auprès des particuliers mais aussi des artisans et autres acteurs de la rénovation sont plus importantes. La collectivité a fait le choix d'accompagner les particuliers quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs. En outre, la CCLO a décidé d'accompagner les copropriétés et le petit tertiaire dans leur projet de rénovation énergétique, choix optionnel du programme SARE.

Durant l'année 2021, avec une communication nationale très importante, alors que l'objectif était de délivrer 500 conseils de premier niveau, le guichet Habitat-Énergie en a délivré 1 261 dont 11 pour des copropriétés. 145 conseils personnalisés ont été donnés et 23 accompagnements de projets ont été effectués avec visite de logements.

En fonction de leur projet, les propriétaires privés ont pu être orientés vers le dispositif financier approprié à leur situation : 19 % vers le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi » et 5 % vers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain d'Orthez (OPAH-RU) ce qui signifie qu'un quart des projets renseignés portent sur des rénovations énergétiques globales avec un saut supérieur à 35 %.

L'activité du guichet Habitat-Énergie a été bien supérieure à ce qui était programmé. Alors que 2,2 équivalents temps plein étaient dimensionnés pour 2021 sur cette mission, c'est 3 équivalents temps plein qui ont dû être mobilisés, au détriment d'autres missions.

D'un point de vue financier, la labellisation du Guichet Habitat-Énergie dans le cadre du programme SARE a permis de mobiliser une recette nouvelle de l'Etat et de la Région d'un montant de 43 036,83 €, subvention calculée en fonction des résultats du guichet et du nombre d'actes réalisés. Une prime de 8 000 € de l'Etat a été aussi mobilisée pour compenser les disfonctionnements de la mise en place de la marque FAIRE.

Concernant le soutien financier des projets de rénovation, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi 2 » porté par le Département 64 dont la communauté de communes de Lacq-Orthez est partenaire s'est terminé en avril 2021. La collectivité a validé son partenariat avec le Département pour le lancement du PIG « Bien Chez Soi 3 » en septembre 2021 et a voté son nouveau règlement d'intervention.

L'objectif du PIG « Bien Chez Soi 3 » est de poursuivre les actions engagées depuis plus de 10 ans sur 4 priorités :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- la production d'une offre de logements à loyers conventionnés dans les centres-villes et centres-bourgs dans un objectif de redynamisation des centralités et de lutte contre la vacance.

Dans le cadre de ces programmes, 59 projets ont été subventionnés en 2021 pour un montant de 175 829 € et 2 acomptes ont été versés pour le projet de la Belle Hôtesse à Orthez ; projet de rénovation de 20 logements locatifs. Au total, c'est 243 898 € qui ont été consacrés à la rénovation de l'habitat privé en 2021.

## **2.2. Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Orthez**

Le PLH a fixé l'objectif de mettre en place un dispositif volontariste de requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez, afin de redonner de l'attractivité à la ville, enjeu essentiel pour le fonctionnement de la ville elle-même mais aussi pour l'ensemble du territoire intercommunal, dont elle est l'une des centralités principales.

Après validation de l'étude pré-opérationnelle menée en 2020 et début 2021, la phase opérationnelle de l'OPAH-RU a été lancée le 23 août 2021 pour 5 ans, sous maîtrise d'ouvrage de la CCLO et en partenariat avec la ville d'Orthez, l'ANAH, le Département, la Région, la Banque des Territoires et PROCIVIS.

Le bureau d'étude ALTAIR a été retenu pour le suivi-animation de cette opération pour un coût annuel de 58 440 € (révisé en fonction des dossiers déposés). Cette prestation est subventionnée par l'ANAH à hauteur de 50%, par la Région à 20% et par la Banque des Territoires à 6%. Au total, ce sont 39 203 € de subventions qui sont mobilisés.

L'objectif de ce programme centré sur le cœur de ville est de réhabiliter 120 logements dont 70 logements locatifs privés et 50 logements de propriétaires occupants. L'objectif est aussi d'accompagner 5 copropriétés et d'élaborer un protocole de lutte contre l'habitat indigne, afin d'améliorer la détection et le traitement des logements indécents et indignes.

Le démarrage du programme a été très positif avec 55 contacts du Guichet Habitat-Énergie orientés vers l'OPAH-RU, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021.

Il est à noter l'arrivée d'une chargée de mission en avril 2021 pour coordonner l'animation de ce programme et dont le poste est financé à 50 % par l'ANAH.

### **2.3. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est fixée l'objectif de produire 195 logements locatifs sociaux avec plusieurs critères à respecter :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50 % de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75 % des logements en T2 ou T3,
- 30 % des logements financés en PLAI.

Pour son projet de création de deux logements dans l'ancienne école, Mesplède a perçu le solde de subvention de 11 746 € en 2021.

L'opération de deux logements communaux à Balansun était en cours en 2021 tout comme la résidence intergénérationnelle de 25 logements d'Artix portée par l'Office 64 de l'Habitat. Les opérations de Mourenx (25 logements intergénérationnels) et de Lagor (10 logements) portées par DOMOFRANCE ont vu leur démarrage retardé en 2022. Le soutien financier pour ces opérations a donc été repoussé à 2022 et 2023.

### **2.4. Politique d'accueil des gens du voyage**

Conformément à l'une de ses compétences obligatoires, la communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage : 16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux à Mourenx et 6 emplacements de terrains familiaux ainsi que l'aire de grand passage à Orthez.

Pour être soutenue dans la gestion des différents sites, l'intercommunalité a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 15 214 € subventionné par l'Etat à hauteur de 50 %. Ainsi, Gadjé accompagne les familles pour leurs questions et problématiques liées au logement et assure l'interface avec les services de la communauté de communes.

Concernant l'aire de grand passage d'Orthez faisant office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la communauté de communes de Lacq-Orthez a réalisé des travaux importants l'été 2020 afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles et sécuriser la distribution des fluides.

Le fonctionnement de l'aire avec ce nouveau système est très satisfaisant pour les familles, pour la collectivité qui perçoit l'ensemble des paiements liés aux consommations des fluides et pour le gestionnaire.

La gestion de l'aire est assurée par l'EIRL SAN AUGUSTIN dans le cadre d'un marché signé en décembre 2020 pour un montant annuel de 23 039 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages estivaux, un groupe de 7 caravanes s'est stationné à Lagor puis à Mourenx fin avril.

Un groupe de 40 caravanes s'est installé sur les terrains à proximité des tennis de Mourenx début mai puis s'est déplacé sur le stade de Maslacq pendant 15 jours.

Un groupe de 10 caravanes a occupé le parking de la salle des fêtes d'Os-Marsillon fin mai puis au 15 août, 40 caravanes ont occupé le stade d'Hagetaubin. Pour toutes ces occupations illicites, un constat d'huissier a été réalisé dans le cadre de la procédure d'expulsion menée par le Président de l'intercommunalité au titre de son pouvoir de police spéciale en matière de stationnement irrégulier des gens du voyage.

Enfin, concernant la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté en février 2020, la collectivité a inscrit une enveloppe budgétaire de

100 000 € pour acquérir un terrain constructible afin de mener un projet d'habitat qui permettrait l'accueil de familles sédentaires du quartier La Barthe de Mounex aujourd'hui en surpopulation. Malgré de multiples recherches, aucun foncier n'a été identifié à ce jour.

### **3. MOBILITES**

#### **3.1. Le service de transport à la demande (TAD)**

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mounex et Orthez). Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles, et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points, et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

En 2021, 7 382 réservations ont été effectuées par le service de TAD, soit 8 084 passagers, avec un taux de groupage de 31 %. Les trois principaux motifs de déplacements restent liés aux rendez-vous médicaux, aux démarches administratives et à destination des centres commerciaux d'alimentation.

Le coût de fonctionnement du service pour 2021 s'élève à 259 420,28 € financés à hauteur de 46 % par le Conseil Régional et 14 000 € par les usagers.

La crise sanitaire a directement impacté le service avec une reprise qui s'est faite petit à petit à la hauteur des fréquentations d'avant 2020 : pour rappel, le service a été maintenu durant les épisodes de confinements dans le respect des déplacements autorisés par le gouvernement, pour des déplacements liés à la santé ou aux commerces de nécessité. La fin de l'année 2021 a permis de retrouver une activité plus conforme. Le travail avec la nouvelle centrale de réservation, mise à disposition par la RNA dans le cadre de la délégation de compétence, a permis également de travailler sur une efficacité du service via la constante recherche d'amélioration du taux de groupage et une meilleure coordination avec le transporteur.

#### **3.2. Transport ferroviaire**

La CCLO était signataire du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) conclu par la Région avec l'ensemble des intercommunalités concernées par la ligne. Dans ce cadre, ont été réaménagés les abords de la gare d'Artix en accompagnement de la rénovation de la gare. Aucun comité de pilotage, ni comité technique, ne s'est tenu depuis 2018 et il n'y a pas eu d'autre élément sur la suite de ce contrat.

#### **3.3. Transport scolaire**

La communauté de communes de Lacq-Orthez ne participe plus aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens depuis 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transports depuis la loi NOTRe, ayant supprimé l'appel à participation de la collectivité.

#### **3.4. Transports interurbains**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ils relèvent de la Région. La communauté de communes de Lacq-Orthez est attentive à disposer d'éléments de connaissance de la fréquentation des lignes pour une desserte plus adaptée du territoire.

Dans le cadre de son Plan régional des services de transports routiers de voyageurs 2020-2030, la Région a sollicité la CCLO afin de recueillir des observations et propositions pour préfigurer le futur réseau routier régional. L'offre régionale a tenu compte du souhait d'amélioration et d'optimisation des lignes interurbaines présentes sur le territoire (801 et 802). Ce nouveau plan sera effectif à compter de septembre 2022.

### **3.5. Plan de Mobilité Rurale**

Rappel :

La communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente par délégation de la Région dans le domaine du transport à la demande (TAD), a souhaité, dans le cadre de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territoire, porter une réflexion particulière sur la mobilité et a lancé, en mars 2018, la démarche du Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Après une phase état des lieux et diagnostic en 2019, la construction de ce préprogramme a été réalisée en collaboration et partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi, de l'insertion, du social et également de collectifs citoyens. Près de 50 acteurs se sont mobilisés. Ce document s'articule autour de 4 axes :

- Stratégie des mobilités et animation territoriale,
- Accompagner au changement, communiquer, éduquer,
- Développer les services de mobilité,
- Aménager l'intermodalité.

Chaque axe fait l'objet d'une déclinaison en fiche-projet, soit 16 fiches au total. Le document a été approuvé en conseil communautaire du 22 mars 2021.

#### **Les projets menés par la collectivité :**

- L'élaboration d'un schéma vélo suite à la candidature à l'AMI du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. L'étude lancée en novembre 2021 devra se terminer courant juin 2022. Le schéma devra proposer des itinéraires structurants, continus et sécurisés pour répondre à des enjeux de déplacements du quotidien au niveau des pôles urbains principaux du territoire. Il a été également souhaité que le schéma puisse desservir l'ensemble des gares, des établissements scolaires et des services administratifs.
- L'étude piétonne : en partenariat avec l'AUDAP, prestataire retenu pour l'étude, il s'agit de proposer à 4 communes pilotes et volontaires des mesures et des recommandations en faveur des déplacements piétons. Les 4 communes sont Orthez, Monein, Artix et Puyoô. Après une phase de diagnostic, des études terrain et des balades urbaines en présence des élus et techniciens des communes, une série de mesures et actions ont été présentées. En 2022, un nouveau temps sera proposé avec les communes pour la mise en œuvre opérationnelle des propositions.
- L'organisation des 2 cafés débat (5 et 6 octobre au MIX à Mourenx) autour des enjeux de mobilité sur le territoire à destination du grand public en partenariat avec ECOCENE, l'association TRANSITION et le LASUR.

Des partenariats avec les acteurs du territoire ont également ponctué l'année 2021 :

- Intervention auprès du Carrefour des mobilités en Lot-et-Garonne de la CCLO pour présenter le plan de mobilité et le service de TAD (19 octobre 2021),
- Intervention à la manifestation organisée par l'association CIEL (25 novembre 2021 à Mourenx).

### **3.6. Mobilités**

La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, prévoit une couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin de construire des solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux y compris pour les territoires peu denses.

La CCLO, en tant que communauté de communes, a décidé de la non prise de compétence mobilité lors du conseil communautaire du 22 mars 2021 souhaitant favoriser une prise de compétence à l'échelle du Pays de Béarn. L'année 2021 a permis de définir la consistance des offres de mobilité et donc un scénario final intégrant les volets financiers et juridiques afférents.

Des précisions ont été sollicitées sur les aspects techniques et financiers complétées par des rencontres bilatérales avec les collectivités. Un scénario dit prudentiel a été remis courant octobre aux collectivités. Après évaluation du projet et des modalités financières dont le versement mobilité assujetti aux employeurs de plus de 10 salariés, les élus ont souhaité poursuivre la réflexion avec un projet statu quo (compétence régionale) pour une analyse comparative. L'année 2022 sera ainsi consacrée à la poursuite de cet exercice en partenariat avec la RNA, le Syndicat des Mobilités « Nouvelle Aquitaine Mobilités » (NAM) et les collectivités.

Concernant le livre blanc des mobilités, deux autres champs seront explorés en 2022 : mobilité touristique et accessibilité des territoires.

### **3.7. Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau Gérontologique, de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le Département).

En 2019, l'association Gaves et Bidouze a connu une mutation importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme Territoriale d'Appui des Pyrénées-Atlantiques.

Elle se dénomme désormais ICA Santé 64 pour Informer, Coordonner et Animer avec des missions exercées à l'échelle départementale et un conseil d'administration représentatif du nouveau territoire départemental.

La convention de mise à disposition de l'agent CLIC de la CCLO auprès d'ICA 64 a été renouvelée selon les mêmes conditions financières, à savoir un remboursement total du coût du poste par l'association, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour 3 ans.

Il a par ailleurs été confirmé la poursuite d'une représentation de la CCLO au CA de l'association ICA 64.

## **4. LA CULTURE**

### **4.1. Centre Culturel**

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016. Le restaurant a ouvert juste avant la Foire, le lundi 4 avril 2016.

Après 4 années de pleine activité où tous les occupants du Mi[X] ont vu leur public augmenter, où la synergie entre les co-mix s'est développée et où les partenariats se sont tissés et renforcés, le MI[X] a subi la crise sanitaire de plein fouet.

La situation s'est légèrement améliorée en 2021 mais l'obligation du passe sanitaire qui s'est imposée dans nos services recevant du public a été un frein à la fréquentation et a été très mal vécue par le personnel

Le Comité d'Orientation Stratégique regroupant les représentants de la CCLO, de la commune de Mourenx et des entités accueillies au MI[X] s'est réuni le 6 juillet 2021.

Suite aux enjeux débattus lors du COS du 15 décembre 2020, à savoir renforcer l'attractivité et la lisibilité du MI[X] sur le territoire et aller chercher et toucher de nouveaux publics, des propositions d'actions ont été présentées :

- renforcer et développer la vocation de Tiers-lieu du MI[X] en développant au sein du MI[X], dans le hall, la salle d'exposition, l'espace multifonction, de nouvelles activités, plus grand public : ateliers de pratique artistique, Fab Lab textiles, Fab Lab loisirs créatifs, ludothèque, etc.,
- installer et animer la Micro-folie,
- associer le public au projet y compris à la gestion du lieu,
- proposer une offre scolaire unifiée.

Cela permettra de :

- diversifier le public,
- rendre le public acteur de l'animation,
- pouvoir mettre les espaces à disposition d'associations existantes au MI[X] et des habitants de tout le territoire de la CCLO,
- favoriser les échanges par les apports de chacun,
- renforcer la lisibilité du MI[X] et des services qui y sont accueillis.

Le projet « Nos Cabanes » a été présenté par la mairie de Mourenx. Au vu des compétences de chacun, il est proposé un partenariat spécifique entre la commune et la CCLO pour ce projet à la fois participatif pour l'accueil de quatre résidences et événementiel par l'organisation d'un spectacle de rue.

Le COS a souligné :

- la qualité et l'envergure du projet qui devront permettre de faire adhérer de nouveaux publics,
- sa cohérence avec le projet de Tiers-lieu,
- son dimensionnement à l'échelle du Béarn.

Le budget global de fonctionnement du MI[X] s'est élevé en 2021 à 1.392 M€ dont 271 k€ pour les charges communes de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune.

#### **4.2. Pôle lecture**

En 2021, le Pôle lecture est constitué de 22 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 11 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, SIVU Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagetaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mont, Puyoô, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescau, Labastide-Cézéracq et Viellenave-d'Arthez) et 3 haltes-lecture (Balansun, Sainte-Suzanne, Sallespisse).

Suite au comité de pilotage du 25 novembre 2020, il a été proposé de constituer un groupe de travail sur le fonctionnement du réseau, avec toutes les typologies de bibliothèques du réseau représentées : Médiathèque Tête de Réseau, Médiathèque Tête de Territoire, bibliothèques relais, Points-Haltes lecture et avec le soutien de la Bibliothèque

départementale. L'objectif est de réfléchir sur les points forts et les points à améliorer dans le fonctionnement du réseau.

Ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises, de janvier à juin 2021 sur les thématiques suivantes :

- Le catalogue collectif, le site, le logiciel de gestion, les réservations,
- Les animations,
- L'assistance technique aux bibliothèques,
- La communication.

Cela a donné lieu à une synthèse lors du comité de pilotage du 15 juillet 2021.

### **a) Acquisitions**

Au 31 décembre 2021, le fonds de la Médiathèque du MI[X] est constitué de 53 859 documents, soit 20 897 livres adultes, 16 886 livres ados/enfants, 7 531 CD audio et vinyles, 278 partitions, 8 267 DVD.

Le fonds de l'ensemble du Réseau s'élève à 152 831 documents soit 67 525 livres adultes, 59 949 livres ados/enfants, 13 266 CD audio et vinyles, 293 partitions, 11 783 DVD, 6 manuscrits et 15 instruments de musique.

La Médiathèque est abonnée à 156 titres de revues adultes, ados et enfants. L'ensemble du réseau à 333 titres.

Avec le système de réservations proposé, toutes ces collections sont accessibles à tous les usagers du réseau, quelle que soit leur bibliothèque d'appartenance.

Un fonds de ressources numériques d'autoformation est également accessible à tous les usagers du réseau, via le portail, soit sur place, soit à leur domicile.

### **b) Usagers emprunteurs**

En 2021, les usagers ont recommencé à emprunter mais la reprise est légère +2,4 %. Dans le réseau, et surtout dans les petites bibliothèques, la reprise n'est pas encore là.

L'obligation du passe sanitaire a été très mal vécue par certains usagers qui ont refusé de s'y plier et ne sont pas revenus dans les bibliothèques.

La peur du covid est restée très présente pour d'autres usagers qui ont craint de fréquenter un lieu qui reçoit du public, malgré toutes les mesures sanitaires qui étaient en place.

| <b>Inscrits actifs</b> | <b>Médiathèque du MI[X]</b> |              |              | <b>Réseau Pôle lecture</b> |              |              |
|------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|----------------------------|--------------|--------------|
|                        | <b>2019</b>                 | <b>2020</b>  | <b>2021</b>  | <b>2019</b>                | <b>2020</b>  | <b>2021</b>  |
| Adultes                | 2 423                       | 1 812        | 1 766        | 6 438                      | 4 656        | 4 530        |
| Enfants <14 ans        | 1 188                       | 841          | 927          | 3 667                      | 2 493        | 2 454        |
| Collectivités          | 82                          | 95           | 120          | 265                        | 222          | 256          |
| <b>Total</b>           | <b>3 699</b>                | <b>2 748</b> | <b>2 813</b> | <b>10 370</b>              | <b>7 371</b> | <b>7 240</b> |

### **c) Prêts**

Bien qu'il y ait eu moins d'usagers emprunteurs, les prêts sont repartis à la hausse que ce soit pour la Médiathèque du Mi[x] +31,5 %, ou sur le réseau +30,7 %

| <b>Prêts</b> | <b>Médiathèque du Mi[x]</b> |               |               | <b>Réseau Pôle lecture</b> |                |                |
|--------------|-----------------------------|---------------|---------------|----------------------------|----------------|----------------|
|              | <b>2019</b>                 | <b>2020</b>   | <b>2021</b>   | <b>2019</b>                | <b>2020</b>    | <b>2021</b>    |
| CD + vinyl   | 6283                        | 3 857         | 4 602         | 12 918                     | 7 468          | 8 883          |
| DVD          | 17 181                      | 12 439        | 15 297        | 28 170                     | 20 175         | 24 942         |
| Livres       | 60 468                      | 40 560        | 55 074        | 194 939                    | 131 969        | 175 098        |
| Livres lus   | 245                         | 188           | 355           | 700                        | 548            | 933            |
| Kamishibai   | 3                           | 2             | 1             | 8                          | 7              | 10             |
| Partitions   | 104                         | 75            | 129           | 195                        | 109            | 186            |
| Instr. Mus.  | 0                           | 0             | 0             | 108                        | 46             | 77             |
| Revues       | 5 292                       | 4 334         | 5 345         | 14 328                     | 9 790          | 12 165         |
| <b>Total</b> | <b>89 576</b>               | <b>61 455</b> | <b>80 803</b> | <b>251 366</b>             | <b>170 112</b> | <b>222 294</b> |

#### d) Animations

- Animations thématiques, en lien avec le réseau  
Le programme 2020-2021 sur la thématique du voyage n'ayant pas pu être réalisé du fait du covid, il a été reporté en 2021-2022. Peu d'animations ont pu être proposées au 1<sup>er</sup> semestre 2021 du fait des mesures sanitaires. Ce n'est véritablement qu'à partir de septembre 2021 que les animations ont pu repartir.

|             | <b>Médiathèque du Mix</b> |             |             | <b>Autres Réseaux</b> |             |             | <b>Total Réseau</b> |             |             |
|-------------|---------------------------|-------------|-------------|-----------------------|-------------|-------------|---------------------|-------------|-------------|
|             | <b>2019</b>               | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2019</b>           | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2019</b>         | <b>2020</b> | <b>2021</b> |
| Spectateurs | 893                       | 790         | 413         | 1 998                 | 1 163       | 914         | 2 891               | 1 953       | 1 327       |
| Rendez-vous | 30                        | 37          | 18          | 60                    | 29          | 27          | 90                  | 66          | 45          |

- Animations régulières de la Médiathèque : accueil de classes, accueil petite enfance, lecture pour les tout-petits, lectures été, présentation de nouveautés, clubs lecture, animations à la maison de retraite, jeux de société, etc.  
Les accueils petite enfance et les accueils de classe du 1<sup>er</sup> semestre 2021 se sont faits sur place et pas dans la Médiathèque pour des raisons sanitaires.

| <b>2021</b>                        | <b>Nbre de pers.</b> | <b>Nbre de RV</b> |
|------------------------------------|----------------------|-------------------|
| Lecture sur l'herbe                | 160                  | 23                |
| Jeux de société                    | 394                  | 51                |
| Accueil service éduc jeun          | 20                   | 3                 |
| Mercredi on lit                    | 43                   | 3                 |
| Petite enfance                     | 779                  | 99                |
| Collège Lycée MFR                  | 367                  | 16                |
| Classes primaire                   | 788                  | 46                |
| Parenthèses, y'a du neuf, polaroid | 32                   | 4                 |
| Maison de retraite                 | 72                   | 4                 |
| <b>Total</b>                       | <b>2655</b>          | <b>249</b>        |

#### 4.3. Réseau Cyber-base

##### a) Fonctionnement

A partir de février, l'équipe du Réseau Cyber-base a accueilli un apprenti en alternance (3 semaines sur 4), issu d'une formation de Technicien d'Assistance Informatique. Dès son

arrivée, le service informatique a demandé un renfort auprès de notre service (agent en arrêt maladie). Une médiatrice numérique a été détachée sur une ou deux demi-journées par semaine pendant trois mois, ainsi que l'apprenti lui-même plus ponctuellement.

Sur une grande partie de l'année, la crise sanitaire a perturbé le service rendu, que ce soit sous forme d'annulation d'événements, interventions (par exemple en maison de retraite), ou par le fait que l'accès fût restreint (jauge limitée en avril et pendant les périodes de couvre-feu, passe sanitaire obligatoire, à compter d'août crainte des lieux publics, etc.). Pour autant, d'autres types d'actions sont apparues.

### **b) Actions 2021**

Au-delà d'actions reconduites (seniors, Académie, interventions auprès de scolaires, etc.), de très nombreuses nouvelles actions ont été mises en place :

- Avec d'autres services de la CCLO
  - Réemploi de PC de la CCLO pour don aux associations (service informatique),
  - Ateliers de sensibilisation pour tous les agents (sécurité informatique puis numérique éco-responsable), en collaboration avec le service informatique,
  - Transformation numérique des commerces (service commerce),
  - Chroniques littéraires en vidéo (médiathèque),
  - Conseils vidéo pour les entreprises (pépinières d'entreprises).
- Dispositifs nationaux
  - Ateliers Pass numériques (Pôle Emploi),
  - Habilitation Aidants Connect.
- Actions partenariales
  - Sensibilisation de travailleurs sociaux aux réseaux sociaux (APSPG),
  - Ateliers débutants adaptés (Hôpital de jour Mourenx),
  - Ateliers créatifs réguliers avec des jeunes en difficulté (CRAPS Mourenx),
  - Ateliers autour du jeu vidéo au cours du Pixel Play (cinéma le Pixel Orthez),
  - Sensibilisation à la médiation numérique auprès des secrétaires de mairies.
- Au-delà de la CCLO
  - Forum départemental du numérique éducatif EIDOS64 : participation du responsable en tant qu'intervenant,
  - Interconnectés (réseau de collectivités comme des agglos par exemple) : participation à plusieurs réunions à distance sur l'inclusion numérique ou le numérique responsable,
  - Réseau local d'inclusion numérique (Pays des Gaves) : formation du groupe projet en vue de son lancement,
  - Appel à projets « De la Fibre dans les idées » : candidature retenue pour un projet, avec deux autres partenaires, de création d'un jeu vidéo sur les infox (fake news).

### **c) Animations**

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Mourenx),
- *Semaine de la sécurité informatique*,
- *CyberVacances* (ateliers créatifs pour enfants à Mourenx, chaque période de vacances scolaires),
- *Fête du Réseau Cyber-base : annulé*,
- *Logiciels libres en fête (promotion des logiciels libres) : uniquement en ligne*
- Les écrans autrement (Orthez),
- MI[X] Festiv' (Mourenx) : annulé,
- Arrivée de l'été (Mourenx),

- Foire de Mourenx : annulé,
- *Festival du Jeu vidéo*,
- Village des sciences (Mourenx),
- Art en stock (Mourenx),
- Rallye Cité (Mourenx) : annulé,
- *Internet indiscret*,
- Expo « Reptiles et amphibiens » (Mourenx),
- Journée sur la Tolérance au Lycée Professionnel Agricole (Orthez).

**NB1 :** Si le lieu n'est pas précisé, l'animation s'est déroulée à Mourenx **et** à Orthez.

**NB2 :** Les animations en italique sont des animations propres, organisées par nos soins.

#### **d) Cyber-base mobile**

Prévention, initiation, ateliers créatifs, etc. Les habituelles interventions en centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ou autres ont pu avoir lieu pour la plupart.

#### **e) Chiffres et évolutions**

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre d'adhérents est plus élevé en 2021 qu'en 2020 : **415** contre 372. Pour autant, ce nombre montre une reprise plutôt timide.

Les visites à la Cyber de Mourenx et au CyberCentre d'Orthez sont quant à elles du même ordre qu'en 2020 (sans les deux mois de fermeture) : **365 par mois** en moyenne.

#### **Blog :**

Le bond de visites lors du premier confinement est resté à son niveau depuis, et même au-delà : le blog enregistre 1 000 visites par mois en moyenne sur l'année.

#### **Analyse :**

Bien que la fréquentation quotidienne par les usagers fût modérée, l'activité générale du service est restée élevée. En effet, les sollicitations de partenaires et d'autres services de la CCLO furent plus nombreuses. A titre d'exemple, des ateliers de sensibilisation à la sécurité informatique ont été organisés à destination des agents de la CCLO, en collaboration avec le service informatique.

#### **Évolutions :**

La demande en rendez-vous personnalisés, sur des questions précises difficilement abordables en atelier, a continué d'être forte, voire en hausse. Enfin, les appels téléphoniques pour une assistance sont plus fréquents et peuvent pour certains d'entre eux aboutir à la résolution du problème à distance.

#### **f) Orientations**

Les objectifs déterminés pour le réseau en fonction de besoins identifiés sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement de la dématérialisation
  - Mise en place d'un réseau local de partenaires (Services Départementaux, Pôle Emploi, CCAS...) autour de l'inclusion numérique. Coordination par La Fibre64.
- Améliorer la proximité du service
  - Développement d'ateliers délocalisés,
  - Information auprès de relais locaux (secrétaires de mairie, etc.).

- Sensibiliser les publics aux enjeux et développer leur culture numérique
  - données personnelles, vie privée,
  - esprit critique (infox...),
  - sécurité,
  - environnement,
  - santé (surconsommation d'écran, etc.).
- Développer les actions transversales avec d'autres services et partenaires.

#### **4.4. Iniciativa**

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Le budget alloué pour l'année 2021 s'est élevé à 37 000 € et se décompose ainsi :

- 20 800 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise, dont une action nouvelle de sensibilisation à la langue béarnaise à l'attention des équipes des 5 crèches intercommunales. Cette action a pu être menée avec le Département et OCBI. Des ateliers de travail sur site avec les agents ainsi que l'acquisition de livres et CD ont ainsi été effectués.

Par contre et alors même que suite à la mise en place de la signalétique bilingue en entrées d'agglomération sur le territoire de la CCLLO du fait de la crise sanitaire, des animations prévues autour de l'étymologie des noms béarnais des communes étaient prévues, la crise sanitaire n'a pas permis leur mise en place.

Enfin, après avoir participé en 2019 à l'élaboration du schéma départemental Iniciativa Dus, la CCLLO a participé et contribué à la réflexion initiée en 2020 par le Pays de Béarn et poursuivie en 2021 en vue d'élaborer un programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle du Béarn dont l'adoption est prévue en 2022.

### **5. LES POLITIQUES CONTRACTUELLES**

#### **5.1. Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves**

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves. Différentes actions étaient menées sur ce territoire de projets.

Suite à la constitution du Pays de Béarn et au transfert au pôle métropolitain Béarn du programme LEADER et des moyens d'ingénierie dédiés, décision a été prise en juin 2019 d'arrêter les actions à l'échelle du Pays LOBG hormis le Contrat Local de Santé et le contrat d'attractivité avec la Région.

Il a par ailleurs été convenu du maintien du budget annexe Pays jusqu'à la clôture de perception des recettes notifiées, pour le suivi animation du Programme Leader jusqu'en 2019, soit 115 K€ restant à percevoir.

## **5.2. Politique contractuelle régionale**

Le 10 avril 2017, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par la Région. Suivant les principes de ce règlement et compte-tenu de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut se positionner sur un **contrat d'attractivité**, réservé aux territoires les moins vulnérables. Ce contrat, d'une durée de trois années, doit permettre de bénéficier d'un accès plus large et plus visible aux politiques régionales de droit commun, conformément à leurs règlements d'intervention respectifs.

Le contrat d'attractivité a été adopté par la Région et les deux communautés de communes en juin 2019, après un diagnostic réalisé en interne par les communautés de communes. Le premier axe du contrat porte sur le renforcement et la diversification du tissu économique autour de l'agriculture et de l'industrie, en allant vers une économie de la transition énergétique.

Le deuxième axe vise à renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets autour de l'habitat, de la mobilité, de la santé et de la culture.

Lors du comité de pilotage LOBG en novembre 2021, il a été indiqué la décision de la Région de procéder à l'arrêt de l'ensemble des contrats d'attractivité et de proposer à compter de 2022 un nouveau dispositif en cohérence avec le volet territorial des fonds européens 2021/2027.

Concernant l'actuel contrat d'attractivité seul le projet de Maison de la Blonde d'Aquitaine restera à présenter.

## **5.3. Politique contractuelle départementale**

En 2018, le Département a souhaité initier une nouvelle forme de contractualisation avec les intercommunalités basée sur la construction d'un cadre conventionnel d'échanges stratégiques et la co-construction de stratégies de développement et plans d'actions pour chaque politique publique priorisée sur la base d'enjeux partagés.

La CCLO et le Département ont identifié au-delà des partenariats stratégiques en cours (aménagement numérique, habitat, Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public – SDASSP –), 4 priorités thématiques : le Manger bio et local, la lecture publique et la politique linguistique, la constitution d'une filière hydrogène et le tourisme.

Une convention partenariale de développement a été conclue à cet effet en mai 2019 pour une durée de 3 ans entre la CCLO et le Département.

Aucun comité de pilotage ne s'est tenu dans ce cadre en 2021, les actions partenariales se poursuivant directement entre les deux collectivités.

## **5.4. Contrat Local de Santé (CLS)**

Pour mémoire, le 1<sup>er</sup> CLS a pris fin en novembre 2019 et son évaluation a été présentée en COPIL du 9 mars 2020. *Le lancement du second contrat et travaux, initialement prévus en 2020, ont été, en raison du contexte sanitaire, reportés à l'année 2021.*

Le 7 juillet, le COPIL a lancé l'élaboration du CLS 2<sup>ème</sup> génération en présence notamment des partenaires signataires que sont l'ARS, le Département, l'État et la CPAM.

8 groupes de travail ont été animés autour des 4 axes retenus en COPIL et qui composeront le CLS 2<sup>ème</sup> génération :

- Prévention promotion santé,
- Autonomie,
- Environnement santé,
- Accès au soin coordination.

Chaque axe fait l'objet d'un co-pilotage dont les principaux acteurs sont le Département, l'ARS, la CPAM et les CH d'Orthez et le CH des Pyrénées.

Une forte mobilisation des acteurs a été constatée dès les premiers groupes de travail.

Ainsi, ce sont près de 150 personnes qui ont contribué à ces premiers temps d'échanges et la définition des premières pistes d'actions. 8 autres groupes de travail seront à organiser sur l'année 2022 avec pour objectif l'écriture des fiches actions qui composeront le futur contrat. Une année est nécessaire pour ce travail.

## **5.5. Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**

Depuis 2008, la communauté de communes de Lacq-Orthez apporte son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq, au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Dans ce cadre, la convention de partenariat avec l'UPPA a été renouvelée et confortée pour la période de 2019 à 2022.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans un contexte de reconnaissance de la recherche menée par l'UPPA, avec l'obtention du label d'excellence I-Site (Initiatives – Sciences – Innovation – Territoires – Économies) obtenu en mars 2017 pour son projet E2S : Solutions pour l'Énergie et l'Environnement, et de densité du partenariat de l'UPPA avec le monde socio-économique et culturel.

Pour ces quatre nouvelles années, a été approuvée la réservation d'une **enveloppe budgétaire globale de 318 000 €**, répartie comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** dont les thématiques sont en cohérence avec le projet E2S et liées : à la chimie fine, aux matériaux, à l'environnement, à l'énergie, au développement et à l'aménagement du territoire (foncier, risques technologiques, développement économique, renouvellement urbain, identités, tourisme, patrimoine, etc.).

Ce soutien se traduit par le financement d'**une demi-allocation de thèse par an** : 15 000 € par thèse et par an, soit 45 000 € pendant trois ans, soit 15 000 € x 3 ans x 4 thèses = **180 000 €**.

- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq.

Ce soutien se traduit par le financement de trois allocations **post-doctorales à hauteur de 138 000€ pour les quatre ans**. Cette aide pourra financer :

- soit 100 % d'un post-doctorat, à hauteur de 46 000 € par post-doctorant et par an,
- soit 50 % d'un post-doctorat, à hauteur de 23 000 € par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an, dans le cas où le porteur de projet justifie d'un cofinancement équivalent.

**En 2021**, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- financement d'une **thèse** intitulée « OptiGaz », dont le projet est porté par le laboratoire La TEP dans le cadre d'un partenariat projeté avec l'institut Carnot (**45K€ sur 3 ans**),
- financement d'un **post-doctorat** intitulé « conception assistée par simulation moléculaire : fonctionnalisation et formulation de matériaux polymères électrolytes dans les batteries lithium-ion » dont le projet est porté par le laboratoire IPREM en partenariat avec ARKEMA (**46 K€ sur un an**),

- attribution d'une **aide de 35 000 €** au bénéfice de CANOE (Composites en Aquitaine, Nanostructures OrganiquEs), depuis que cette plateforme est devenue une association (loi 1901) en juillet 2020. CANOE travaille au bénéfice des PME/PMI sur le développement de matériaux composites organiques innovants via la mise en place de projets structurants des différents domaines comme le photovoltaïque, l'éolien, la chimie du végétal, le recyclage des composites, etc. ou sur des formations.

D'autre part, la CCLLO a souhaité soutenir la chaire MOVE relative aux « mutations de la mobilité en faveur du développement durable » en attribuant une aide de 5 000 € par an pendant 5 ans (2020-2024) à l'axe de recherche « mobilité durable et réseaux ».

A l'échelle du Pays de Béarn, la CCLLO a participé au lancement de l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Strasbourg Conseil. Quatre enjeux ont à cet effet été identifiés :

- Accroître d'avantage l'accès des bacheliers à l'Enseignement Supérieur,
- Répondre aux besoins en compétence du territoire,
- Développer l'impact territorial des acteurs de l'ESRI, en matière de transfert de technologie et de connaissances, et de création d'entreprises,
- Dynamiser la vie de campus.

L'adoption du SLESRI Béarn est prévue courant 2022.

Enfin, la CCLLO a décidé de soutenir le projet de Campus des métiers et qualifications, projet visant sur la filière des métiers de l'énergie verte et décarbonée à établir une meilleure adéquation entre les besoins métiers et l'offre de formation. À cet effet, un dossier de candidature est porté par l'UPPA, avec le soutien financier de la CCLLO et de CHEMPARC, à hauteur de 12 400 € pour chacun des trois partenaires. Son élaboration et la mobilisation des entreprises ont démarré au 2<sup>nd</sup> semestre 2021 pour un dépôt de candidature prévu courant 2022.

## 5 - PÔLE RESSOURCES

### 1. LES FINANCES

#### 1.1. Les résultats du compte administratif 2021

| OBJET                                   | DEPENSES             | RECETTES             | RESULTAT            |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Fonctionnement</b>                   | <b>55 147 441,57</b> | <b>61 102 003,87</b> | <b>5 954 562,30</b> |
| Réalisations de l'année 2021            | 55 147 441,57        | 57 459 142,86        | 2 311 701,29        |
| Excédent de fonctionnement 2020 reporté | -                    | 3 642 861,01         | 3 642 861,01        |

| OBJET                                 | DEPENSES             | RECETTES             | RESULTAT              |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>Investissement</b>                 | <b>26 310 574,91</b> | <b>22 052 104,07</b> | <b>- 4 258 470,84</b> |
| Réalisations de l'année 2021          | 15 874 231,50        | 16 945 359,89        | 1 071 128,39          |
| Déficit d'investissement 2020 reporté | 4 349 205,21         | -                    | - 4 349 205,21        |
| <b>Restes à réaliser</b>              | <b>6 087 138,20</b>  | <b>5 106 744,18</b>  | <b>- 980 394,02</b>   |

Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2022 est de **1 696 091,46 €**.

#### 1.2. La section de fonctionnement

##### a) Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation**.

L'excédent 2021 de la section de fonctionnement avec l'excédent antérieur est de **5 954 562,30 €**, il correspond à l'autofinancement dégagé en fonctionnement affecté au financement de la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **97,35 %** hors virement à la section d'investissement (97,02 % en 2020).

| Chapitres                                       | Intitulé  | Crédits ouverts      | Réalisations         | % de réalisation |
|---|---|----------------------|----------------------|------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                           |   | <b>60 311 117,63</b> | <b>55 147 441,57</b> | <b>97,35%</b>    |
| 011   | Charges à caractère général                           | 10 123 533,27        | 9 277 988,29         | 91,65%           |
| 012   | Charges de personnel                                  | 17 569 073,00        | 17 509 901,47        | 99,66%           |
| 014   | Atténuation de produits                               | 15 461 682,00        | 15 443 818,00        | 99,88%           |
| 65  | Charges de gestion courante                           | 4 867 961,28         | 4 747 666,02         | 97,53%           |
| 66  | Charges financières                                   | 766 772,67           | 702 260,70           | 91,59%           |
| 67  | Charges exceptionnelles                               | 138 846,04           | 131 384,34           | 94,63%           |
| 68  | Dotations aux provisions                              | 83 000,00            | 83 000,00            | 100,00%          |
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b> |   | <b>49 010 868,26</b> | <b>47 896 018,82</b> | <b>97,73%</b>    |
| 023   | <i>Virement à la section d'investissement</i>         | 3 663 515,21         |                      |                  |
| 042   | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | 7 636 734,16         | 7 251 422,75         | 94,95%           |

- **Les charges à caractère général**

Elles s'élèvent à **9,28 M€** en 2021 (idem en 2020). Le solde de 800 K€ s'explique d'une part par certaines dépenses qui n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire : fournitures, études et recherches, fêtes et cérémonies, remboursement aux communes pour les transports piscines, et également en raison de la suppression exceptionnelle de la journée complémentaire (fusion des trésoreries Orthez-Mourenx) qui a raccourci la période de l'exécution budgétaire.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à **17,5 M€** en 2021 (16,97 M€ en 2020).

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 239 849 € pour les indemnités et frais des élus,
- 1 286 465 € pour la contribution au SDIS,
- 5 010 € pour des admissions en non valeurs,
- 150 000 € pour la subvention d'équilibre de la zone Saïca,
- 642 000 € au titre des contributions GEMAPI,
- 15 875 € au titre du syndicat La Fibre 64,
- 349 800 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 058 121 € pour les associations.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **12,59 M€** en 2021.

La contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,65 M€** en 2021.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à **702 K€** (824 K€ en 2020).

**b) Les recettes**

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté**, il est de 101,40 %.

| Chapitres                                       | Intitulé  | Crédits ouverts      | Réalisations         | % de réalisation |
|---|---|----------------------|----------------------|------------------|
| <b>TOTAL RECETTES</b>                           |   | <b>60 311 117,63</b> | <b>57 459 142,86</b> | <b>101,40%</b>   |
| 013   | Atténuation de charges                                | 164 000,00           | 248 623,07           | 151,60%          |
| 70  | Produits des services                                 | 2 520 716,00         | 2 646 650,28         | 105,00%          |
| 73  | Impôts et taxes                                       | 30 708 416,00        | 31 771 299,61        | 103,46%          |
| 74  | Dotations, participations                             | 18 242 903,00        | 17 663 532,47        | 96,82%           |
| 75  | Produits de gestion courante                          | 1 088 624,00         | 1 113 238,77         | 102,26%          |
| 76  | Produits financiers                                   | -                    | 21 216,23            | -                |
| 77  | Produits exceptionnels                                | 1 404 632,71         | 1 455 618,64         | 103,63%          |
| <b>Total recettes réelles de fonctionnement</b> |   | <b>54 129 291,71</b> | <b>54 920 179,07</b> | <b>101,46%</b>   |
| 042   | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | 2 538 964,91         | 2 538 963,79         | 100,00%          |
| 002   | Excédent reporté                                      | <b>3 642 861,01</b>  |                      |                  |

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à **248 623 €** en 2021.

- **Les produits des services et du domaine :** le chapitre est excédentaire de **125 K€**, provenant du remboursement de la masse salariale par le budget annexe déchets plus importante que prévue et de la vente d'un terrain sur la zone Louis.

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- Les redevances d'occupation du domaine public : 92 108 €,
- Les produits des crèches : 306 158 € (solde 2021 à percevoir en 2022 suite à l'absence de la journée complémentaire cette année),
- Les produits de la base de loisirs : 28 238 €,
- L'entretien des espaces verts : 84 853 €,
- Les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets 1 785 397 €, autres mises à disposition 97 704 €,
- Le remboursement des charges du MIX par la commune de Mourenx : 51 528 €,
- Les remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 43 986 €,
- Le transport à la demande : 14 000 €,
- Ventes web enchères : 29 695 €,
- Produits divers (régie des gens du voyage, photovoltaïque...) : 44 760 €.

#### - **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des rôles supplémentaires de CFE à hauteur de **130 K€**, de produit supplémentaire lors de la notification des bases de **+ 661 K€** et d'un reliquat de produit de taxe d'habitation de **+ 247 K€**.

La TASCOM et L'IFER enregistrent également des produits supplémentaires par rapport aux prévisions : TASCOM + 47 K€, L'IFER + 176 K€.

Les attributions de compensation négatives s'élèvent à **245 743 €** en 2021.

#### - **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre enregistre principalement :

- Participations de la CAF : 1 246 673 € (solde à percevoir en 2022),
- FCTVA : + 199 911 €,
- La dotation de compensation de la DGF 2021 : 3 382 168 €,
- La dotation de compensation de la réforme de la TP : 6 921 289 €,
- La compensation au titre de la CFE et de la CVAE : 5 376 043 €.

#### - **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus et charges des immeubles pour un montant de **1 101 483 €** et des produits divers pour 11 755 €.

#### - **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- Le produit des cessions d'immobilisations : 1 342 913 € (ventes Fonroche et château de Mont),
- Les indemnisations suite à des sinistres et avoirs : 112 705 €.

### **1.3. La section d'investissement**

#### **a) Les dépenses**

##### - **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement et les fonds de concours s'élèvent à **9,99 M€** (7,83 M€ en 2020).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2021 s'élèvent à **6,087 M€**.

**Le taux de réalisation des dépenses d'équipement** est de **71,82 %** (67,65 % en 2020).

##### - **La dette**

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **3 144 596 €** pour le budget principal.

#### **b) Les recettes**

##### - **Les emprunts**

Sur les 5 M€ prévus au budget en 2021, 4 M€ ont fait l'objet d'un contrat d'emprunt en décembre 2021 avec la Banque Postale (qui est reporté en 2022).

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2021, **1 175 175 €** ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 983 K€ :

- Participation FNADT au dispositif Petites Villes de Demain : 13 K€,
- Participation du Conseil départemental pour la voirie : 204 K€,
- PVR commune d'Artix : 186 K€,
- Participation DETR aire de grand passage des gens du voyage : 87 €,
- Participation Conseil départemental pour OPAH RU : 9 K€,
- Participation ville d'Orthez étude OPAH RU : 10 K€,
- Participation Conseil départemental ANAH OPAH : 20 K€,
- Participation conseil départemental pour mise en œuvre d'une politique cyclable de proximité : 10 K€,
- Participations de la DETR et de la Région pour Chemstart'up 4 : 442 K€.

| Chapitres                              | Intitulé  | Crédits ouverts      | Réalisations         | Restes à réaliser   |
|--|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |   | <b>26 480 987,18</b> | <b>15 874 231,50</b> | <b>6 087 138,20</b> |
| 20                                     | <b>Immobilisations incorporelles</b>                  | 927 372,93           | 429 299,44           | 477 859,34          |
| 204                                    | <b>Subventions d'équipement versées</b>               | 2 659 449,21         | 1 909 186,27         | 724 561,41          |
| 21                                     | <b>Immobilisations corporelles</b>                    | 3 626 355,90         | 2 209 086,21         | 1 369 956,18        |
| 23                                     | <b>Immobilisations en cours</b>                       | 8 110 820,46         | 5 479 502,30         | 2 617 815,77        |
| <b>Total des dépenses d'équipement</b> |   | <b>15 323 998,50</b> | <b>10 027 074,22</b> | <b>5 190 192,70</b> |
| 10                                     | <b>Dotations</b>                                      | 2 032,24             | 2 032,24             | -                   |
| 16                                     | <b>Emprunts et dettes assimilées</b>                  | 3 818 841,40         | 3 152 227,56         | 605 196,17          |
| 27                                     | <b>Autres immobilisations financières</b>             | 288 509,33           | -                    | 288 509,33          |
| <b>Total des dépenses financières</b>  |   | <b>4 109 382,97</b>  | <b>3 154 259,80</b>  | <b>893 705,50</b>   |
| 45                                     | <b>Opérations pour comptes de tiers</b>               | 19 620,00            | 16 380,00            | 3 240,00            |
| 040                                    | <b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> | 2 538 964,91         | 2 538 963,79         | -                   |
| 041                                    | <b>Opérations patrimoniales</b>                       | 139 815,59           | 137 553,69           | -                   |
| 001                                    | <b>Solde d'exécution négatif reporté n-1</b>          | 4 349 205,21         |                      |                     |

| Chapitres | Intitulé  | Crédits ouverts      | Réalisations         | Restes à réaliser   |
|-----------|---|----------------------|----------------------|---------------------|
|           | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                | <b>26 480 987,18</b> | <b>16 945 359,89</b> | <b>5 106 744,18</b> |
| 13        | Subventions d'investissement                          | 1 761 302,79         | 983 491,13           | 991 387,43          |
| 16        | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)              | 9 000 000,00         | 4 013 462,97         | 4 000 000,00        |
| 20        | Immobilisations incorporelles                         | 32 700,00            | 32 700,00            | -                   |
| 204       | Subventions d'équipement versées                      | -                    | 322,00               | -                   |
|           | <b>Total des recettes d'équipement</b>                | <b>10 794 002,79</b> | <b>5 029 976,10</b>  | <b>4 991 387,43</b> |
| 10        | Dotations et fonds divers                             | 1 096 691,00         | 1 175 175,21         | -                   |
| 1068      | Excédent de fonctionnement capitalisé                 | 3 172 067,98         | 3 172 067,98         | -                   |
| 165       | Dépôts et cautionnements reçus                        | 4 611,94             | 10 459,40            | -                   |
| 26        | Participations  | 15 000,00            | -                    | 15 000,00           |
| 27        | Autres immobilisations financières                    | 197 809,00           | 100 452,25           | 100 356,75          |
| 024       | Produit des cessions d'immobilisations                | -312 913,00          |                      | -                   |
|           | <b>Total des recettes financières</b>                 | <b>4 173 266,92</b>  | <b>4 458 154,84</b>  | <b>115 356,75</b>   |
| 45        | Opérations pour comptes de tiers                      | 73 652,51            | 68 252,51            | -                   |
| 021       | <i>Virement de la section de fonctionnement</i>       | 3 663 515,21         |                      | -                   |
| 040       | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | 7 636 734,16         | 7 251 422,75         | -                   |
| 041       | <i>Opérations patrimoniales</i>                       | 139 815,59           | 137 553,69           | -                   |

## 2. L'INFORMATIQUE

L'absence prolongée d'un technicien de l'équipe informatique (de janvier à avril + décembre) a fortement impacté l'organisation et la charge du service.

Une collaboration avec la cyber-base a cependant permis la mise à disposition d'un agent en renfort, à temps partiel, sur la période critique.

Par ailleurs, un contrat a été signé avec la société INSITU Sud-Ouest pour bénéficier de la présence d'un technicien informatique externe sur la base de 2 jours par semaine et ceci pendant environ 3 mois.

Au-delà des déploiements et de la gestion du parc optimisée par la mise en œuvre de l'outil open source GLPI, plusieurs projets significatifs ont été conduits au cours de l'année :

### 2.1. Migration de la messagerie

350 boîtes aux lettres réparties sur 5 bases de données hébergées sur un serveur interne Exchange 2013 sont gérées par le service informatique.

Microsoft ayant annoncé la fin du support technique Exchange 2013 pour avril 2023, il était nécessaire d'anticiper la fin de vie du produit et de prévoir la migration de la messagerie.

Ce projet, techniquement complexe et lourd financièrement, a été pensé en plusieurs étapes et sur plusieurs années, avec pour échéance finale 2025.

L'année 2021 a été déterminante quant au choix du prestataire (SCC via l'UGAP) et à la planification des opérations.

En 2021, la migration a porté sur 270 boites aux lettres d'Exchange 2013 vers 2016 et 80 boites aux lettres vers Exchange Online (VP et cadres en mobilité, chargés de projet/mission & assistantes).

A terme toutes les boites aux lettres seront migrées vers O365 E1 qui permet une nette augmentation de la capacité de la boite et qui apporte des outils collaboratifs variés aux utilisateurs (Teams, SharePoint, OneDrive, planner, Forms, etc.).

## **2.2. Sécurisation des accès – double authentification – changement de mots de passe**

La recrudescence des cyberattaques, le développement du télétravail et du travail en mobilité nécessitent de renforcer la sécurité.

Par ailleurs, la structure des mots de passe ne répondait plus aux normes en vigueur (ANSSI et CNIL).

Il a donc été validé le changement des mots de passe pour les agents et les élus comme suit :

|                       | Elus                      | Agents sites distants | Agents internes              |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------------|
| <b>Longueur</b>       | 10 caractères             | 10 caractères         | 10 caractères                |
| <b>Complexité*</b>    | Oui                       | Oui                   | Oui                          |
| <b>Blocage Compte</b> |                           | Après 5 tentatives    | Après 5 tentatives           |
| <b>Généré par</b>     | Service informatique      | Service informatique  | L'agent                      |
| <b>Renouvellement</b> | Au changement de matériel | Annuel                | Automatiquement tous les ans |
| <b>Code Tablette</b>  | 4 chiffres aléatoires     |                       |                              |

Les codes d'accès au bâtiment seront également modifiés chaque année.

Par ailleurs, les accès aux données à distance, grâce au tunnel VPN, ont été davantage sécurisés pour tous les cadres en mobilité.

Une authentification multi facteurs a été mise en place (validation de l'authentification par le mobile professionnel au lancement de l'ouverture du tunnel sur le PC).

## **2.3. Dématérialisation des procédures : mise en œuvre de Démarches Simplifiées**

A compter de la rentrée de septembre 2021, les demandes d'aides financières aux étudiants sont déposées de façon dématérialisée via la plateforme Démarches simplifiées.

## **2.4. Evolution des équipements des salles de réunion**

La multiplication des réunions en visioconférence, des formations à distance, webinaires, nécessite des salles adaptées.

Afin de permettre aux services d'être plus autonomes et flexibles dans la conduite de leurs réunions et de moderniser les salles pour qu'elles répondent à tous besoins, internes et externes, l'ensemble des salles de réunion de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq Orthez ont été équipées de systèmes intégrés (micros/caméras/remplacement écrans si besoin).

Le marché a été attribué à la société AUDIOMASTER et le montant des travaux en 2021 s'est élevé à 49 674,67 € HT.

Il a également été procédé au remplacement des tiges des micros filaires de la salle du conseil pour un montant de 15 564,75 € HT €.

## **2.5. Acquisition d'un logiciel de revue de presse**

La collectivité s'est dotée d'un logiciel de revue de presse, géré par le service Communication et Relations-presse.

La solution ZEDOC de la société BSV, référencée au catalogue UGAP, a été retenue, commandée et la mise en œuvre s'est déroulée en fin d'année 2021.

## **2.6. Acquisition d'un outil de gestion des signatures mail**

La collectivité s'est dotée d'un outil de gestion des signatures mail (LETSIGNIT).

Cette mission est désormais pleinement assurée par le Communication et Relations-presse : gestion des campagnes de communication thématique (bandeaux) et création des signatures des agents et des élus.

## **2.7. Archivage : mission confiée au CDG**

La mission archivage numérique, confiée à la mission Archives du Centre de Gestion des PA, prévoyait 52 jours d'intervention initialement prévus sur l'année 2020. Elle n'a débuté qu'en septembre du fait de la crise sanitaire. 22 jours ont donc été effectués en 2021 sur la période janvier-mars.

La mise à jour du traitement des archives papier a été menée en parallèle et s'est poursuivie cette année par le traitement des archives du service urbanisme et l'organisation des éliminations/prise en charge de versements des services.

L'inscription annuelle de 15 000 € (plan sur 5 ans) permet d'établir un plan d'archivage papier et numérique régulier, réalisé dans les règles de l'art par des experts pour le compte de la collectivité.

## **2.8. Marchés - achats**

Des marchés ordinaires ou à bons de commande ont été lancés dans l'année :

- « Achat et livraison de matériels, fournitures et petits équipements informatiques pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres » attribués respectivement à CHEOPS TECHNOLOGY et OFFICEEXPRESS,
- « Formations informatiques pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres » attribué à l'organisme VERTEGO,
- « Achat et livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres » attribué comme suit :
  - Lot 1 - consommables informatiques pour imprimantes et traceurs : pour OFFICEEXPRESS,
  - Lot 2 – fourniture de papier blanc non imprimé : GROUPE NTM,
  - Lot 3 – fournitures de bureau : société LACOSTE.
- « Acquisition, mise en place et maintenance d'une solution de gestion du droit des sols intégrant la saisine et l'instruction dématérialisée » attribué à IF TECHNOLOGIES (solution CLIPMAP).

## **2.9. Dons aux associations – Recyclage d'équipements informatiques**

La communauté de communes de Lacq Orthez recycle ses anciens matériels de plusieurs façons :

- en les réutilisant pour ses propres besoins : réaffectation des PC de plus de 5 ans pour les stagiaires, apprentis, pour des accès agents -PC libre-service-,
- en les mettant en vente sur le site de ventes aux enchères,
- en les évacuant par le service déchets.

Pour la deuxième année consécutive, la CCLO a proposé la session de matériels informatiques.

La règlementation précise que cette cession ne peut être réalisée qu'au profit d'associations reconnues d'utilité publique, d'associations de parents d'élèves, d'associations de soutien scolaire et d'associations d'étudiants.

La campagne 2021 a été lancée fin septembre et 6 associations éligibles ont bénéficié du dispositif :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Arthez-de-Béarn,
- Centre Social et Culturel de Monein,
- APE ABC Argagnon Balansun Castétis,
- Centre Social Lo Solan de Mourenx,
- Croix Rouge d'Orthez,
- Secours Populaire Français d'Orthez/Salies.

Au total, 18 équipements (PC fixes et portables) ont été remis aux associations ci-dessus à l'issue des ateliers de prise en main « Nouvelle vie pour un PC » organisés et animés par la cyber-base.

## **2.10. Formations et assistance utilisateurs**

### **Formations**

Des journées d'accompagnement bureautique et d'accompagnement PAO ont été programmées au cours de l'année.

Des formations sur les outils collaboratifs ont été proposées notamment aux cadres et aux chargés de mission.

### **Ateliers de sensibilisation**

Des ateliers thématiques portant sur la sécurité informatique et le numérique responsable ont été conduits et animés sur le 2<sup>nd</sup> semestre par les agents de la cyber base. Ces formations sont venues en appui des projets informatiques lancés et du contexte (changement des mots de passe, phishing, impact du numérique dans l'environnement, etc.).

### **Gestion des tickets**

L'utilisation de l'application d'assistance informatique s'est encore intensifiée.

Sur l'année 2021, 2 687 tickets ont été ouverts, avec un pic d'activité en début d'année ainsi qu'en juin et novembre.

## **2.11. Interventions auprès des communes**

Le service informatique de la CCLO n'est pas un service mutualisé mais intervient parfois, à la demande, auprès des communes rurales, pour des conseils, du diagnostic, des préconisations techniques.

La commission Administration Générale a souhaité matérialiser le champ d'action du service, à moyen constant, dans le cadre d'une offre d'accompagnement informatique auprès des communes membres.

Un questionnaire a été adressé à toutes les communes pour recueillir leur avis sur cette proposition.

35 communes ont répondu et 23 ont manifesté le souhait d'être assisté par le service informatique pour :

### **Des conseils et études**

- 70,8 % de sécurité informatique,
- 66,7 % pour effectuer des achats de matériel et logiciels, solutions antivirales, solutions de sauvegarde,
- 50 % sur la configuration du réseau,
- 45,8 % comparatif de devis, options.

#### Des diagnostics et préconisations techniques

62,5 % pour le partage et la sauvegarde des données et un appui technique ponctuel.

#### Des interventions

58,3 % pour de la maintenance préventive légère,  
25 % pour de l'installation de matériels et logiciels neufs.

Une expérimentation d'accompagnement portant sur des prestations de conseil, d'assistance, diagnostic et préconisations a donc été validée et lancée pour une durée d'un an.

25 audits sur site ont été conduits cette année ; un rapport a été transmis à chaque commune, rapport présentant l'état des lieux et les préconisations d'amélioration à mettre en œuvre à court terme.

### **2.12. Aménagement et usages numériques**

En tant que membre du syndicat La Fibre 64, la communauté de communes de Lacq-Orthez a bénéficié de services et prestations numériques tant pour ses besoins propres que pour ceux des communes membres et notamment :

- La mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP),
- La mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr),
- La mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés sur cette même plateforme.

Le déploiement du territoire en fibre optique est également un dossier suivi par la communauté qui s'est chargée de relayer régulièrement des informations du délégataire THD64 aux communes.

3 NRO (nœuds de raccordement optiques) ont été installés en 2021 :

- 1 à Arthez-de-Béarn,
- 1 à Sallespisse,
- 1 à Cardesse.

Au 3 novembre 2021, 7 771 prises étaient déployées, 28 communes ont été ouvertes et le délégataire THD64 dénombrait 1 230 abonnés sur le réseau fibre (ce qui représentait un taux de pénétration de 16 %).

Des réunions THD64/syndicat LF64 et mairies CCLLO se sont tenues tous les trois mois (mars, juin, novembre) pour présenter l'avancée du déploiement commune par commune.

### **3. LE SERVICE SIG (Système d'Information Géographique)**

En 2021 les activités du service SIG ont porté sur les projets structurants suivants :

- La poursuite de la démarche mutualisée de l'adressage avec les communes qui a permis de transmettre à SFR, en 2021, plus 80 % plus de 80 % des adresses de la collectivité dans le cadre du déploiement de la Fibre sur le territoire.
- La mise en place de l'application mobile connectée à la plateforme open data.
- Le changement du logiciel d'instruction du droit des sols connecté au SIG.
- La valorisation de données statistiques disponibles sur la plateforme open data avec des mises en forme (datavisualisation) permettant notamment de consulter un portrait de territoire sur de nombreuses thématiques autant pour les communes que pour la CCLLO tout en les comparant à d'autres territoires.

- L'amorce de la mise en place d'une stratégie DATA pour la collectivité avec un audit de 4 services.

Le déploiement de l'application mobile a révélé des difficultés dans l'accès aux informations de la collectivité (horaires, calendrier des collectes, etc.). Aussi, avec la transformation numérique en cours et l'obligation réglementaire de l'open data, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de gouvernance de la donnée pour la collectivité.

Le préalable à ce projet est d'acquérir une meilleure connaissance des données de la collectivité (qualité, usage, stockage, circulation, mise à jour).

Au budget supplémentaire a été voté une enveloppe de 30 000 € afin de réaliser un audit des données. 4 services ont été interviewés (finances, ressources humaines, déchets, énergie) afin d'identifier les usages actuels et potentiels des données, les éventuelles difficultés ou freins ainsi que les besoins. Cet audit a débuté fin 2021.

## **4. SERVICE MARCHES PUBLICS / JURIDIQUE**

Le service juridique et marchés publics assure la gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics, apporte un conseil juridique aux différents services et suit les contentieux en lien avec les avocats de la collectivité.

Il supervise également la gestion des contrats d'assurances et le suivi des dossiers de sinistres.

### **4.1. Les marchés publics**

*En chiffres :*

- **58** consultations lancées, dont :
  - **21** marchés formalisés,
  - **24** marchés à procédure adaptée,
  - **13** marchés négociés,
- **133** marchés et/ou lots attribués,
- **14** réunions de la commission d'appel d'offres,
- **6** groupements de commande avec les communes,
- **10 775,16** heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion prévues dans les marchés publics.

*Faits marquants :*

- La relance des groupements de commande avec les communes :
  - Le mode de fonctionnement des groupements de commande a été modifié par rapport aux années précédentes, afin de pouvoir proposer aux communes, au début de chaque année civile, une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager. Parmi cette liste, les communes peuvent sélectionner les consultations qui les intéressent.
  - Des groupements de commande ont ainsi été conclus avec les communes, portant sur les achats suivants :
    - Fourniture de matériels informatiques et petits équipements informatiques,
    - Formations informatiques,
    - Fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques,
    - Travaux d'entretien de la voirie,
    - Fourniture d'équipements de protection individuelle
    - Fournitures diverses de magasin

- Une année riche en nouveautés réglementaires. Parmi les plus notables, il est possible de citer :
  - L'entrée en vigueur des nouveaux CCAG : cette réforme a pour objectif de mettre à jour les documents contractuels généraux au regard de l'évolution européenne et nationale du Code de la commande publique et de tenir compte de diverses positions jurisprudentielles,
  - L'obligation nouvelle introduite par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « Agec » : les acheteurs publics doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées selon des proportions fixées par type de produits (entre 20% et 40%).

#### **4.2. Juridique et contentieux**

*En chiffres :*

- **9** contentieux en cours, dont **3** dossiers ouverts en 2021,
- **6** procédures d'expulsion des gens du voyage.

L'activité de recherche juridique / conseil aux services (questions juridiques) est difficilement quantifiable car elle donne lieu à beaucoup d'échanges oraux ou par courriel non répertoriés mais elle est soutenue et chronophage.

#### **Assurances**

*En chiffres :*

- **124** dossiers d'assurance ouverts, dont :
  - 58 Bris de glace par projection,
  - 39 Circulation ou mauvaise manœuvre,
  - 13 Autre mise en cause RC (chute piéton, nid de poule, crèche, ...)
  - 14 Dommages aux biens de la CCLO.

*Faits marquants :*

- Il est constaté sur l'année 2021 une augmentation sensible de la sinistralité en responsabilité civile du fait de bris de glace par projection de cailloux.
- Par ailleurs, les contrats d'assurance souscrits par la collectivité pour la période 2018-2021 sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021. La collectivité a donc relancé les marchés pour la période 2022-2025.

Du fait de l'absence d'offre pour le lot n° 2, la collectivité a conclu un avenant avec l'assureur Groupama afin de prolonger le contrat Dommages aux biens pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

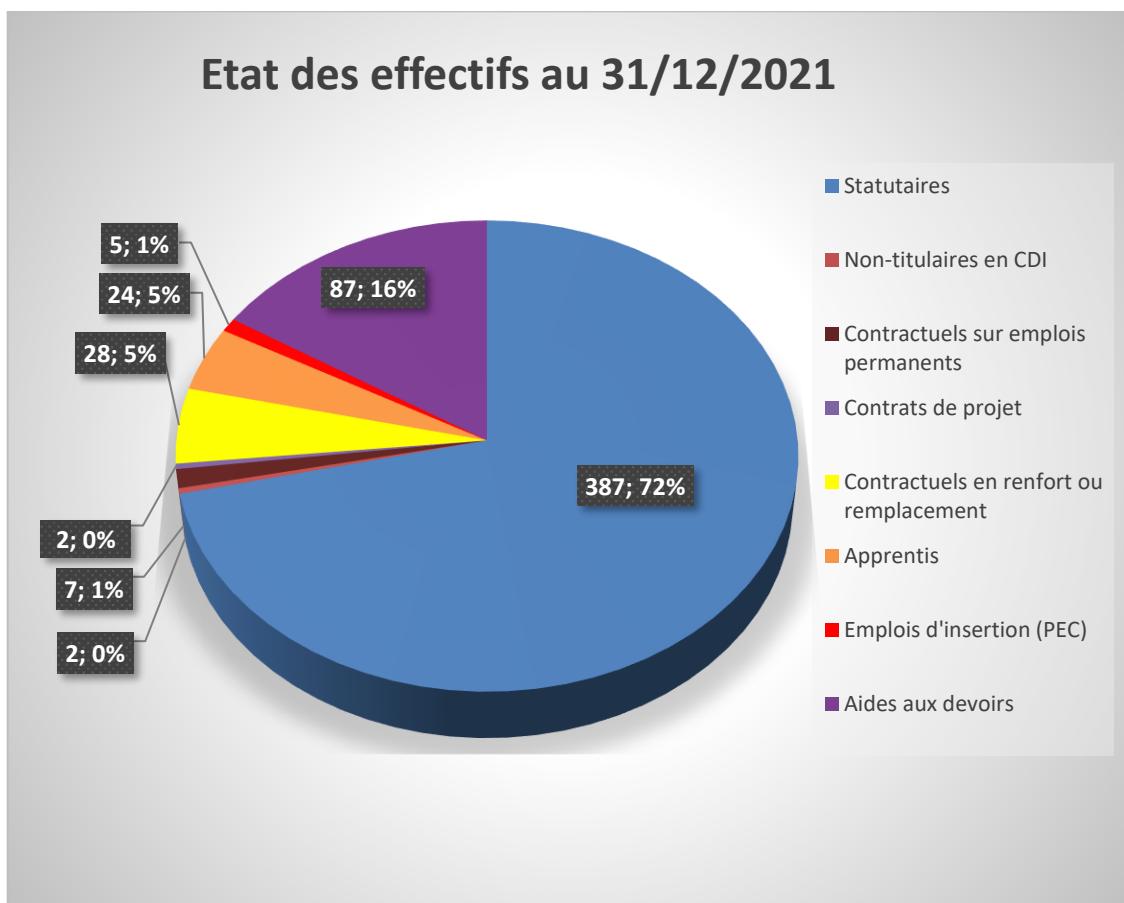
### **5. LE PERSONNEL – Les chiffres-clés**

#### **5.1. Les effectifs**

542 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2021 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 387 agents statutaires,
- 2 agents contractuels en CDI,
- 7 contractuels sur emploi permanent,
- 2 contrats de projet,
- 28 contractuels en renfort ou remplacement temporaires,
- 24 apprentis,
- 5 emplois d'insertion,

- 87 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices.



## 5.2. Les évolutions de carrière

### a) Les avancements de grades

**49** avancements de grade, répartis :

Dans la filière administrative :

- **8** adjoints administratifs principal de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- **1** administrateur a été nommé administrateur hors classe.

Dans la filière technique :

- **4** adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- **2** adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe (avec examen),
- **21** adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- **4** agents de maîtrise ont été nommés agents de maîtrise principaux.

Dans la filière animation :

- **1** adjoint d'animation a été nommé adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **1** adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe a été nommé adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- **1** animateur a été nommé animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Dans la filière culturelle :

- **1** adjoint du patrimoine principal de 2ème classe a été nommé adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.

Dans la filière médico-sociale :

- **5** auxiliaires de puériculture principaux de 2ème classe ont été nommés auxiliaires de puériculture principaux de 1ère classe.

### **b) Les promotions internes**

**5** promotions internes, réparties :

Dans la filière administrative :

- **1** adjoint administratif principal de 1er classe a été nommé rédacteur principal de 2ème classe (avec examen)

Dans la filière technique :

- **1** adjoint technique principal de 1ère classe a été nommé agents de maîtrise (avec examen)
- **2** adjoints techniques principaux de 1ère classe ont été nommés agents de maîtrise
- **1** agent de maîtrise principal a été nommé technicien

### **c) Nominations suite à réussites à concours**

Pas de nomination.

### **d) Les avancements d'échelon**

**167** agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

#### **5.3. La formation**

L'année 2021 s'est inscrite de nouveau dans le contexte de la crise Covid et de ses fluctuations. Tout au long de l'année, le CNFPT ainsi que les autres organismes de formation prestataires de la collectivité se sont toutefois mobilisés pour dispenser leurs formations tout en les adaptant au gré des évolutions de la pandémie et des consignes sanitaires mises en place.

Ainsi, les offres de formation proposées ont permis un rebond de l'activité malgré les jauge d'accueil des stagiaires réduites (10 participants / stage) et un niveau d'absentéisme important.

Pour le CNFPT, le dédoublement de certaines formations en version distancielle a facilité l'accès à la formation de certains agents en complément des possibilités offertes en présentiel qui ont représenté les 2/3 de l'activité.

Le plan de formation de la collectivité mis en œuvre en 2021, en toutes circonstances tout en assurant la sécurité des agents, a contribué à répondre aux besoins exprimés par les services et les agents afin de leur permettre d'assurer efficacement les missions de service public et les compétences dévolues à la collectivité.

Articulées autour des deux axes prioritaires de la CCLO, à savoir "la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents" et "le développement de la culture commune et professionnelle des agents", les principales actions de formation ont concerné les CACES (engins de chantier, nacelles, chariot élévateur), habilitations électriques, permis poids lourds, FIMO & FCO, Certiphyto, SST, sensibilisation aux TMS...

D'autres stages axés sur les métiers exercés ont permis aux agents d'acquérir, de consolider voire de développer des connaissances et des compétences dans leurs domaines d'intervention très diversifiés.

Sur le plan budgétaire pour l'année 2021, les dépenses consacrées à la formation se sont élevées à 85 319 € au titre de la cotisation CNFPT, 188 022 € ont été versés à d'autres organismes (y compris aux CFA pour la participation aux frais pédagogiques relative à la formation des apprentis). Le coût des frais de déplacement relatifs aux formations a représenté 7 062 €.

## **6 - CABINET DU PRESIDENT**

### **1. LA COMMUNICATION ET RELATIONS-PRESSE**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, le service Communication et Relations-presse est directement rattaché au Cabinet du Président.

Il suit les dossiers de l'ensemble des services et élabore les plans de communication de la collectivité. Le service adapte ses messages et supports en fonction des cibles et des objectifs des services et de l'exécutif.

2021 a été une année mouvementée pour le service qui a dû faire face à de nombreux changements (départs de deux cadres, congés maternité de la nouvelle responsable et de la cadre chargée de rédaction).

Au 31 décembre 2021, le service est composé de 6 agents.

#### **1.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLQ**

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser le territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique ; renforcer son image à travers des campagnes de promotion ; valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire ; informer sur la vie culturelle et sportive ; organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

##### **a) Communication interne**

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité, il continue d'être adapté et développé chaque année.
- Evénements internes : en raison des conditions sanitaires, les événements internes n'ont pas pu être reconduits en 2021 : vœux, remise des médailles, cérémonies des départs à la retraite, journée des agents.

##### **b) Communication externe**

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
  - Identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
  - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
  - Gestion du site [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
  - Magazines distribués dans les 26 000 foyers des 61 communes,
  - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette »,
  - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
  - Gestion et suivi des dossiers de sponsoring sportifs,

- Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
- Gestion des relations avec la presse locale et nationale,
- Communication évènementielle :
  - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

### **c) Assistance communication aux communes**

Le service peut intervenir en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015 et mis à jour en 2018.

### **d) Opérations particulières réalisées en 2021**

- Communication interne :
  - Développement des rubriques et ajout d'outils et formulaires pratiques.
- Magazine :
  - Edition de deux numéros du magazine de la CCLO.
- Communication numérique :
  - Développement de la présence CCLO sur les Réseaux Sociaux (Facebook, LinkedIn) notamment via de nouveaux outils (vidéos, animations, jeux-concours).
  - Création et gestion d'une application mobile (socle 1 comprenant actualités, agenda, randonnées, TAD, collecte des déchets, annuaires).
- Création d'une lettre d'information de la CCLO à destination des nouveaux habitants du territoire (contractualisation avec La Poste pour recevoir chaque mois les adresses des nouveaux habitants).
- Simplification et diffusion du guide des services de la CCLO dans toutes les mairies des 61 communes.
- Mise en œuvre de plans de communication pour des nouveautés ou actions spécifiques sur le territoire :
  - Sensibilisation au tri des déchets via une campagne print et numérique,
  - Dématérialisation des permis de construire (urbanisme),
  - Nouveau service d'accompagnement numérique des commerces,
  - Nouveaux tarifs TAD,
  - Déploiement de la fibre (relais com des installations d'infrastructures dans les communes),
  - Dons aux associations et actions caritatives (crématorium, matériel informatique, dépôts solidaires déchetteries...),
  - OPAH RU Orthez,
  - Label bio – restauration dans les crèches,
  - Mise en place du pass sanitaire à la base de loisirs,
  - Nouveaux locaux techniques CCLO à Mourenx,
  - Promotion des pépinières d'entreprises (vidéo et com numérique),
  - Ouverture des centres de vaccination sur le territoire,
  - Projet de stockage d'électricité Amarenco,
  - Mise en service de la centrale photovoltaïque,
  - Projet du méthaniseur Béarn Biogaz,
  - Dispositif boutiques à l'essai.

- Organisation et communication pour des événementiels :
  - Tous au compost : communication autour des animations organisées par le service déchets dans le cadre d'une action nationale,
  - Tour de France – Mourenx ville départ : relais com de l'événement et organisation d'animations en lien avec les autres services CCLLO (exposition, ateliers, test de vélos hydrogène, clip vidéo...), dans le cadre de la promotion touristique,
  - Compétitions au circuit de Pau-Arnos dans le cadre du développement économique,
  - Foire d'Artix,
  - Animations de Noël,
  - Marchés de producteurs de pays (plan de coms et supports print et web créés, mais annulation de l'ensemble des marchés en raison des contraintes sanitaires).

## 2. **LA VIE ASSOCIATIVE**

Cette mission est rattachée au Cabinet du Président depuis avril 2016.

### 2.1. **Préambule**

Pour l'exercice 2021, le montant de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations et organismes divers est équivalent à celui de 2020, avec quelques ajustements.

Il convient également de rappeler que la crise sanitaire (Covid) débutée en mars 2020 s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, nuançant encore les données.

### 2.2. **Détail des cotisations & subventions octroyées au titre de 2021**

Le montant total des crédits, soit **2 283 291 €**, a été réparti comme suit :

**1 013 851 €** consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : **16 structures**.

**1 269 440 €** consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : **69 structures**.

- **19** rattachées au pôle développement économique : **641 683 €**.
- **48** rattachées au pôle animation du territoire : **560 182 €**.
- **1** rattachée au pôle environnement : **575 €**.
- **1** rattachée au pôle ressources : **67 000 €**.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

### 2.3. **Analyse des données 2021 par rapport à 2020 : hausse de 5 405 €**

**Cotisations / Participations financières : + 3 700 €**

Lissage programmé de l'augmentation de la cotisation au CDAD 64 : + 3 671 €.

Augmentation de la cotisation au compte FAIRE : + 529 €.

Dissolution de l'association EUROLACQ : - 500 €.

### **Subventions rattachées au pôle développement économique : - 3 342 €**

Augmentation de la subvention à A TOUT SERVICE : + 5 508 € (BS de juin).

Correspondant à la subvention qui était versée à l'association JOB EXPRESS, dissoute en janvier 2020 : A TOUT SERVICE a alors repris une grande partie du secteur jusque-là couvert par JOB EXPRESS.

Baisse de la subvention à LACQ ODYSSEE : - 4 000 €

Correspondant au supplément qui avait été versé à l'association en 2020 pour lui permettre d'absorber les coûts liés à la fabrication de visières de protection (Covid).

Pas de subvention versée au COMICE AGRICOLE DE LAGOR : - 2 850 €

Les crédits de 2020 n'ayant pas été consommés.

Aide au reclassement des hébergements (Tourisme) non prise en compte : - 2 000 €

Désormais cette somme est comptabilisée en dehors des subventions classiques.

Non organisation en mars (Covid) des RENCONTRES DE L'EMPLOI : 3 500 €

Non versés (tout comme en 2020).

### **Subventions rattachées au pôle animation du territoire : + de 5 047 €**

Nouvelle subvention versée au CENTRE SOCIAL LO SOLAN : + 5 000 €

Correspondant au financement de l'accueil du handicap à la Maison de la Petite Enfance.

Légère augmentation de la subvention aux différents FOYERS SOCIO-EDUCATIFS : + 47 €

Le subventionnement intervient en fonction du nombre d'adhérents, lequel a sensiblement augmenté en 2021.

Annulation en avril (Covid), du CARREFOUR DES METIERS : 3 000 €

Non versés (tout comme en 2020).

### **Subvention rattachée au pôle environnement : 575 €**

Egal, aucun changement.

### **Subvention rattachée au pôle ressources : 67 000 €**

Egal, aucun changement.

## **2.4. Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles : enveloppe de 91 500 € (1 500 € x 61 communes)**

La poursuite de la pandémie de la Covid et, par conséquent, la prolongation des mesures sanitaires ont, pour la seconde année consécutive, impacté la programmation des manifestations sportives et culturelles sur le territoire de la CCLO.

Ainsi, 9 communes sur 61 ont sollicité le dispositif en 2021 : Bellocq, Castétis, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Lacmande, Lucq-de-Béarn, Mont, Puyoô et Saint-Boès.

Bellocq a dû annuler sa « Fête des Arts » prévue du 27 juin au 4 juillet 2021 par l'association « Pendant ce Temps-Là », en raison des difficultés engendrées par le contexte sanitaire.

Les 8 communes qui ont pu maintenir leurs manifestations en 2021 représentent la consommation de 10 040 € des crédits de l'enveloppe globale.

Pour rappel, en 2020 : 1 seule commune, 1 500 € consommés.

A titre de comparaison, en 2019 (donc hors contexte pandémique) : 28 communes, 38 654 € consommés.